

**Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2015

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Constatations et recommandations	15
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	15
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Système de contrôle interne	18
4. Gestion des programmes	20
5. Gestion des achats	23
6. Gestion axée sur les résultats	24
7. Gestion des ressources humaines	25
8. Gestion des stocks	27
9. Examen des états financiers	28
10. Informatique	31
C. Informations communiquées par l'administration	40
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	40
2. Versements à titre gracieux	40
3. Cas de fraude avérée ou présumée	40
D. Remerciements	
Annexe I	
État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à la période close le 31 décembre 2015	42
Annexe II	
État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	57
Annexe III	
Versements à titre gracieux	58
III. Certification des états financiers	59
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015	60

V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015.	71
I.	Situation financière au 31 décembre 2015.	71
II.	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	73
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2015	74
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015	75
V. a)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015	77
V. b)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal 2014-2015 s'inscrivant dans le cadre du plan stratégique quadriennal pour la période 2014-2017	77
	Notes relatives aux états financiers	78

Lettres d'envoi

Lettre datée du 29 avril 2016, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2015, que j'approuve par la présente lettre.

Le Directeur exécutif
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

**Lettre datée du 30 juin 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2015, qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif du FNUAP d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation du Fonds selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit, Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats financiers et des flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'article 18.1 du Règlement financier du FNUAP (UNFPA/FIN/REG/Rev.10), et à l'annexe qui s'y rapporte, nous avons également établi, au 1^{er} juillet 2015, un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2016

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Le FNUAP emploie plus de 2 600 fonctionnaires dans 155 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il est financé principalement par des contributions volontaires, préaffectées ou non. Des produits d'un montant de 992,8 millions de dollars ont été comptabilisés en 2015, dont un montant net de 392,2 millions de contributions non préaffectées, un montant net de 543,3 millions de contributions préaffectées et 57,3 millions de produits divers. Le montant total des charges s'est élevé à 977,38 millions de dollars, dont 713,83 millions utilisés directement par le FNUAP et 263,55 millions utilisés par les organisations partenaires au nom du FNUAP.

Portée du rapport

Le présent rapport, couvrant les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale, a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a aussi examiné les opérations du FNUAP en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et de manière générale sur l'administration et la gestion des opérations. Le Comité a examiné les opérations du FNUAP dans les domaines de la mise en œuvre de la gestion des risques, de la gestion des programmes, de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des achats et des marchés, de la gestion des stocks et de l'informatique et des communications. Le rapport donne

également un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a décelé aucune erreur, omission ou inexactitude significative pouvant modifier son opinion sur les états financiers du FNUAP. Il a noté que le FNUAP était en bonne santé financière et que l'administration avait engagé des initiatives pour améliorer ses opérations en mettant en place de nouveaux systèmes tels que le système mondial d'élaboration de programmes pour la gestion des plans de travail et le système d'information stratégique, qui a facilité l'analyse des risques et le suivi des résultats. Toutefois, il a signalé que des améliorations étaient souhaitables dans plusieurs domaines, tant au siège que dans les opérations sur le terrain, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la procédure de gestion du risque institutionnel, la gestion des programmes, notamment le nouveau système mondial de programmation pour la gestion des plans de travail et la gestion du budget, la procédure d'assurance qualité pour les rapports d'activité des partenaires de réalisation et l'informatique et les communications.

Le Comité estime que le FNUAP doit élargir la portée de ses initiatives, renforcer l'effet des mesures prises et corriger les déficiences constatées durant l'audit, en mettant pleinement en œuvre les recommandations qui y sont formulées, afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.

Principales constatations

Le Comité a mis en évidence plusieurs problèmes devant être pris en considération par l'administration pour améliorer l'efficacité des opérations du FNUAP. Ils sont décrits ci-dessous.

a) Évaluation des dispositifs de gestion des risques

Le FNUAP a mis au point un système d'information stratégique permettant de recenser et d'analyser les risques stratégiques et les risques de fraude que court l'organisation et de les classer par unité administrative dans le module intitulé « MyRisk ». Si le Comité a observé des progrès dans la mise en place d'un dispositif intégré de gestion des risques, des lacunes subsistent, notamment a) l'absence de mesures d'atténuation des risques stratégiques dans le dispositif, b) l'absence de grille de gestion des risques et d'informations permettant de déterminer comment les risques sont classés et quels sont les critères utilisés à cette fin, et c) l'absence d'analyse du processus d'évaluation des risques. En l'absence d'un processus d'analyse clair et de critères bien définis, il est difficile de classer les risques, de mettre en place des stratégies d'atténuation et de déterminer si le classement des risques a été fait correctement. De même, l'absence de mesures d'atténuation des risques ou de stratégies d'intervention limite la capacité du personnel de prendre des mesures immédiates en cas de besoin.

b) *Utilisation du système mondial d'élaboration de programmes pour la gestion des plans de travail et la gestion du budget*

Les montants des budgets indiqués dans le système mondial d'élaboration de programmes pour 25 partenaires de réalisation (soit 46 %) dans les six bureaux de pays visités par le Comité dépassaient de 5,97 millions de dollars les montants figurant sur les plans de travail signés qui avaient été envoyés au mécanisme de contrôle des engagements. En outre, les plans de travail arrêtés pour les partenaires de réalisation avaient été créés en dehors du système mondial d'élaboration de programmes, contrairement à ce que prévoyait le guide de l'utilisateur. Le Comité a également noté que le système mondial d'élaboration de programmes ne générait que les informations financières relatives aux partenaires de réalisation et non les informations non financières telles que les rapports d'activité trimestriels. Le Comité estime que l'intégration, dans le système mondial d'élaboration de programmes, d'une fonctionnalité permettant de générer des informations non financières améliorera le suivi des activités relatives aux programmes mises en œuvre par chaque partenaire en vue d'atteindre les objectifs et résultats prévus.

c) *Assurance qualité concernant les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail*

Dans quatre des six bureaux de pays visités par le Comité, 34 rapports sur l'état d'avancement des plans de travail (soit 65 % des rapports) n'étaient pas suffisamment détaillés pour permettre de vérifier si les progrès accomplis étaient conformes aux résultats prévus et aux budgets convenus. Les rapports ne comportaient pas de description claire de la manière dont les activités menées contribuaient à la réalisation des indicateurs spécifiés dans les plans de travail. Cette absence de description va à l'encontre des dispositions de la partie B de la politique relative au suivi de la gestion financière et à la communication des plans de travail, qui prévoit que les partenaires de réalisation établissent des rapports trimestriels obligatoires sur l'état d'avancement des plans de travail. Le FNUAP a expliqué qu'il travaillait à l'élaboration d'une note d'orientation pour les bureaux de pays afin de renforcer leur capacité à gérer les relations avec les partenaires de réalisation, notamment pour ce qui est de la collecte et du recensement des résultats. Le Comité estime qu'en l'absence de rapports exhaustifs, il est difficile d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités qui sont en rapport avec les cibles des plans de travail au niveau des programmes et sur le plan financier.

d) *Achat, développement et maintenance de logiciels*

En 2015, le FNUAP a cessé d'utiliser 9 des 40 applications développées en interne qui existaient en 2014 et a intégré leurs fonctionnalités respectives dans d'autres applications. Cependant, au cours de la même période, 111 propositions de changement relatives aux principaux systèmes (le système d'information stratégique et le système mondial d'élaboration de programmes) ont été reçues au cours du mois qui a suivi leur mise en service¹. Le Comité considère que la présentation de telles propositions après la mise en service d'un système traduit l'absence d'un cycle de développement clairement défini et appuyé par des principes directeurs visant à ce que les besoins soient recensés, spécifiés et satisfaits, et qu'il en découle que le

¹ Le système d'information stratégique est une application développée en interne tandis que le système mondial d'élaboration de programmes est une version adaptée du système Atlas.

système ou les applications ne répondent pas aux besoins et doivent donc être modifiés. Le Comité a également constaté que le FNUAP n'avait pas mis en place de mécanisme ou de dispositif permettant de calculer le coût global des systèmes logiciels développés en interne afin de faciliter la comptabilisation des immobilisations incorporelles.

e) *Examen des politiques relatives à l'informatique et aux communications*

Lors de son examen de l'environnement informatique du FNUAP, le Comité a constaté les insuffisances suivantes : a) 13 des 15 politiques relatives à l'informatique n'avaient pas été revues depuis 2012; b) bien que le FNUAP ait projeté d'avoir recours à l'informatique en nuage pour ses services de courriel et de stockage des fichiers (via Google), il n'avait pas mis à jour les politiques relatives à la sécurité pour tenir compte des risques liés à ce changement (des risques pèsent notamment sur la confidentialité des informations stockées et partagées sur les serveurs de Google, notamment des adresses électroniques des fonctionnaires, en raison de potentielles tentatives de hameçonnage); c) l'absence d'une politique de classement de l'information qui permettrait de contrôler l'accès aux informations partagées sur les serveurs de Google et ainsi maîtriser le risque d'accès non autorisé à ces informations. Le Comité estime que ces insuffisances sont principalement dues à l'absence d'évaluation des risques en matière d'informatique et de communications et d'examen des politiques en la matière. De telles mesures permettraient de recenser les besoins en matière de contrôle liés aux changements de technologies et à l'évolution de l'environnement informatique.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations, qui figurent dans le corps du présent rapport. Les principales recommandations adressées au FNUAP sont les suivantes :

a) i) **Mettre en place des stratégies globales d'atténuation des risques qui couvrent toutes les opérations du FNUAP ainsi que des stratégies spécifiques de gestion des risques stratégiques et des risques de fraude afin de maîtriser les risques supplémentaires recensés par les unités administratives dans leurs environnements opérationnels spécifiques, et ii) étayer le dispositif d'évaluation des risques et mettre au point des plans d'évaluation des risques stratégiques et des risques de fraude pour permettre l'élaboration de méthodologies, de critères et de grilles de gestion des risques à long terme ainsi que la mise en place d'un calendrier pour la maîtrise des risques recensés;**

b) i) **Envisager d'intégrer de nouvelles fonctionnalités dans le système mondial d'élaboration de programmes pour qu'il tienne compte des informations non financières figurant dans les rapports d'activité des partenaires de réalisation, et ii) faire en sorte que des informations budgétaires correctes soient enregistrées dans le système et faire concorder les montants envoyés au mécanisme de contrôle des engagements et les montants figurant dans les plans de travail;**

c) i) **Poursuivre les initiatives visant à renforcer les capacités des partenaires de réalisation de sorte que les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail reflètent les résultats obtenus pendant une période donnée et évaluent clairement les progrès accomplis dans la réalisation des cibles prévues,**

et ii) procéder à un examen d'assurance qualité dès la réception des rapports d'activité et remédier aux insuffisances constatées;

d) i) Élaborer des principes directeurs concernant le cycle de développement des systèmes logiciels, les appliquer et prévoir les contrôles voulus à toutes les étapes du cycle pour que les systèmes ou applications soient développés conformément aux spécifications techniques, aux normes de développement et de documentation, aux modalités d'assurance qualité et aux normes d'approbation, et ii) mettre au point un mécanisme permettant de calculer le coût des logiciels développés en interne;

e) i) Réaliser des évaluations des risques en matière de sécurité informatique et examiner les politiques relatives à l'informatique tous les ans, ii) mettre au point une politique de classement de l'information et l'appliquer, et iii) adopter des normes internationalement acceptées en matière de gestion de la sécurité informatique pour les contrôles qui ont une forte incidence sur l'organisation.

Chiffres clefs	
474,44 millions de dollars	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion
992,80 millions de dollars	Produits comptabilisés (dont 278,6 millions de dollars à recevoir au cours d'exercices futurs)
977,38 millions de dollars	Total des charges
155	Nombre de pays où intervient le FNUAP
1.581	Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP
1.936	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés localement
708	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international
11.343	Nombre d'activités relatives aux programmes menées par les partenaires de réalisation
263,55 millions de dollars	Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2015 pour mener des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP
713,83 millions de dollars	Charges directes du FNUAP pour 2015

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.
2. Le FNUAP emploie plus de 2 600 fonctionnaires dans 155 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes.
3. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

4. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2015 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. À cette fin, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays de l'Afghanistan, du Burundi, du Libéria, du Mozambique, du Pakistan et de la Somalie. Il a également examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

6. Outre la vérification des états financiers, le Comité a effectué différents examens de la gestion du FNUAP, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. L'audit a porté sur les domaines suivants : contrôles internes appliqués à la gestion des risques, gestion des programmes, gestion axée sur les résultats, gestion des ressources humaines, gestion des achats et des marchés, gestion des stocks et informatique et communications.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité a noté que, sur les 20 recommandations formulées pour l'année 2014 et les années précédentes, 14 (70 %) avaient été appliquées intégralement et 6 (30 %) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des observations sur l'état d'application des recommandations antérieures. Les six recommandations qui n'ont pas été appliquées sont en suspens jusqu'à la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux outils de gestion pour renforcer les opérations du FNUAP². La direction est instamment priée d'accélérer la mise en œuvre complète des recommandations encore en instance.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

8. Le montant total de l'actif du FNUAP a diminué de 1 295,2 millions de dollars en 2014 à 1 216,6 millions de dollars au 31 décembre 2015. Le Fonds a également enregistré une diminution du montant total du passif de 145,54 millions de dollars (422,23 millions de dollars en 2015, contre 567,77 millions en 2014). La diminution de la valeur des actifs et des passifs s'explique essentiellement par la baisse de 98,5 millions de dollars du montant des fonds détenus par FNUAP pour le compte

² Les recommandations concernent l'adoption de directives pour l'établissement de bureaux décentralisés, la mise en place d'un outil de gestion pour les consultants, le système mondial de programmation, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et l'apurement des comptes d'avances de traitement.

d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer des programmes conjoints et par la modification des principales hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations définies, notamment l'augmentation du taux d'actualisation appliqué pour l'assurance maladie après la cessation de service de 4 % en 2014 à 4,38 % en 2015.

Résultats des activités

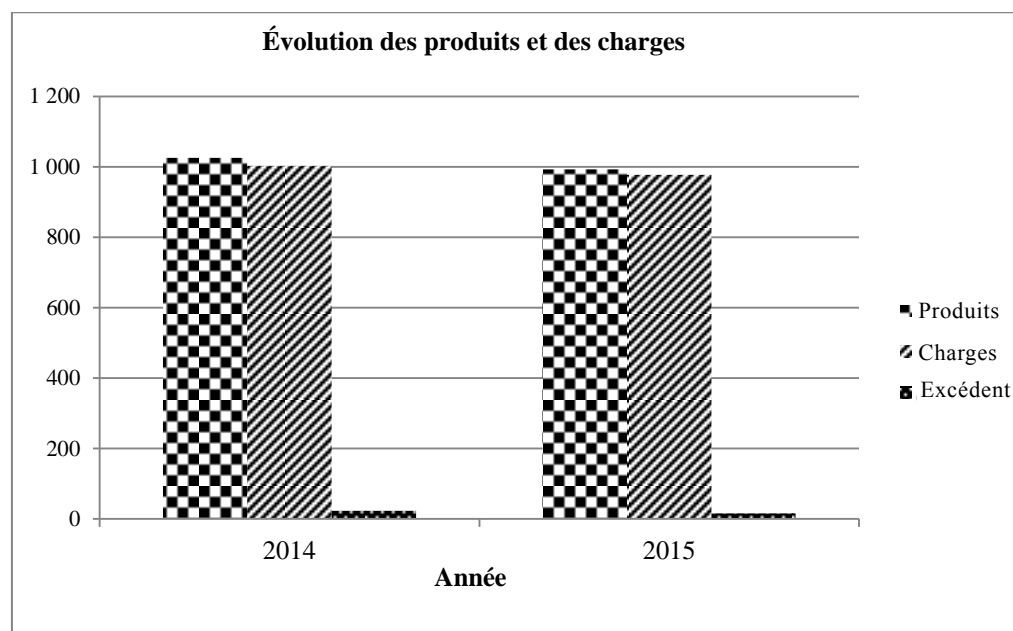
9. Pour 2015, le FNUAP a fait état de produits d'un montant total de 992,80 millions de dollars (contre 1 025,13 millions en 2014) et de charges d'un montant total de 977,38 millions de dollars (contre 1 002,12 millions en 2014), soit un excédent de 15,42 millions de dollars (contre 23,01 millions en 2014), comme l'indique la figure II.I. La diminution de l'excédent s'explique par l'augmentation du taux d'exécution des programmes financés au moyen de ressources préaffectées et de ressources non préaffectées, qui est passé de 81,4 % en 2014 à 82 % en 2015.

10. Sur l'ensemble des produits, 543,27 millions de dollars (contre 491,74 millions en 2014) correspondaient à des contributions préaffectées, 392,25 millions (contre 471,91 millions en 2014) à des contributions non préaffectées et 57,28 millions (contre 61,48 millions en 2014) à des recettes provenant d'autres sources, comme l'indique la figure II.II. Le montant total des produits a diminué de quelque 32,33 millions de dollars, soit 3 %, en raison de la baisse des contributions non préaffectées. Les contributions préaffectées ont augmenté de 10 %, ce qui montre que les activités du FNUAP continuent d'être en majorité financées au moyen de fonds préaffectés et exécutées sur la base de demandes particulières des donateurs.

Figure II.I

Produits, charges et excédent du FNUAP pour 2014 et 2015

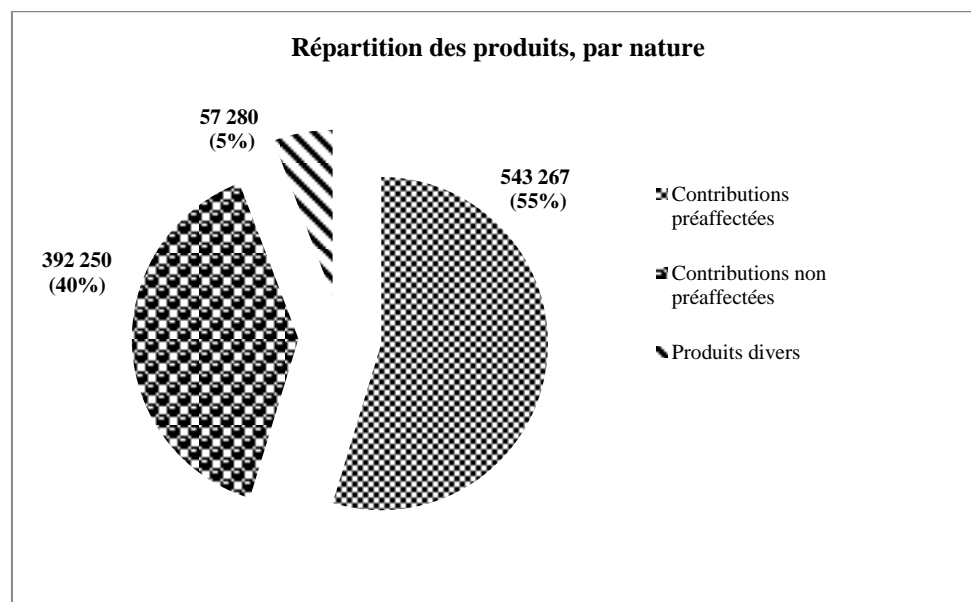
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2015.

Figure II.II
Produits du Fonds des Nations Unies pour la population, 2015

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2015.

Analyse des ratios

11. L'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.1) montre que le FNUAP dispose de suffisamment d'actifs courants pour régler ses engagements à court terme en utilisant ses liquidités. En outre, l'augmentation du ratio de liquidité générale, qui est passé de 2,5 à 4,5, s'explique par la diminution des passifs courants, qui est due à la baisse des fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer des programmes conjoints.

Tableau II.1
Analyse des ratios

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ratio de liquidité générale^a		
Actifs courants/passifs courants	4,5	2,5
Total de l'actif/total du passif^b	2,9	2,3
Ratio de liquidité immédiate^c		
Trésorerie plus placements/passifs courants	2,6	1,7
Ratio de liquidité relative^d		
Trésorerie plus placement plus créances/passifs courants	3,8	2,1

(voir notes page suivante)

(Notes du tableau II.1)

Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^b Un ratio élevé indique que l'entité présente un bon degré de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate indique dans quelle mesure la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la part courante des placements peuvent couvrir les passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus la situation de liquidité est favorable.

3. Système de contrôle interne

12. En 2015, le FNUAP a mis en place des procédures de gestion des risques afin de pouvoir recenser, analyser et atténuer un large éventail de risques stratégiques et opérationnels, risques de gouvernance et risques de fraude. Il a également ajouté à son système d'information stratégique un registre électronique des risques qui donne une vue d'ensemble des risques aux niveaux mondial, régional et des bureaux de pays.

13. Le Comité a évalué le dispositif de gestion des risques et le registre électronique des risques et relevé plusieurs problèmes sur lesquels l'administration devrait se pencher, à savoir :

Absence de stratégies d'atténuation des risques

14. Le dispositif de gestion des risques comporte différentes procédures à suivre par les unités administratives pour recenser, analyser et décrire les risques institutionnels et les risques de fraude. Les stratégies d'atténuation des risques recensés n'ont cependant pas été spécifiées, comme prévu à la section 9 du dispositif de gestion des risques concernant les activités de contrôle et le traitement des risques. En outre, bien que les six bureaux de pays visités aient procédé à une évaluation des risques, trois n'avaient pas formulé de stratégie visant à atténuer les risques stratégiques connus³.

15. En outre, alors que la section 8 du dispositif de gestion des risques exige des bureaux de pays qu'ils recensent les risques supplémentaires propres au contexte dans lequel ils fonctionnent, le bureau de la Somalie n'avait procédé à aucune évaluation des risques stratégiques et de fraude supplémentaires qui pèsent sur ses activités, tels que les risques d'ordre politique, culturel et économique et les risques liés aux taux de vacance élevés. Alors que cinq des six bureaux de pays visités par le Comité avaient recensé des risques supplémentaires propres à leur environnement opérationnel, leur registre électronique des risques ne faisait état d'aucune mesure d'atténuation des risques identifiés. Le Comité estime que les lacunes sont principalement dues au fait que le système d'information stratégique ne contient pas de module sur les mesures à prendre pour se protéger contre les risques recensés lors du processus d'évaluation des risques.

16. Le FNUAP a indiqué que son groupe chargé des systèmes d'information de gestion mettait au point un module de gestion des risques de fraude et des tableaux

³ Burundi, Mozambique et Somalie.

de bord dynamiques des risques stratégiques et de fraude. Des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour les bureaux de pays seraient donc continuellement intégrées au système d'information stratégique et une échelle des risques simplifiée serait mise en place pour faciliter l'introduction de mesures spécifiques d'atténuation des risques dans le dispositif intégré de gestion des risques.

17. Tout en prenant acte des efforts faits par l'administration dans ce domaine, le Comité estime qu'il faut sans plus tarder mettre la dernière main au module de gestion des risques et aux tableaux de bord des risques pour que le personnel puisse identifier les risques et prendre les mesures nécessaires lorsqu'un événement se produit.

18. Le Comité recommande que le FNUAP : a) élabore des stratégies mondiales d'atténuation des risques couvrant l'ensemble de ses opérations; b) veille à ce que les bureaux de pays identifient clairement leurs risques additionnels particuliers et leurs stratégies de gestion de ces risques et les consignent dans le système.

Absence de plan d'évaluation des risques et de documentation du processus d'évaluation des risques

19. Les bureaux de pays visités avaient recensé les risques et les avaient classés selon leur degré de gravité (critique, élevé, moyen ou faible), mais le processus d'évaluation utilisé pour établir ce classement n'était pas documenté. Par exemple, le bureau du Burundi a indiqué qu'il avait procédé à une évaluation des risques de fraude en septembre 2015, mais qu'il ne pouvait pas en fournir la preuve. En outre, le Comité a noté que les bureaux de pays visités n'avaient pas de plan d'évaluation globale des risques stratégiques et des risques de fraude pour les aider à évaluer ces risques. Le Comité estime que les lacunes relevées étaient principalement dues au manque de formation du personnel sur le processus d'évaluation des risques aux différents niveaux opérationnels.

20. Le FNUAP a indiqué que les bureaux de pays établiraient des plans d'évaluation des risques avec l'appui des bureaux régionaux et du siège. Les bureaux de pays demanderaient également aux bureaux régionaux d'examiner les profils du personnel afin de renforcer les capacités en matière de gestion des risques. Le Comité estime qu'il est essentiel d'établir des plans d'évaluation des risques et de documenter les procédures d'évaluation utilisées afin de prévoir les conséquences des risques, de classer les risques identifiés et d'élaborer un plan précis d'atténuation des risques assorti d'un calendrier clair.

21. Le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays : a) documentent le processus d'évaluation des risques et établissent un plan d'évaluation globale des risques stratégiques et des risques de fraude qui permette de mettre en place des méthodes à long terme, des critères et des matrices de risques assortis d'un calendrier d'atténuation des risques recensés; b) continuent de former le personnel aux méthodes d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques afin de mieux faire connaître et apprécier les risques auxquels est exposé le FNUAP.

Absence de critères de classement des risques

22. Le Comité a constaté que tous les bureaux de pays visités classaient les risques sans utiliser de critères ni de matrices de risques qui faciliteraient le classement en aidant à définir des niveaux de risques. Il a également noté que les bureaux de l'Afghanistan, du Burundi, du Libéria et du Pakistan n'avaient pas classé les risques supplémentaires recensés dans leurs pays respectifs ni chargé des personnes référentes de gérer ces risques, conformément au processus d'évaluation des risques. Le Comité estime que le problème est principalement dû au fait que le système ne permet pas aux bureaux de pays de documenter les risques supplémentaires et d'en confier la gestion à des personnes référentes.

23. En outre, dans les bureaux de pays visités, le Comité a noté des incohérences dans la définition de « faible risque ». Pour les bureaux de pays, un faible risque est un risque qui a une faible probabilité de se concrétiser et, si l'événement se produit, il aura des effets négligeables sur les activités et les opérations du bureau, alors que le système d'information stratégique définit un faible risque comme une situation qui ne pose pas de risque. Les risques sont donc définis et classés de manière différente, les bureaux de pays cochant « sans objet », alors qu'il existe des risques, même si l'impact sur les opérations des bureaux de pays est négligeable.

24. Le Comité estime que le FNUAP pourrait envisager d'appliquer pour l'ensemble de l'organisation la définition employée par les bureaux de pays car elle est plus réaliste en mettant l'accent sur la probabilité d'un événement et son impact. L'utilisation de l'expression « sans objet » prête à confusion car un tel risque peut finir par avoir des incidences non négligeables sur l'organisation.

25. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays mettent en place des matrices de risques et définissent les critères servant à classer les risques identifiés; b) revoient la définition de « faible risque » afin d'établir une échelle de risque homogène qui sera utilisée dans toutes les unités administratives; c) incorporent dans le système d'information stratégique un dispositif de classement des risques supplémentaires identifiés et désignent des personnes référentes chargées de gérer ces risques.

4. Gestion des programmes

Utilisation du système de programmation mondiale pour la gestion des plans de travail et des budgets

26. En novembre 2014, le FNUAP a lancé un système électronique de gestion des programmes connu sous le nom de système de programmation mondiale. Il s'agit d'un module Atlas utilisé pour l'élaboration, la gestion et l'archivage des plans de travail et la gestion des budgets des activités de programme. Selon le guide d'utilisation, le montant qui figure sur le tableau de contrôle des engagements au titre des activités du plan de travail doit être identique au montant inscrit dans le plan de travail pour ces activités.

27. Le Comité a constaté que 25 (46 %) plans de travail et budgets de partenaires d'exécution dans quatre des six bureaux de pays visités étaient différents des budgets soumis pour contrôle des engagements au titre des mêmes activités⁴. Le budget total soumis pour contrôle des engagements était supérieur de 5,97 millions

⁴ Afghanistan, Libéria, Mozambique et Somalie.

de dollars au montant inscrit dans les plans de travail approuvés. Le Comité estime que les écarts sont dus au fait qu'il n'y a pas de séparation des tâches et des fonctions dans le système de programmation mondiale, que les révisions apportées au budget ne sont pas consignées et que les plans de travail sont établis en dehors du système de programmation mondiale.

28. En outre, selon le guide d'utilisation du système de programmation mondiale, les plans de travail doivent être établis dans le système, soumis au personnel chargé des programmes, approuvés par le chef de l'unité et signé par les partenaires concernés. Ils doivent également être téléchargés dans le système après leur signature par le partenaire d'exécution. Le Comité a cependant relevé plusieurs cas de non-respect de ces directives. Par exemple, sept plans de travail soumis par des partenaires d'exécution des bureaux de pays du Libéria et du Mozambique n'avaient pas été téléchargés dans le système de programmation mondiale après avoir été révisés et approuvés.

29. En outre, le système de programmation mondiale ne génère pas d'informations non financières, telles que des rapports d'activité trimestriels indiquant la mesure dans laquelle les activités exécutées par chaque partenaire contribuent à la réalisation des résultats escomptés par le FNUAP.

30. Le FNUAP a informé le Comité que l'administration avait entamé une remise à plat du système de programmation mondiale et définirait des mesures de sauvegarde supplémentaires pour donner suite aux recommandations. Le Comité est d'avis que l'exactitude des budgets et des relevés de dépenses se ressent de l'absence de mises à jour et de révisions des plans de travail dans le système de programmation mondiale.

31. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les données budgétaires exactes soient mises à jour dans le système de programmation mondiale et à ce qu'il soit procédé à un rapprochement entre les montants budgétaires soumis pour contrôle des engagements et les montants inscrits dans les plans de travail au titre des activités correspondantes; b) envisage d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au système pour y inclure des informations non financières concernant les rapports d'activité des partenaires d'exécution.

Assurance qualité des rapports sur l'exécution des plans de travail

32. Dans la partie B de la section III des directives du FNUAP concernant le suivi financier des plans de travail et la présentation de rapports sur leur exécution, il est stipulé que le partenaire d'exécution est tenu d'établir des rapports d'activité trimestriels pour les plans de travail mis en œuvre. Il devrait y figurer notamment des informations sur l'état d'avancement des activités, une explication des retards pris et une description des progrès accomplis pour atteindre les objectifs des plans de travail, en utilisant les indicateurs définis à cet effet. Le rapport d'activité type doit contenir des informations sur l'état d'avancement des activités par rapport aux prévisions tant programmatiques que financières et sur les progrès accomplis dans l'exécution du budget et la réalisation des objectifs fixés dans les plans de travail.

33. Le Comité a noté que 34 (65 %) rapports d'activité dans quatre des six bureaux de pays visités n'étaient pas suffisamment détaillés car ils n'indiquaient pas clairement si les progrès réalisés cadraient avec les résultats attendus et les budgets

approuvés⁵. Les rapports ne fournissaient aucun renseignement sur les activités inachevées chaque trimestre ni sur la cause des retards pris dans leur exécution. En outre, ils n'expliquaient pas clairement comment les activités achevées contribuaient à la réalisation des objectifs fixés dans les plans de travail. Par exemple, dans les bureaux du Burundi et du Mozambique, le Comité a constaté que 18 rapports d'activité ne donnaient pas de détails sur le montant cumulé des dépenses engagées au titre des activités achevées ni sur l'état d'avancement des activités en cours, informations essentielles pour les administrateurs de programme du FNUAP chargés de contrôler les activités de projet.

34. Le FNUAP a indiqué qu'il intégrerait des rapports sur l'état d'avancement des programmes dans le système de programmation mondiale, en établissant un lien avec les plans de travail pour améliorer le processus d'assurance qualité et le suivi des plans de travail. En outre, il préparait une note d'orientation à l'intention des bureaux de pays pour les aider à mieux gérer les partenaires d'exécution, en ce qui concerne notamment la collecte et la présentation d'informations sur les résultats. Le Comité estime que l'absence de rapports d'activité détaillés limite la capacité du FNUAP d'évaluer l'état d'avancement des activités, du point de vue de l'exécution des programmes et des budgets, par rapport aux objectifs des plans de travail.

35. Le Comité recommande que le FNUAP : a) continue de s'employer à améliorer les capacités des partenaires d'exécution, de sorte que les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail rendent compte des résultats obtenus pendant une période donnée et évaluent clairement les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés; b) procède à un contrôle de la qualité des rapports lorsqu'il les reçoit et remédie aux lacunes constatées.

Documentation relative à la détermination des taux de remboursement des dépenses d'appui

36. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, les dépenses d'appui qui sont remboursables aux partenaires d'exécution au titre de l'administration d'activités de programme financées par le FNUAP sont limitées à 12 % des coûts directs des programmes pour les organisations non gouvernementales (ONG) et à 7,5 % pour les autres organismes des Nations Unies, aucune dépense d'appui n'étant remboursée aux partenaires d'exécution gouvernementaux. Ces dépenses doivent être réparties entre le FNUAP et les partenaires d'exécution suivant une méthode logique.

37. Le Comité a constaté que dans cinq des six bureaux de pays visités, 33 (57 %) plans de travail faisaient état d'une somme totale de 3,3 millions de dollars remboursables en vertu d'un accord signé avec les ONG partenaires d'exécution au titre des dépenses d'appui (à des taux variant entre 0 % et 12 %) mais ne contenaient aucune information sur la méthode ou les critères utilisés pour déterminer le taux de remboursement des dépenses d'appui accordé à chaque partenaire⁶. Par ailleurs, le Comité a constaté que les mêmes taux de remboursement des dépenses d'appui avaient été accordés à divers partenaires d'exécution, sans tenir compte du fait que leurs coûts directs au titre des programmes et la nature de leurs activités variaient énormément. Par exemple, les bureaux du Burundi et du

⁵ Burundi, Libéria, Mozambique et Somalie.

⁶ Burundi, Libéria, Pakistan et Somalie.

Mozambique appliquaient le même taux de remboursement des dépenses d'appui, 12 %, à tous les partenaires d'exécution alors qu'ils avaient des coûts directs différents.

38. La note d'orientation du FNUAP contient une disposition prévoyant la signature d'un accord mutuel entre le FNUAP et son partenaire d'exécution concernant le taux de remboursement des dépenses d'appui et indique qu'il incombe au chef du bureau de s'assurer que les membres du personnel du FNUAP ont négocié un taux de remboursement favorable pour le FNUAP. La note ne contient cependant pas de directives sur la nécessité de consigner par écrit la méthode ou les critères utilisés par le FNUAP et ses partenaires d'exécution pour déterminer les taux de remboursement convenus. Le Comité craint que l'absence de directives à ce sujet n'accroisse le risque de vues divergentes lors de la négociation des taux de remboursement avec les partenaires d'exécution et de non-justification des taux appliqués.

39. Le FNUAP a indiqué que les directives existantes visaient à laisser la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte des réalités opérationnelles dans le calcul des taux de remboursement des dépenses d'appui. Il publiera cependant des directives améliorées à l'intention des bureaux de pays sur la consignation par écrit de la méthode ou des critères appliqués pour arrêter les taux avec les partenaires d'exécution.

40. Le Comité recommande au FNUAP d'ajouter dans la note d'orientation que les bureaux de pays sont tenus de documenter l'ensemble du processus utilisé pour déterminer les taux de remboursement des dépenses d'appui avec les partenaires d'exécution, y compris la méthode ou les critères appliqués lors de la négociation des taux.

5. Gestion des achats

Bons de commande émis après la livraison de biens et de services

41. Les procédures d'achat du FNUAP font état de trois instruments contractuels, à savoir les contrats de services professionnels, les accords à long terme et les bons de commande, ces derniers étant le principal document utilisé pour les accords à long terme et pour l'achat d'autres biens qui ne relèvent pas de ces accords. Pour les contrats de services professionnels, le contrat lui-même est le principal document utilisé.

42. Le Comité a constaté que, dans trois des six bureaux de pays visités, 41 bons de commande (soit 25 %), d'un montant total de 0,4 million de dollars, avaient été enregistrés dans le système Atlas après la livraison de biens ou de services⁷. Cela signifie que les bons de commande n'ont pas été les principaux instruments contractuels et n'ont pas été utilisés pour engager des fonds, comme prescrit par les procédures d'achat et le cadre de contrôle interne.

43. Le FNUAP a indiqué que ce problème était lié à l'utilisation de bons de commande manuels, établis hors du système Atlas, et expliqué que le Service des achats donnerait aux bureaux de pays les instructions suivantes : a) cesser immédiatement d'utiliser des bons de commande autres que ceux du système Atlas; b) émettre des bons de commande dans Atlas au moment d'établir les contrats et les

⁷ Libéria, Mozambique et Pakistan.

utiliser dans le cadre des engagements contractuels et financiers passés avec les fournisseurs; c) utiliser en priorité les bons de commande émis dans le système Atlas pour les achats de biens et de services effectués par l'intermédiaire des bons de commande et des accords à long terme et, dans le cadre de ces transactions, partager les bons de commande Atlas avec les fournisseurs en leur demandant d'accepter les commandes par écrit.

44. Le Comité s'inquiète de ce que, en raison de l'utilisation de bons de commande manuels, les engagements de fonds n'aient pas été saisis dans le système Atlas, ce qui a pu entraîner des anomalies dans les états financiers. Le Comité estime que le paragraphe 11.3 du manuel des procédures de passation de marchés FNUAP indique clairement que les demandes d'achat doivent être converties en bons de commande dans le système Atlas. À cet égard, il faut mettre en œuvre de toute urgence les mesures énoncées ci-dessus pour éviter tout nouveau manquement aux obligations.

45. Le Comité recommande que le FNUAP : a) utilise comme principal instrument contractuel les bons de commande émis dans Atlas pour l'achat de biens et l'engagement de fonds avant la livraison des biens et services, en vue de réduire au minimum les risques d'anomalies et de veiller au respect des procédures de passation de marchés et du cadre de contrôle interne; b) veille à ce que le Service des achats s'assure que les bureaux de pays respectent les règles et règlements en matière de passation de marchés.

6. Gestion axée sur les résultats

Utilisation du système d'information stratégique dans la gestion axée sur les résultats

46. La gestion axée sur les résultats vise à mettre en œuvre l'aide au développement et à organiser les travaux en mettant l'accent sur la progression des résultats escomptés, le but étant d'étayer la prise de décisions concernant la conception, le financement et l'exécution des activités du programme, ainsi que la responsabilisation et l'établissement de rapports. Les unités administratives du FNUAP utilisent l'outil *myResults*, qui fait partie du système d'information stratégique, pour planifier la gestion et la réalisation des objectifs à atteindre sur une année, et suivre les progrès accomplis à chaque trimestre.

47. Lors de ses visites aux bureaux de pays, le Comité a examiné le module de planification et de suivi de l'outil *myResults* et noté que les niveaux de référence, niveaux cibles et résultats escomptés n'étaient pas clairement définis. En outre, le système n'indiquait ni les points de repère à l'aune desquels évaluer les résultats ni les sources d'information utilisées pour décrire les problèmes rencontrés. Par exemple, le Comité a constaté que le bureau du Mozambique n'avait, pendant la phase de planification, ni défini ni énoncé les niveaux de référence, les niveaux cibles et les résultats escomptés en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la mobilisation des ressources et l'autonomisation des femmes. Cela nuit à l'évaluation et à la compréhension des objectifs. En l'absence de critères de comparaison, il est en outre difficile de mesurer les résultats obtenus.

48. En outre, le Comité a noté que les « objectifs d'étape » qui contribuent à la réalisation des cibles n'avaient pas été clairement énoncés et étaient difficilement mesurables. Les indicateurs de résultats liés à ces objectifs étaient uniquement

qualitatifs et ne comportaient pas de cibles qualitatives. Par exemple, en procédant à une analyse du second trimestre à l'aide du module de suivi, le Comité a constaté que pour l'objectif d'étape concernant la gestion des ressources humaines, à savoir l'« augmentation du nombre candidatures aux postes de classe G-6 et de rang supérieur », le bureau de pays avait indiqué « oui » alors qu'il était censé donner le nombre de candidatures.

49. Le Comité est d'avis que, en l'absence de définition claire des résultats escomptés, des sources d'information, des niveaux de référence et des niveaux cibles, les bureaux de pays ne peuvent pas évaluer correctement les réalisations concrètes des programmes et faire rapport à ce sujet. En outre, le fait que les indicateurs de résultats n'intègrent pas d'objectifs qualitatifs nuit à la bonne communication des résultats.

50. Le FNUAP a informé le Comité qu'avant d'achever les plans et de les présenter pour approbation, il utilisait le système *myResults* pour vérifier automatiquement que tous les indicateurs de résultats pour le cycle de programmation et les produits définis par les bureaux comptaient une valeur de référence, une année de référence, un niveau cible et un objectif d'étape, au minimum pour un trimestre. En outre, lors de l'établissement de rapports, et avant la mise au point finale des rapports annuels et de leur présentation pour approbation, le système contrôle que les données ont été actualisées et, si les objectifs ne sont pas atteints, il en cherche le motif et examine si des commentaires ont été fournis. La direction a promis de continuer à améliorer le dispositif actuel de suivi trimestriel des résultats, à tous les niveaux.

51. Le Comité recommande que le FNUAP : a) envisage d'améliorer les indicateurs relatifs aux objectifs qualitatifs et définisse clairement les produits en s'appuyant sur les résultats escomptés pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports trimestriels; b) élabore des directives en matière d'assurance qualité et des mécanismes permettant de mesurer précisément les objectifs d'étapes pendant les phases de suivi et d'établissement des rapports, et fasse en sorte que ces objectifs soient conçus pour évaluer la progression des indicateurs de résultats.

7. Gestion des ressources humaines

Gestion de l'application en ligne eService

52. Le Comité a relevé des différences dans les états de congés, les soldes de congés comptabilisés dans *eService* ne correspondant pas aux fiches de congés générées par l'application en ligne. Par exemple, sur les soldes de congés de 6 des 13 membres du personnel (soit 46 %) qu'il a examinés, le Comité a relevé près de 70 jours d'écart entre leurs états de congés et les soldes comptabilisés dans l'application *eService*. Ayant également recalculé les soldes de congés de 2 564 des 2 644 membres du personnel du FNUAP, le Comité a noté des différences dans les soldes de 7 employés : l'application *eService* faisait état de 33,5 jours de congé tandis que le Comité en comptait 63,5.

53. En outre, le Comité a noté que le bilan des congés annuels établi d'après l'application en ligne prenait en compte les soldes de congés de six anciens membres du personnel. Ces soldes ont dû être retirés manuellement du bilan, sur lequel s'appuient les états financiers.

54. Le FNUAP a déclaré que le solde de congés de six anciens membres du personnel apparaissait dans le bilan car les administrateurs n'avaient pas remis les compteurs à zéro après avoir versé les sommes dues à ces personnes au titre des congés annuels à leur cessation de service. Il a également indiqué qu'il travaillerait en collaboration avec les équipes techniques du PNUD chargées du système Atlas, afin de veiller à ce que les soldes de congés des anciens membres du personnel n'apparaissent plus dans les bilans émis par Atlas. Il a en outre affirmé qu'il rappellerait aux administrateurs de congés de remettre à zéro tous les soldes de congé des membres du personnel qui cessent leurs fonctions.

55. Le Comité est d'avis que le FNUAP doit améliorer le fonctionnement du système afin que celui-ci prenne en compte toutes les données nécessaires, y compris les ajustements effectués durant l'année, de manière à garantir la fiabilité de tous les bilans de congés annuels produits par ce système, sans qu'il ne soit besoin de faire des corrections manuelles.

56. Le Comité recommande que le FNUAP : a) corrige les erreurs de saisie constatées afin d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des bilans de congés annuels produits par le système; b) poursuive le nettoyage des données du système, de sorte que les soldes de congés des anciens membres du personnel ne figurent plus dans les rapports.

Gestion du recrutement des titulaires de contrat de louage de service

57. Le Comité a noté qu'en Afghanistan, au Libéria, au Mozambique et au Pakistan, 22 des 67 sous-traitants (soit 33 %) avaient été recrutés pour s'acquitter de fonctions essentielles ayant un caractère permanent, au mépris des dispositions du paragraphe 4 b) de la politique applicable aux contrats de louage de services du FNUAP, selon laquelle les sous-traitants doivent être recrutés pour des services d'appui non essentiels. Par exemple, en Afghanistan, on comptait 38 titulaires de contrats de louage de services (plus de 50 % du personnel), dont 10 (26 %) étaient responsables d'activités de base, telles que la gestion des ressources humaines.

58. Le FNUAP a expliqué qu'il avait eu recours aux contrats de louage de services pour des missions essentielles en raison d'un accroissement d'activité dans les bureaux de pays. Le Comité a également été informé que le FNUAP avait mené à titre exceptionnel un examen de tous les contrats de louage de services existants pour ajuster leurs modalités, le cas échéant. Les partenaires stratégiques spécialisés dans la gestion des ressources humaines examineront régulièrement les nouveaux mandats des sous-traitants pour faire en sorte que la politique applicable aux contrats de louage de services soit respectée. Le Comité estime que recourir à des sous-traitants pour mener des activités de base est contraire à la politique du FNUAP, et que cela l'empêche de renforcer des capacités internes, alors qu'il s'agit d'une meilleure option.

59. Le Comité recommande que le FNUAP : a) évalue ses besoins en ressources humaines et réexamine les contrats de louage de services actuels afin d'y recourir moins souvent pour l'exécution de ses fonctions de base; b) contrôle le recrutement des sous-traitants afin de s'assurer que ceux-ci sont embauchés pour des fonctions non essentielles, en accord avec le manuel du PNUD consacré aux contrats de louage de services, qu'il a fait sien.

8. Gestion des stocks

Modification du système de gestion des stocks avant actualisation de la politique

60. La politique et les procédures du FNUAP en matière de gestion des stocks visent à enregistrer et à suivre les stocks et à en rendre compte, un accent particulier étant mis sur le contrôle des mouvements et l'obligation de présenter des rapports financiers pour les articles entreposés dans les bureaux extérieurs, qu'ils aient été achetés par le FNUAP ou qu'il s'agisse de contributions en nature.

61. Le FNUAP a élaboré un outil appelé Shipment Tracker (« système de suivi de produits »), intégré au système Atlas, en vue de transformer la gestion des moyens logistiques à l'intérieur des pays. Succédant à l'ancien système (channel V2), cet outil a été lancé en octobre 2015 dans tous les bureaux extérieurs pour effectuer la gestion et l'enregistrement des mouvements de stocks.

62. Le Comité a constaté que l'actuel manuel des politiques et procédures de gestion des stocks n'avait pas été actualisé compte tenu du nouveau système de traitement et de gestion des inventaires. Bien que ce nouveau système soit utilisé par les bureaux de pays du monde entier, les politiques et les procédures de gestion des stocks font toujours référence aux anciennes directives.

63. Le FNUAP a informé le Comité qu'il procéderait à un examen complet du manuel des politiques et procédures de gestion des stocks et que la direction avait l'intention de profiter du temps entre le lancement de *Shipment Tracker* et l'actualisation de la politique pour évaluer les résultats du système et en tirer des enseignements. Les données recueillies serviraient à renforcer les procédures existantes et seraient prises en compte dans la nouvelle version du manuel.

64. Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère la mise à jour du manuel des politiques et procédures pour assurer la cohérence et l'uniformité des directives dans le cadre du nouveau système de gestion des stocks; b) veille à ce qu'à l'avenir, toute modification du système soit prise en compte, et à ce que la politique soit mise à jour simultanément à l'adoption du nouveau système.

Missions et responsabilités du personnel chargé de la gestion des stocks

65. Selon la politique et les procédures du FNUAP, les directeurs régionaux et les chefs de bureaux, ainsi que les chefs du Service de la sécurité des approvisionnements et du Service des achats sont responsables de la gestion des stocks. Le Chef du Service de la sécurité des approvisionnements est chargé de superviser et de faciliter la gestion des stocks au niveau des bureaux de pays, tandis que le Chef du Service des achats est chargé de la gestion des marchandises placées sous sa responsabilité. Le rôle du Service financier se limite à faciliter l'évaluation des stocks, tandis que les directeurs régionaux doivent superviser et contrôler les mouvements de stocks au niveau des bureaux de pays dans les limites des pouvoirs qui leur sont délégués.

66. Le Comité a examiné la manière dont les rôles et responsabilités du personnel chargé de la gestion des stocks étaient définis dans le manuel des politiques et procédures (2012) et dans le manuel institutionnel et relevé les lacunes suivantes :

a) Le rôle des bureaux régionaux, organes de contrôle de la gestion des stocks, n'est pas défini dans le manuel des politiques et procédures;

b) Le rôle et les responsabilités du personnel chargé de la définition des produits, sur laquelle s'appuient les achats et l'approvisionnement, n'est pas défini dans le manuel des politiques et procédures;

c) Les définitions d'emploi normalisées et les compétences des agents de liaison chargés des stocks n'ont pas été établies.

67. Le FNUAP a décidé d'actualiser la politique existante pour donner une définition plus complète des rôles et des responsabilités des différents acteurs chargés de la gestion des stocks.

68. Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse figurer clairement dans le manuel des politiques et procédures les rôles, les responsabilités et le champ d'action des organes de contrôle et des autres membres du personnel qui participent à la gestion des stocks; b) élabore une définition d'emploi normalisée pour l'agent de liaison chargés des stocks, en établissant les compétences requises pour ce poste.

9. Examen des états financiers

69. Depuis quatre ans, le FNUAP applique les normes IPSAS pour établir ses rapports. Si le Comité a noté que la mise en œuvre de ces normes progressait à un rythme satisfaisant, il a recensé quelques points à améliorer, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

Méthode d'évaluation des stocks

70. Il existe des incohérences entre la politique de gestion des stocks que le FNUAP a élaborée en conformité avec les normes IPSAS (janvier 2012) et le manuel des politiques et procédures de gestion des stocks (novembre 2012) en ce qui concerne les méthodes utilisées pour déterminer le coût du stockage. Les normes IPSAS exigent que l'organisation calcule la valeur des stocks d'après une moyenne pondérée. Or, d'après le manuel, le coût des articles achetés à l'étranger est évalué selon la méthode du coût moyen pondéré, celui des articles achetés sur place et entreposés dans les bureaux extérieurs est calculé sur la base des prix comptabilisés par les agents de liaison chargé des stocks, et celui des marchandises en transit sur la base du montant en dollars des États-Unis des commandes dont les bureaux de réception auront estimé qu'elles étaient en voie d'acheminement à la fin de l'année. Par exemple, le Service des achats a évalué les stocks selon la méthode du coût moyen pondéré, alors que les bureaux de pays du Burundi et du Pakistan ont fait leurs calculs d'après le coût effectif d'acquisition payé par le FNUAP. Le Comité est d'avis que les différentes directives concernant l'évaluation des stocks portent à confusion.

71. En outre, un ancien solde d'inventaire de 5,4 millions de dollars, datant de plus de six mois et figurant dans les états financiers, comptabilisait des stocks d'une valeur de 1,6 million de dollars évalués d'après le coût d'acquisition initial, et non au plus faible du coût et du coût de remplacement courant, comme cela est demandé au paragraphe 17 de la norme IPSAS 12. Le FNUAP a déclaré qu'il n'avait pas effectué cette comparaison en raison du manque d'informations sur le coût de remplacement.

72. Le FNUAP a informé le Comité que la direction envisageait de procéder à un examen complet de sa politique de gestion des stocks en 2016, dans le cadre duquel il mettrait à jour la partie concernant l'évaluation du coût des stocks. Il a également déclaré que, s'agissant du solde d'inventaire de 5,4 millions de dollars, des informations étaient disponibles sur l'estimation du coût de remplacement pour 3,8 millions de dollars de stocks, une étude ayant été menée pour établir une comparaison entre la valeur comptable et le montant estimatif des coûts de remplacement.

73. S'il juge que les écarts relevés sont peu importants par rapport à l'ensemble des états financiers, le Comité estime que l'impossibilité d'établir des comparaisons par rapport au plus faible du coût ou au coût de remplacement résulte principalement d'un manque d'instructions du siège aux bureaux extérieurs pendant la prise d'inventaire et la clôture des comptes. Le Comité estime que l'établissement d'une procédure ou d'un mécanisme permettra au FNUAP d'obtenir des informations sur le montant estimatif des coûts de remplacement de tous les articles en stocks aux fins de leur évaluation financière, comme l'exige la norme IPSAS 12.

74. Le Comité recommande que le FNUAP : a) harmonise les politiques et les directives d'évaluation des stocks, afin d'assurer la cohérence de l'évaluation du coût des stocks; b) compare le coût et le coût de remplacement net de l'ensemble des stocks; c) mette en place un mécanisme qui rende compte des coûts de remplacement de l'ensemble des stocks pour améliorer l'évaluation des stocks pendant la prise d'inventaire et la clôture des comptes.

Examen de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège

75. À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part des coûts de construction revenant au FNUAP. En 2005, la réserve a été inscrite dans le Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP (Rev.7) et son champ a été élargi pour couvrir le financement des « logements du personnel des missions recruté sur le plan international et rémunéré par le FNUAP et des locaux à usage de bureaux ».

76. Le Comité a examiné les fonds de la réserve et noté que le FNUAP n'avait pas établi de plan pour l'utilisation des fonds devant en être retirés à un moment donné. Les fonds sont dépensés en raison d'une nécessité ou d'un imprévu. En outre, les dépenses prévues pour la construction et les importantes rénovations de bureaux et de logements hors siège, qui sont imputées au titre du fonds de réserve, n'ont pas été recensées et prises en compte dans le budget intégré, ce alors que le FNUAP procède actuellement à une décentralisation de sa structure administrative, qui concerne les bureaux régionaux et sous-régionaux et les bureaux de pays. En outre, le Comité a noté que le fonds de réserve n'avait pas été réexaminé au cours des 10 dernières années. Il a notamment constaté qu'en 2013, 2014 et 2015, le FNUAP avait dépensé respectivement 1,1 million de dollars, 1,8 million de dollars et 0,38 million de dollars, ce qui représente des montants faibles par rapport aux 5 millions de dollars approuvés par le Conseil d'administration. Cela donne à penser qu'il faudrait peut-être revoir le montant du fonds de réserve.

77. Le FNUAP a informé le Comité que la direction avait admis la nécessité d'établir et de recenser les prévisions de dépenses afin de les incorporer dans le

budget des années à venir. La direction devrait également redéfinir un seuil financier approprié pour la réserve au titre des bureaux et logements hors siège.

78. Le Comité recommande que le FNUAP : a) incorpore les prévisions de dépenses concernant l'utilisation du fonds de réserve au titre des bureaux et logements hors siège dans son budget intégré pour la période 2018-2021; b) redéfinisse le montant du seuil de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège en tenant compte de l'évolution de la situation.

Communication des dépenses de recherche-développement engagées pendant l'année

79. Selon la politique que le FNUAP a établie en conformité avec les normes IPSAS, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées à partir d'un seuil de 100 000 dollars. Dans les cas où les immobilisations incorporelles ne répondent pas aux critères de comptabilisation, le paragraphe 125 de la norme IPSAS 31 stipule qu'une entité doit indiquer le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges de la période. D'après la politique du FNUAP, la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations incorporelles produites en interne posent d'autres problèmes et pourraient nécessiter des outils de suivi distincts, comme des feuilles de temps, ainsi que la modification des systèmes de gestion des actifs. Les principales dépenses nécessitant un suivi concernent le personnel participant à la conception de logiciels, ainsi que les fournitures et les services émanant de tiers.

80. Au cours de l'audit, le Comité a noté que neuf logiciels de système d'information avaient été mis en service pendant l'année terminée le 31 décembre 2015. Les dépenses liées à ces logiciels se situaient en dessous du seuil de comptabilisation et étaient non séparables et, par conséquent, ne satisfaisaient pas aux critères de prise en compte en tant qu'immobilisations incorporelles. Toutefois, le Comité a noté que le montant total des logiciels n'était pas indiqué dans les états financiers, contrairement à ce qu'exige le paragraphe 125 de la norme IPSAS 31. En outre, le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas de mécanisme ou d'outil permettant de suivre les dépenses de recherche-développement engagées dans la conception de logiciels internes. Par conséquent, il est impossible de quantifier le montant total des dépenses de recherche-développement afin de déterminer si le seuil a été atteint.

81. En outre, le Comité a noté que l'amortissement des actifs incorporels indiqué dans la balance et le module de gestion des biens utilisait la même catégorie du module de gestion des biens, ou les mêmes codes comptables, pour l'enregistrement des coûts, le cumul des amortissements et les dépenses d'amortissement, qu'il s'agisse de logiciels achetés à l'extérieur ou conçus en interne. Le FNUAP a ainsi comptabilisé au total 1,13 million de dollars d'actifs incorporels sous la rubrique « logiciel – conçu à l'extérieur ». Or, de ce montant, seule la somme de 0,78 million de dollars (69,16 %) correspondait aux logiciels acquis à l'extérieur et le reliquat, à savoir 0,35 million de dollars (30,84 %), correspondait à des logiciels conçus en interne.

82. Le FNUAP a expliqué qu'il pensait que les normes relatives à la communication des dépenses de recherche-développement étaient applicables aux immobilisations incorporelles, mais que le logiciel en question ne faisait pas partie de ce type d'actifs. Cependant, pour améliorer l'enregistrement des actifs

incorporels, il établirait une catégorie distincte pour les logiciels conçus en interne dans le module de gestion des actifs et des codes comptables différents pour enregistrer les coûts, le cumul des amortissements et les dépenses d'amortissement pour les logiciels acquis à l'extérieur et pour les logiciels internes. Malgré les explications fournies par le FNUAP, le Comité considère toujours que le logiciel en question ne répond pas aux critères de comptabilisation en tant qu'actif incorporel et que, par conséquent, les dépenses de recherche-développement s'y rapportant, qui ont été comptabilisées comme des dépenses de personnel en 2015, devrait être indiquées conformément au paragraphe 125 de la norme IPSAS 31.

83. Le Comité recommande que le FNUAP : a) indique le montant total des dépenses de recherche-développement engagées au titre d'un actif incorporel, qui ont été comptabilisées comme dépenses au cours de la période considérée; b) crée une nouvelle catégorie d'actifs pour les logiciels internes; c) crée des codes comptables distincts pour enregistrer les coûts, le cumul des amortissements et les dépenses d'amortissement pour les logiciels acquis à l'extérieur et pour les logiciels internes; d) élabore un outil ou un mécanisme permettant de suivre le coût des logiciels internes.

10. Informatique

Examen des directives relatives aux technologies de l'information et des communications

84. La Section A (1) des directives relatives à la sécurité informatique stipule que, conformément aux mandats des organismes des Nations Unies et organisationnels et aux pratiques de référence généralement acceptées dans le secteur, le FNUAP assure la sécurité et la confidentialité des données stockées, transférées ou traitées en utilisant ses moyens informatiques. En outre, chaque directive relative à l'informatique et aux communications contient une section qui indique que la directive reste en vigueur pour une durée non déterminée et est revue chaque année afin qu'elle reste pertinente.

85. Le Comité a relevé les lacunes suivantes dans les directives du FNUAP concernant l'informatique et les communications :

a) Treize des 15 directives n'avaient pas été revues depuis 2012, ce qui est contraire à la politique de sécurité;

b) Les directives ne mentionnent pas les mesures prises en cas de non-respect et restent muettes sur les exceptions à la politique, les contrôles de conformité, la formation, les ressources humaines et les responsabilités de gestion de la sécurité informatique, notamment le signalement des incidents survenant dans ce domaine. Le Comité estime que ces lacunes sont principalement dues à l'absence d'évaluations régulières des risques d'atteinte à la sécurité informatique pour déterminer les contrôles à effectuer compte tenu de l'évolution de l'environnement informatique;

c) Le FNUAP prévoyait de transférer son service de courrier électronique et de stockage de fichiers sur le nuage en utilisant le service de stockage et de partage de fichiers Google Drive. Les directives en matière de sécurité n'ont cependant pas été actualisées pour tenir compte des risques liés à ces changements, qui posent notamment des problèmes de confidentialité des données stockées et partagées sur

le disque Google et d'usurpation de l'identité numérique des membres du personnel pour envoyer des courriels frauduleux, comme cela s'est déjà produit;

d) Le FNUAP n'avait pas de politique de classement de l'information pour contrôler l'accès aux informations partagées sur Google Drive, ce qui créait des risques d'intrusion. La politique de sécurité informatique ne stipulait pas que les membres du personnel devaient suivre une formation sur la sensibilisation à la sécurité informatique afin d'éviter la divulgation d'informations confidentielles;

e) Le centre de reprise après sinistre a été transféré à Copenhague et la stratégie de sauvegarde des données a été modifiée en conséquence; les directives de sauvegarde du contenu des serveurs n'ont cependant pas été actualisées pour tenir compte des modifications apportées à la stratégie, de manière à assurer la normalisation et l'efficacité des opérations de sauvegarde des données.

86. Le FNUAP a expliqué que l'administration avait déjà entamé l'examen et la révision de toutes les directives relatives aux TIC et veillerait à bien indiquer les dates de révision dans les nouvelles directives pour faciliter les choses. En outre, il avait lancé le projet de système de gestion intégrée de la documentation (iDocs), qui offrirait des fonctions diverses, notamment le classement de l'information. Une étude serait également entreprise en 2016 en vue de l'adoption et de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle essentiels définis par la norme ISO 27002, qui auront un impact sensible sur l'organisation.

87. Le Comité estime que l'évolution de l'environnement informatique nécessite un examen régulier des directives relatives aux TIC pour faire face aux risques associés aux changements intervenus. L'absence de dispositifs de contrôle pour atténuer ces risques peut avoir des conséquences sur les finances et la réputation de l'organisation.

88. Le Comité recommande que le FNUAP : a) procède chaque année à une évaluation des risques de sécurité informatique et à un examen de ses directives relatives aux TIC; b) élabore et mette en œuvre des règles de classement de l'information; c) adopte des normes de gestion de la sécurité de l'information reconnues au niveau international en vue de mettre en place des dispositifs de contrôle qui auront un impact sensible sur l'organisation.

Gestion des projets informatiques

89. En 2011, le FNUAP a adopté une méthode de gouvernance et de gestion de ses projets informatiques, appelée PRINCE2 (Projects in Controlled Environments), qui permet de mieux contrôler les ressources et de gérer plus efficacement les risques liés aux projets en mettant l'accent sur la justification économique, la définition d'une organisation structurée pour l'équipe de gestion de projet et une planification basée sur les produits, ainsi que sur la division du projet en étapes gérables et contrôlables. Il a également adopté une méthode appelée « Agile » pour l'élaboration de logiciels de gestion des projets informatiques, qui pourront donc être gérées au moyen de la méthode PRINCE2 ou Agile, selon les critères définis par le FNUAP. Il y a trois critères d'utilisation de la méthode PRINCE2 : a) exécution du projet par plus d'une division; b) coût supérieur à 50 000 dollars; c) calendrier de mise au point supérieur à six mois; si ces critères ne sont pas remplis, il convient d'utiliser la méthode Agile, basée sur une approche itérative et progressive.

90. Le Comité a examiné les 12 projets informatiques du FNUAP et noté ce qui suit :

a) Deux projets (un projet de gestion des documents, des dossiers et des archives et un projet d'apprentissage), dont le coût de mise en œuvre se chiffre à 0,6 million de dollars, ne suivaient pas la méthode PRINCE2 en dépit de leur incidence financière considérable;

b) Le coût total de quatre projets (suivi des expéditions, contrôle automatique des transactions, information financière et harmonisation des modalités de transfert de fonds) n'avait pas été préalablement déterminé parce que les projets utilisaient des ressources internes et qu'il était difficile de décider quelle méthode employer;

c) Pour un projet (M-learning), le document de lancement ne contenait pas de justification économique ni de plan de projet et n'indiquait pas la composition de l'équipe chargée du projet, tandis que pour trois projets d'harmonisation des modalités de transfert de fonds, aucun document de lancement n'accompagnait le tableau de bord du FNUAP ni ses états financiers.

91. Le Comité a également constaté que le FNUAP n'avait pas mis en place des mécanismes ou processus permettant de calculer tous les coûts des logiciels développés en interne afin de faciliter la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Le Comité estime que les incohérences dans la gestion des projets sont essentiellement dues à l'absence d'une directive spécifique qui énonce les critères de définition des projets, de hiérarchisation des projets et d'adoption de la méthode PRINCE2 ou Agile, selon le contexte.

92. L'administration a expliqué que l'application systématique de la méthode de gestion de projet, en suivant les directives sur l'utilisation de PRINCE2 ou Agile, les critères de hiérarchisation des projets et la détermination des coûts des projets, serait désormais l'une des conditions d'approbation par le Conseil de l'informatique et des communications de tout projet de développement d'applications, comme le Comité l'avait recommandé.

93. Tout en reconnaissant qu'il existe d'autres méthodes, le Comité estime que le FNUAP a besoin d'une directive précise sur la sélection d'une méthode car Agile est uniquement une méthode d'élaboration de logiciels, et non une méthode de gestion de projets informatiques. Par conséquent, si Agile est utilisée au lieu de PRINCE2, certains aspects de la gestion de projet seront négligés et le FNUAP risque de lancer des projets informatiques et d'engager des ressources avant de valider les avantages des projets. En outre, si les projets ne sont pas gérés au moyen de la méthode PRINCE2, le FNUAP ne profitera pas d'un avantage offert par cette méthode, à savoir qu'elle comporte des contrôles de la documentation pour garantir l'utilité du projet.

94. Le Comité recommande que le FNUAP : a) élabore et mette en œuvre une directive sur la gestion de projet définissant les critères d'adoption de la méthode PRINCE2 ou Agile pour la gestion des projets informatiques; b) définisse et adopte des critères de hiérarchisation des projets informatiques que le Conseil de l'informatique et des communications utilisera pour prendre des décisions; c) instaure un mécanisme de calcul des coûts des logiciels développés en interne.

Plan de reprise des activités informatiques après un sinistre

95. La Section 1 des directives du FNUAP concernant la sauvegarde des données définit des calendriers de sauvegarde pour tous les groupes de serveurs et prévoit des mesures de protection des serveurs qui assurent la sauvegarde et la récupération des données archivées en cas de catastrophe naturelle, de panne de matériel ou de perte accidentelle de fichiers. Conformément aux bonnes pratiques informatiques, les organismes doivent également avoir un plan antisinistre pour assurer la continuité du fonctionnement des systèmes informatiques et leur reprise rapide en cas de catastrophe.

96. Le Comité a noté que bien que les activités du centre informatique auxiliaire de New York aient été transférées au centre de reprise après sinistre à Copenhague et que la sauvegarde des données des systèmes hébergés à Copenhague ait été basculée au centre de données à New York, le FNUAP n'avait pas établi de plan antisinistre ni procédé à des tests de reprise après sinistre pour s'assurer que le plan était tenu à jour et testé régulièrement.

97. Le Comité estime que l'absence de plan antisinistre compromet la continuité des opérations en cas de catastrophe. En outre, les problèmes liés au rétablissement de la continuité des opérations ne seront pas réglés à l'avance sans tester le plan antisinistre. L'administration a assuré au Comité qu'un plan antisinistre serait établi et mis en place en 2016 et qu'il serait soumis à des tests de validité annuels.

98. Le Comité recommande au FNUAP : a) d'élaborer, documenter, tester et mettre en place un plan complet et détaillé de reprise des activités informatiques après sinistre couvrant tous les systèmes essentiels et les mécanismes qui en dépendent; b) de revoir et tester régulièrement le plan antisinistre et documenter les études et tests effectués.

Séparation des tâches dans le système de programmation mondiale

99. En novembre 2014, le FNUAP a lancé un système électronique de gestion des programmes, connu sous le nom de système de programmation mondiale, qui fait partie du progiciel de gestion intégré Atlas et sert à gérer les plans de travail. La grille de répartition des rôles dans le système montre qu'il a trois types d'utilisateurs : spécialiste de l'appui aux opérations et aux programmes, responsable des plans de travail et chef d'unité. Le responsable des plans de travail exécute toutes les tâches sauf la vérification du cycle de programmation, tandis que le chef d'unité exécute toutes les tâches sauf la soumission des postes budgétaires aux fins de contrôle des engagements et le spécialiste de l'appui aux opérations et aux programmes exécute toutes les tâches sauf la vérification du cycle de programmation, la soumission des plans de travail pour approbation et l'approbation ou le rejet des plans de travail.

100. Le Comité a constaté que 279 des 1 966 utilisateurs du système de programmation mondiale jouaient tous les rôles dans les processus du système, ce qui est contraire aux pratiques de référence concernant les contrôles internes et la séparation des tâches définies dans la liste des utilisateurs du système. En outre, le Comité a constaté que 104 « instantanés » d'activités prévues dans 47 plans de travail avaient été pris par le même utilisateur pour chaque plan de travail, de la préparation au contrôle des engagements en passant par l'approbation et la soumission du budget proposé pour un plan de travail. Le Comité a également été

informé que n'importe quel membre du personnel ayant accès au système Atlas pouvait envoyer les montants inscrits dans les plans de travail pour contrôle des engagements dans le système de programmation mondiale, puisque le système n'imposait aucune restriction. L'absence de séparation des tâches est due au fait que les attributions et les droits définis pour le système de programmation sont calqués sur ceux définis pour Atlas. Par exemple, si un utilisateur cumule plusieurs fonctions dans Atlas, il a accès aux mêmes fonctions dans le système de programmation mondiale.

101. Le FNUAP a informé le Comité que la grille de répartition des rôles dans le système de programmation mondiale serait revue et clarifiée. Ceux qui jouent les trois rôles existants dans le système seraient autorisés à créer un instantané du plan de travail. En outre, les touches « submit WP snapshot » (envoyer instantané du plan de travail) et « approve/reject WP snapshot » (approuver/rejeter instantané) seraient remplacées par une touche unique « create snapshot » (créer instantané). Enfin, la touche « send budget lines to KK (commitment control) » (envoyer postes budgétaires pour contrôle des engagements) ne serait plus accessible aux responsables des plans de travail du système de programmation mondiale. Toutes ces modifications seraient incorporées aux directives concernant les plans de travail, qui seraient ainsi plus précises.

102. Tout en se félicitant des efforts faits par le FNUAP pour renforcer le contrôle des accès au système de programmation mondiale, le Comité craint que le manque de séparation des tâches ne soit une source d'erreurs et de dérapages.

103. Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce les rôles donnant accès au système de programmation mondiale en définissant et en permettant d'assumer les rôles correspondants dans Atlas, dont l'accès dépendra des fonctions exercées par l'utilisateur; b) revoie la liste des utilisateurs ayant des droits d'accès au système de programmation mondiale et modifie l'application du système de façon à permettre la séparation des tâches, en ce qui concerne notamment la création de plans de travail et la soumission des budgets pour contrôle des engagements, pour éviter qu'elles soient exécutées par la même personne.

Gestion du changement

104. Le FNUAP a adopté les principes de gestion du changement du référentiel ITIL (*Information Technology Infrastructure Library*) pour garantir l'utilisation de méthodes et procédures normalisées qui permettent d'apporter rapidement et efficacement toutes les modifications associées à ses équipements et services informatiques. Comme indiqué dans le référentiel ITIL, le processus de gestion du changement commence par l'identification, l'enregistrement et le classement de chaque modification, qui doit ensuite être approuvée, testée, mise en œuvre et consignée. En outre, les organismes sont censés avoir un Comité consultatif sur le changement chargé de communiquer à l'ensemble de leurs services toutes les demandes de modification à apporter, de classer les demandes par ordre de priorité, d'évaluer l'impact des modifications sur le système et les services existants avant leur mise en œuvre, et d'approuver ou non les demandes.

105. Le Comité a noté que, sauf pour le progiciel de gestion intégré Atlas, la gestion du changement n'était pas assurée par un Comité consultatif sur le changement chargé d'évaluer les modifications proposées et d'autoriser leur mise en

œuvre. Cela tient au fait que le FNUAP n'a pas de Comité consultatif sur le changement mais un Comité de planification des achats de matériel, logiciels et services informatiques composé de membres du personnel chargé du système intégré de gestion. Le Comité est chargé des achats et de la gestion du changement, alors que selon l'ITIL, le processus de gestion du changement doit être évalué par le Comité consultatif sur le changement. La dernière réunion consacrée à la gestion du changement a eu lieu le 15 septembre 2014.

106. En outre, le Comité a constaté que 15 des 36 demandes de modification de systèmes autres qu'Atlas avaient été communiquées au personnel du système intégré de gestion, qui les avait enregistrées dans un système d'information électronique appelé « Service Now »⁸. Cependant, les changements n'avaient pas été décidés et approuvés par le Comité de planification des achats mais par les utilisateurs qui avaient demandé ces changements ou les personnes chargées de les appliquer. Le Comité estime que la mauvaise gestion du changement dans l'infrastructure est principalement due à l'absence de directives ou procédures détaillées de gestion du changement, conformément aux principes énoncés dans l'ITIL.

107. Le FNUAP a indiqué que le processus de gestion du changement pour les applications autres qu'Atlas devait être restructuré et élargi. Les directives seraient actualisées et mises en œuvre et un Comité consultatif sur le changement serait créé. Le Comité estime que l'absence de procédures adéquates de gestion du changement pourrait aboutir à l'introduction de changements qui empêchent le bon fonctionnement des services informatiques ou ne produisent pas les avantages escomptés.

108. Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un Comité consultatif sur le changement investi de responsabilités bien définies et composé d'experts techniques mais aussi de personnes représentant le point de vue des utilisateurs; b) d'élaborer et mettre en œuvre des directives sur la gestion du changement qui définiront les bases d'un processus de gestion du changement mis en place dans l'infrastructure conformément aux normes ITIL.

Achat, élaboration et exploitation de logiciels

109. Le FNUAP élabore des systèmes d'information qui permettent d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la transparence de ses opérations. Pour ce faire, il fait appel soit à ses programmeurs internes soit à des experts du secteur privé pour développer des applications. Dans certains cas, il achète des applications déjà sur le marché.

110. En octobre 2015, 26 des 32 applications existantes avaient été développées en interne. Les deux principales applications récentes de ce type étaient le système de suivi des stocks et le système d'information stratégique. Dans le cadre des initiatives de changement, le FNUAP a également adapté le système Atlas de façon à y intégrer le système de programmation mondiale. Le système d'information stratégique et le système de programmation mondiale ont été officiellement lancés en novembre 2014 et le système de suivi des stocks en octobre 2015.

⁸ 27 demandes de modification concernaient des applications extérieures à Atlas et 36 des systèmes autres que le progiciel de gestion intégré.

111. Le Comité a noté que 111 demandes de modification soumises entre décembre 2014 et août 2015 concernaient des améliorations du système de programmation mondiale et du système d'information stratégique qui n'avaient pas été envisagées au stade des essais techniques et des essais auprès des utilisateurs, mais n'avaient été apportées que lorsqu'elles s'étaient avérées nécessaires, après la mise au point du système d'information stratégique et le lancement du système de programmation stratégique. Le Comité estime que le grand nombre de demandes de modification est essentiellement dû à l'absence de directives officielles sur le développement de logiciels qui permettent de s'assurer que les spécifications requises pour le développement des applications ou l'adaptation des systèmes existants sont bien définies.

112. En outre, le Comité a constaté que 9 des 40 applications qui existaient en 2014 avaient été supprimées et leurs fonctionnalités regroupées au sein d'autres applications. Par exemple, les rapports annuels (des bureaux de pays et du siège) et les applications concernant le plan de gestion des bureaux n'étaient plus utilisés et leurs fonctionnalités avaient été intégrées dans le système d'information stratégique, tandis que le système de réservation en ligne pour les vidéoconférences faisait désormais partie du service d'assistance intégré. De l'avis du Comité, le grand nombre de changements introduits peu après le lancement d'une application montre que ces applications ne répondent pas aux attentes des utilisateurs, et leur consolidation reflète l'absence d'un cycle de développement de logiciels clairement défini, appuyé par des directives qui permettent de faire en sorte que les besoins soient bien identifiés et satisfaits.

113. Le FNUAP a expliqué que l'administration était déterminée à appliquer une méthode de gestion de projet choisie (PRINCE2 ou Agile) pour garantir que tous les dispositifs de contrôle voulus soient en place à chaque étape du processus de développement de logiciels. Le Comité craint que, en l'absence d'un cycle de développement de logiciels bien défini et assorti de directives spécifiques, les applications ne satisfassent pas aux spécifications techniques requises, aux normes de développement et de documentation, aux règles d'assurance qualité et aux modalités d'approbation.

114. Le Comité recommande au FNUAP d'élaborer et de mettre en œuvre des directives sur le cycle de développement de logiciels et de définir tous les dispositifs de contrôle nécessaires à chaque étape du processus pour veiller à ce que les applications soient développées conformément aux spécifications techniques, aux normes de développement et de documentation, aux règles d'assurance qualité et aux modalités d'approbation.

*Évaluation des risques dans le cadre de la planification stratégique
du système intégré de gestion au niveau des unités*

115. Le FNUAP a adopté une démarche axée sur les résultats pour la planification et le suivi des programmes et des opérations ainsi que pour l'établissement de rapports à leur sujet, afin que les objectifs stratégiques puissent être atteints. Les unités administratives sont tenues d'aligner leurs plans de travail annuels sur les résultats à obtenir, qui sont définis dans le plan stratégique au moyen du système d'information stratégique. Conformément à cette règle, chaque unité doit procéder à une évaluation des risques dans le cadre de son plan stratégique pour veiller à ce qu'il corresponde aux objectifs du FNUAP et permette de les atteindre. MyRisks est un module du système d'information stratégique qui permet de classer les risques

stratégiques préalablement définis par zone d'opérations. Chaque année, les unités administratives doivent classer les risques qui pèsent sur leurs opérations et désigner des responsables chargés de leur gestion.

116. Le Comité a noté que l'évaluation des risques dans le cadre du plan stratégique en matière de TIC pour la période 2014-2017 comportait une description des critères de notation des risques et une liste des risques indiquant leur degré de gravité, mais aucune description de la méthode utilisée pour définir ces risques. Les risques n'étaient pas définis en fonction des objectifs stratégiques pour s'assurer que les risques pesant sur la réalisation de chaque objectif avaient été bien évalués. Par exemple, le plan stratégique pour la période 2014-2017 avait sept objectifs, parmi lesquels le renforcement des moyens informatiques pour appuyer l'exécution des programmes et améliorer les installations et les outils de façon à travailler efficacement avec les partenaires interne et externes, mais les risques n'avaient pas été définis en fonction des objectifs stratégiques. Les facteurs de risque suivants avaient été recensés, entre autres : dépendance à l'égard des entreprises qui participent à part égale au développement de systèmes et logiciels, moindre contrôle du projet, plus gros efforts de coordination et de collaboration avec des parties multiples et connectivité avec les bureaux extérieurs.

117. Le Comité a également noté que la mise en place de contrôles pour atténuer les risques ne faisait pas l'objet d'un suivi et de comptes rendus réguliers, du fait qu'il n'existait pas de dispositif permettant d'évaluer les risques et de surveiller la mise en place de contrôles pour atténuer tous les risques liés aux TIC.

118. Le FNUAP a expliqué que l'administration avait lancé un projet de gestion des risques qui utilise l'outil myRisks du système d'information stratégique. Les risques informatiques seraient ajoutés à la liste type des risques institutionnels, chacun étant consigné comme risque supplémentaire et ventilé en risques plus précis définis par les unités administratives concernées. Le Comité estime que l'absence de modalités appropriées d'évaluation des risques et de suivi de la mise en place de contrôles risque d'entraîner des lacunes dans le recensement des risques et les stratégies d'atténuation, ce qui aura des répercussions sur la réalisation des objectifs du FNUAP.

119. Le Comité recommande que le FNUAP : a) définisse les risques en fonction des objectifs stratégiques liés aux TIC pour avoir l'assurance que les risques pesant sur la réalisation de tous les objectifs sont dûment évalués; b) établisse un mécanisme qui permette de surveiller la mise en place de contrôles pour atténuer les risques informatiques et d'en rendre compte; c) réalise des évaluations spécifiques des risques informatiques et veille à les consigner comme risques supplémentaires dans le module d'évaluation; d) décrive les méthodes utilisées par le service du Système intégré de gestion pour recenser, analyser et évaluer les risques informatiques documentés dans l'évaluation des risques effectuée dans le cadre du plan stratégique en matière de TIC pour la période 2014-2017.

Assurance des contrôles effectués dans une organisation de services

120. Conformément à la norme internationale d'audit ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3402, les experts-comptables sont habilités à publier un rapport à l'intention des organisations utilisatrices et de leurs auditeurs sur les contrôles effectués dans une organisation de services qui sont susceptibles d'avoir

un impact sur le système de contrôle interne des états financiers de l'organisation utilisatrice ou de faire partie de ce système. Le FNUAP a conclu un accord avec le PNUD, une organisation de services, afin que celui-ci lui fournisse des services d'hébergement du système Atlas, d'infrastructure informatique et de traitement de données. Le FNUAP a également conclu un accord avec la société SADA Systems, par l'intermédiaire du PNUD, qui lui donne accès au service Google Apps for Business.

121. Le Comité a constaté que les accords conclus par le FNUAP et le PNUD (au nom du FNUAP) avec SADA Systems pour la prestation de services d'hébergement du système Atlas et entre le PNUD (au nom du FNUAP) et SADA Systems pour la prestation du service Google Apps ne contenaient aucune disposition concernant le droit de vérifier les dispositifs de contrôle interne et restaient muets sur la nécessité et la fréquence des audits ISAE concernant les contrôles internes et l'efficacité opérationnelle de l'organisation de services, audits qui donneraient l'assurance que des contrôles efficaces ont été effectués au cours de la période couverte par les états financiers.

122. Le FNUAP a indiqué au Comité qu'il reconnaissait la nécessité de revoir la politique de gestion des pratiques d'externalisation de façon à exiger la réalisation d'un audit. Le Comité estime que le FNUAP doit faire le nécessaire pour assurer un certain nombre d'audits de manière à obtenir des garanties quant à l'efficacité opérationnelle de l'entreprise extérieure.

123. Le Comité recommande au FNUAP de faire figurer, dans tous les accords qu'il signe, des dispositions concernant la nécessité et la fréquence des audits à effectuer pour respecter les normes ISAE, ce qui donnera une assurance raisonnable quant aux contrôles effectués et à l'efficacité opérationnelle des prestataires de services extérieurs.

Contrôle de l'accès au système d'information stratégique

124. Le système d'informatique stratégique est un outil interne qui permet à toutes les catégories de personnel du FNUAP de prendre des décisions éclairées, de contrôler les résultats obtenus dans les domaines stratégiques et de suivre les améliorations apportées dans certains domaines prioritaires. Le système est une plateforme d'appui à la prise de décisions fondées sur des données qui permet aux utilisateurs d'accéder et de recourir à des données organisées, analysées et visualisées d'origines variées. L'application contient quatre modules (profil pays, performance, myResults et myRisks) et quatre fonctions donnant accès au système (administration de myResults, approbation de myResults, coordination de myResults et approbation de myResults au niveau régional).

125. Le Comité a noté que sur les 1 638 utilisateurs ayant accès au système, un utilisateur exerçait à la fois les fonctions d'administration et d'approbation de myResults et 396 exerçaient les fonctions de coordination et d'approbation, ce qui est contraire au principe de séparation des tâches, selon lequel les fonctions d'administration et de coordination doivent être distinctes de la fonction d'approbation. Le Comité estime que la mauvaise séparation des tâches est principalement due au manque de clarté de la grille de répartition des rôles, qui définit les tâches de chaque membre du personnel dans les opérations et les applications en fonction de ses responsabilités.

126. Le FNUAP a informé le Comité que la grille de répartition des rôles serait révisée afin de mieux définir les différentes tâches et que les directives seraient modifiées de façon à assurer le respect du principe de séparation des tâches. Le Comité craint que la mauvaise séparation des tâches ne permette à certaines personnes d'accéder sans autorisation aux données et de les modifier.

127. Le Comité recommande au FNUAP d'établir une grille de répartition des rôles plus claire et de veiller au respect du principe de séparation des tâches lors de l'octroi des autorisations d'accès à l'application.

C. Informations communiquées par l'administration

128. Le Comité considère négligeables les comptabilisations en pertes, les versements à titre gracieux et les cas de fraude ou de présomption de fraude présentés ci-après dont le FNUAP lui a rendu compte.

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

129. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 0,24 million de dollars (2014 : 0,51 million de dollars), dont des contributions à recevoir d'un montant de 0,14 million de dollars, des stocks d'un montant de 19 567 dollars, des avances de fonctionnement d'un montant de 13 165 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 5 468 dollars, des frais de voyage d'un montant de 605 dollars, des sommes à recevoir du personnel d'un montant de 6 673 dollars et autres sommes à recevoir d'un montant de 57 541 dollars (voir l'annexe II au présent rapport).

2. Versements à titre gracieux

130. Le FNUAP a indiqué que les versements à titre gracieux effectués au cours de la période considérée s'élevaient à 0,06 million de dollars. Ces montants avaient été versés au lendemain du tremblement de terre au Népal, en tant qu'obligation morale, et au titre des droits à pension accumulés par les membres du personnel détachés au bureau de pays du FNUAP en Chine (voir l'annexe III au présent rapport).

3. Cas de fraude avérée ou présumée

131. Conformément aux Normes internationales d'audit (Norme 240), le Comité a planifié ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. Il ne convient cependant pas de compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités, car c'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

132. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a également demandé à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel

régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

133. Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les 26 cas avérés ou présumés qui ont été portés à son attention par le FNUAP, dont le montant s'est élevé à 0,12 million de dollars⁹.

D. Remerciements

134. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
Président du Comité
des commissaires aux comptes
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2016

⁹ Les renseignements sur les cas de fraude ou de présomption de fraude ont été fournis par le Bureau des services d'audit et d'investigation.

Annexe I

État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à la période close le 31 décembre 2015

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
1. A/67/5/Add.7, par. 84	Remédier aux faiblesses de l'architecture des bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne	Le manuel relatif à l'organisation du FNUAP a été arrêté sous sa version définitive. Il comprend les mandats révisés de chaque unité administrative au siège ainsi que ceux des bureaux de pays et des bureaux régionaux, sous une forme nouvelle. Les nouveaux mandats énoncent très clairement les responsabilités qui incombent aux bureaux régionaux en matière de surveillance et de contrôle des bureaux de pays.	Le Comité a examiné le manuel pour évaluer les mandats et les responsabilités des bureaux régionaux. Il a approuvé les mesures prises par l'administration.	X		
2. A/67/5/Add.7, par. 147	Remédier aux insuffisances des bureaux régionaux mentionnées dans le rapport de la Division des services de contrôle interne	Comme indiqué dans le rapport annuel de la Division des services de contrôle interne, des améliorations sensibles ont été constatées dans les domaines du fonctionnement des dispositifs de gouvernance interne des bureaux (dans 86 % des rapports) et des opérations (100 % des rapports).	Le Comité a examiné les rapports de la Division et approuvé les mesures prises par l'administration.	X		
3. A/68/5/Add.7, par. 45	Mieux surveiller l'octroi d'accords de services spéciaux et n'approuver les accords de ce type que s'ils sont conformes à la politique en vigueur dans ce domaine	En juillet 2015, le FNUAP a publié une politique exhaustive révisée sur l'emploi de consultants indépendants. Les trois politiques précédentes relatives au recrutement de consultants dans le cadre d'accords de services spéciaux (consultants au siège, consultants internationaux dans les lieux d'affectation hors siège et consultants locaux dans les lieux d'affectation hors siège) ont été fusionnées pour aboutir à une politique rationalisée unique qui régit le recrutement de consultants internationaux et locaux dans tous les lieux d'affectation.	Le Comité a examiné la politique sur l'emploi de consultants et noté les améliorations dans son application.	X		

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Référence du rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- en cours d'appli- cation</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
4. A/68/5/Add.7, par. 49	Respecter la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant la performance du fonctionnaire concerné deux mois avant l'expiration de son contrat et en justifiant s'il y a lieu le renouvellement de son engagement.	Cette recommandation est traitée dans la politique révisée du FNUAP de juillet 2014 en matière de contrats de louage de services, qui donne aux bureaux de pays accès au nouveau manuel du PNUD consacré aux contrats de ce type et apporte des réponses aux autres problèmes soulevés par le Comité en ce qui concerne le recours à de tels contrats, notamment en termes d'évaluation des résultats. En partenariat avec le PNUD, le FNUAP a importé des données relatives aux contrats de louage de services dans Atlas. Un nouvel outil en ligne destiné à faciliter l'évaluation des résultats des titulaires de contrats de louage de services avant la fin ou le renouvellement de leur contrat a été mis au point.	Le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration de la politique et dans la suite donnée aux rapports d'évaluation, et noté les améliorations dans l'évaluation et le renouvellement des contrats.	X			
5. A/69/5/Add.8, par. 21	Le FNUAP a accepté la recommandation du Comité consistant à envisager d'harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation des partenaires de réalisation.	Les sections de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation concernant les mécanismes mis en place par les partenaires dans les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, des finances et des achats ont été uniformisées entre les trois entités qui appliquent la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (UNICEF, PNUD et FNUAP) et intégrées à la microévaluation effectuée en août 2015. Les questions concernant l'outil d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation qui portent sur leurs capacités techniques et leurs avantages relatifs dans le cadre du mandat du FNUAP seront prises en compte au moment du choix des partenaires de réalisation. La politique du FNUAP en ce qui concerne la sélection et l'évaluation des partenaires a été révisée en conséquence.	Le Comité a examiné l'outil d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation lancé récemment ainsi que la nouvelle politique d'évaluation et a approuvé les mesures prises par l'administration.	X			

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
6. A/69/5/Add.8, par. 25	Le Comité recommande au FNUAP d'accepter avec ses partenaires de respecter les termes des accords conclus et de faire en sorte que les programmes de travail annuels soient signés avant la réalisation de nouveaux projets.	<p>À cet égard, il convient de noter que l'accent a été mis, tant dans les règles et procédures révisées régissant l'élaboration et la gestion des programmes de travail que dans les contrats passés avec les partenaires de réalisation (rendus publics en juillet 2014), sur la nécessité de signer rapidement les programmes de travail. En outre, grâce au système mondial d'élaboration de programmes instauré en novembre 2014, la gestion des programmes de travail est devenue complètement transparente, notamment pour ce qui est de la date de signature. Ce système permet au FNUAP de mettre en regard les crédits ouverts pour un partenaire de réalisation et l'état d'avancement du programme de travail correspondant (indiquant s'il est signé ou pas). Le FNUAP espère obtenir les premiers résultats (c'est-à-dire des plans de travail signés plus rapidement) d'ici à la fin du premier trimestre de 2015.</p> <p>Le système mondial d'élaboration de programmes a été institué, comme prévu, en novembre 2014. Depuis, la gestion des programmes de travail du FNUAP se fait en toute transparence, notamment en ce qui concerne la date de signature. Ce progrès va dans le sens de la politique exigeant la signature d'un programme de travail avant toute exécution et il est désormais possible, grâce au nouveau système, de veiller plus facilement au respect de cette politique. Dès lors que ces mesures ont été appliquées, le FNUAP souhaiterait que le Comité des commissaires aux comptes classe la présente recommandation.</p>	Le Comité a examiné le système mondial d'élaboration de programmes qui a été mis en place comme suite à cette recommandation et approuve les mesures prises par l'administration.	X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation appliquée	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
7. A/69/5/Add.8, par. 34	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer au guide du recrutement et : a) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas utilisés comme substitut des contrats à durée déterminée; b) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas conclus pour une durée dépassant celle stipulée dans le mode d'emploi de ce type de contrats; et c) de reconfigurer l'outil en ligne de manière que le travail des titulaires d'accords de services spéciaux et de contrats de louage de services puisse être évalué dans les délais prescrits.	Le FNUAP mène à titre exceptionnel un examen de tous les contrats de louage de services existants pour en revoir les modalités, le cas échéant. Ensuite, les partenaires stratégiques dans le domaine des ressources humaines examineront régulièrement les modalités des nouveaux contrats pour veiller au respect de la politique relative aux contrats de louage de services. Ce nouvel outil en ligne servira à rendre ces contrats plus performants, et les accords de services spéciaux avec des consultants indépendants seront conclus sur la base du fichier de consultants, conformément à la nouvelle politique de recrutement. Actions subsidiaires : <ul style="list-style-type: none"> • L'examen exceptionnel a été achevé. • Les partenaires stratégiques dans le domaine des ressources humaines examineront ensuite régulièrement les modalités des nouveaux contrats. • Le nombre de contrats examinés a été communiqué aux commissaires aux comptes à la fin de novembre 2015. • Le dernier versement dans le cadre d'un contrat de louage de services n'est autorisé qu'une fois qu'une évaluation a été complétée et consignée dans le nouveau fichier de consultants. 	Le Comité note les mesures prises par l'administration pour créer un outil de contrôle et d'évaluation des titulaires de contrats de louage de services.	X		
8. A/69/5/Add.8, par. 44	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies afin d'établir des accords à long terme pour la fourniture des services demandés régulièrement par les bureaux extérieurs.	Les activités menées par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion dans le cadre du projet d'harmonisation des achats, présidé et géré par le FNUAP, indiquent qu'une collaboration interorganisations se dessine sur le terrain et s'intensifie, et que d'importantes activités ont été menées à bien (voir les directives concernant les achats	Le Comité a examiné les accords à long terme dans les bureaux de pays qu'il a visités et approuvé les mesures prises par l'administration.	X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation en cours d'appli- cation appliquée	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
		<p>groupés des Nations Unies au niveau des pays).</p> <p>Comme il ressort du rapport de synthèse sur l'exécution du projet d'harmonisation et de collaboration en matière d'achats, des directives concernant la collaboration et l'utilisation des accords à long terme ont été élaborées et quatre ateliers organisés en 2014 à Copenhague, Rome, Addis-Abeba et Hanoï. Plus de 120 personnes représentant plus de 20 organismes en plus de 40 lieux d'affectation ont suivi ces formations. On a également fait appel à des experts pour appuyer le resserrement de la collaboration dans le domaine des achats. Les accords à long terme figurant sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ont été mis à jour et peuvent être consultés en ligne aux adresses suivantes :</p> <p>https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement et https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement/SearchLTAs.</p> <p>Une panoplie d'instruments relatifs aux achats groupés des Nations Unies ont été mis au point. Plus de 220 personnes représentant 30 organismes en 75 lieux d'affectation ont suivi le cours en ligne sur l'harmonisation des procédures d'achat. Quatre webinaires en ligne ont été organisés à la fin de 2014, avec 108 terminaux d'utilisateurs connectés dans 48 pays, représentant plus de 20 organismes. Enfin, le FNUAP collabore activement avec les pays qui effectuent des achats groupés parmi lesquels figurent la Bolivie (État plurinational de), la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Kosovo, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Serbie et le Viet Nam, ainsi qu'avec le Siège à New York.</p>				

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation appliquée	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
9. A/69/5/Add.8, par. 50	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de redoubler d'efforts pour combler les déficits de financement des engagements au titre des avantages du personnel selon l'échéancier proposé.	<p>Les activités visant à renforcer la collaboration sur le terrain dans le domaine des achats comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inscription des directives sur les achats groupés des Nations Unies au niveau des pays dans les procédures d'achat du FNUAP (depuis octobre 2012). • Une correspondance régulière entre le Service des achats et les bureaux de pays du FNUAP, assurant le suivi des activités et décrivant les progrès accomplis dans ce domaine. <p>Pour appliquer cette recommandation, l'administration du FNUAP déploie de multiples efforts pour renforcer le financement des engagements contractés au titre des avantages du personnel de manière à combler le déficit causé par des facteurs indépendants de sa volonté, comme les taux d'intérêt du marché qui pèsent lourdement sur les résultats de l'évaluation actuarielle. Elle a notamment pris les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nomination d'un gestionnaire financier extérieur chargé de l'investissement des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service pour obtenir un taux de rendement plus élevé; • Les prélèvements calculés sur la base de la masse des traitements et imputés aux différentes sources de financement; • Le réinvestissement des intérêts créditeurs obtenus sur les fonds de l'assurance maladie après la cessation de service; • L'apport, par la direction, d'une contribution ponctuelle chaque année. 	Le Comité a examiné X le déficit de financement existant et approuvé les mesures prises par l'administration. Il continuera d'évaluer cette situation dans les années à venir.			

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation appliquée	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
10. A/69/5/Add.8, par. 58	Le Comité recommande au FNUAP de déterminer les degrés d'assurance appropriés pour les unités administratives à haut risque ou à risque moyen et de doter ses services d'audit des ressources voulues pour leur permettre d'adapter leurs cycles d'audit aux degrés d'assurance choisis.	<p>Ces mesures constitueront les critères que le Comité utilisera pour évaluer l'application de cette recommandation.</p> <p>L'administration du FNUAP note que le Comité évaluera le niveau le plus récent des engagements non financés et des fonds mis de côté dans le cadre de ses travaux d'audit habituels sur les états financiers de 2015 (A/71/5/Add.8, note 12 sur les états financiers). La note 12 indique qu'une nouvelle évaluation actuarielle a été effectuée en toute indépendance en 2015 et que le total des passifs liés aux avantages du personnel a chuté de 332,1 millions de dollars en 2014 à 302,7 millions de dollars en 2015, tandis que le passif actuariel a diminué de 40 million de dollars, principalement grâce aux gains actuariels favorisés par le nouveau taux d'actualisation, plus avantageux. Au 31 décembre 2015, 62 % du passif étaient financés, et l'assurance maladie après la cessation de service était financée à 68 %, en hausse par rapport aux 57 % de 2014.</p> <p>En mars 2016, des contrats ont été conclus avec les gestionnaires d'investissement externes, et la première réunion du Comité des placements, lors de laquelle ont été fixés l'échéancier et les phases du transfert de fonds, a eu lieu le 1^{er} avril.</p>	Comme suite à cette recommandation et après avoir examiné l'estimation des risques réalisée en 2015 par le Bureau des services d'audit et d'investigation, le FNUAP a déterminé les degrés d'assurance appropriés pour ses unités administratives à haut risque ou à risque moyen. Il a présenté au Conseil d'administration sa proposition tendant à adapter ses cycles d'audit et aligner ses	Le Comité a examiné les ressources d'audit interne et la proposition avalisée par le Conseil d'administration. Il approuve les mesures prises par l'administration.	X	

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
11. A/70/5/Add.8, par. 16	Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère la mise en place d'un dispositif intégré de gestion du risque institutionnel définissant les principales stratégies de gestion et d'atténuation des risques afin d'aider l'administration du FNUAP à cerner, évaluer et atténuer les risques dans tous les domaines d'intervention; et b) se dote d'un registre des risques au niveau opérationnel et d'un registre central des risques stratégiques, recensant les catégories et la nature des risques que peut rencontrer le FNUAP dans l'exercice de son mandat.	<p>ressources d'audit internes selon les besoins, que le Conseil a approuvée.</p> <p>L'administration du FNUAP a pris des mesures concrètes pour mettre en place un dispositif de gestion du risque institutionnel, conformément au cadre du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, et établir un registre central des risques. Cela aidera le FNUAP à mieux les mesurer, à communiquer ses plans d'action et à atténuer les risques à tous les niveaux de l'organisation</p> <p>Ce dispositif, qui bénéficie d'un appui solide de la part de l'administration, prévoit des changements progressifs, tire parti des ressources disponibles, harmonise les activités de gestion des risques existantes et favorise une amélioration constante de la gestion des risques, du partage des connaissances et de la formation continue au FNUAP.</p> <p>Le FNUAP a premièrement procédé, en 2014, au recensement des risques, à l'issue duquel 12 domaines majeurs de risques institutionnels, dont le risque de fraude, ont été retenus pour une phase initiale d'estimation des risques. L'estimation annuelle des risques et le premier registre des risques informatisé (myRisks), conçu pour aider l'administration à évaluer et atténuer les risques et à communiquer et réagir en temps réel, ont été lancés le 1^{er} juillet 2015. Cette nouvelle évaluation électronique simplifiée et regroupe les estimations existantes et souligne qu'il importe de continuer à chercher des façons de réduire la charge administrative tout en améliorant les moyens de communication. Au 31 mars 2016, plus de 105 unités administratives avaient conclu leurs</p>	Le Comité des commissaires aux comptes note les mesures prises par l'administration pour établir le cadre de gestion des risques institutionnels et le registre des risques.	X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
12. A/70/5/Add.8, par. 23	Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour ses directives relatives aux bureaux décentralisés afin de définir précisément les modalités de fonctionnement et de gestion de ces bureaux; b) continue de réaliser des études de viabilité exhaustives et demande une approbation a posteriori pour les bureaux décentralisés qui ne l'ont pas encore obtenue; c) intègre la structure et l'organisation hiérarchique des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays.	<p>estimations des risques, qui avaient été validées par les directeurs de bureaux régionaux et de division, grâce à la fonctionnalité disponible dans le système d'information stratégique.</p> <p>Deuxièmement, depuis le 31 mars 2015, le FNUAP s'emploie à mettre en place un mécanisme de traitement des risques, dans le cadre duquel les risques classés par les unités administratives comme critiques ou élevés sont communiqués à des groupes de travail chargés de la gestion des risques, présidés par des gestionnaires des risques, qui se réuniront régulièrement pour examiner et coordonner les stratégies d'atténuation avec l'aide de spécialistes.</p> <p>Dans une troisième étape à venir, le Comité des risques du FNUAP évaluera les opérations du mécanisme, cernera les nouveaux risques et fera des appréciations pour aider à peaufiner les activités de gestion des risques institutionnels.</p>	L'administration n'a pas encore mis les directives à jour.	X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation appliquée	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
13. A/70/5/Add.8, par. 28	Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse en sorte que des visites de suivi et d'évaluation soient effectuées pour que les résultats des bureaux décentralisés puissent être mesurés efficacement; b) définisse le rôle des personnes référentes pour les bureaux décentralisés et leur fournisse des directives claires sur l'appui et le contrôle qu'elles doivent assurer; c) fixe des résultats à atteindre et définisse des critères systématiques de suivi et d'évaluation pour permettre aux personnes référentes de s'acquitter de leurs fonctions conformément au mandat du FNUAP.	directives relatives aux bureaux décentralisés, en application de cette recommandation et de la recommandation 13 ci-dessous. Toutefois, étant donné qu'il faut poursuivre les consultations avec les parties prenantes, ces travaux ne sont pas encore achevés. La nouvelle date de mise en œuvre a été fixée à la fin du troisième trimestre de 2016. Le FNUAP définira plus précisément le rôle d'appui et de contrôle des personnes référentes pour les bureaux décentralisés lors de la prochaine révision de ses directives. Les résultats à atteindre et les critères de suivi et d'évaluation du personnel (notamment des personnes référentes) sont gérés au moyen du système intégré d'évaluation et d'amélioration des résultats du personnel et, pour les unités administratives du FNUAP, grâce au système intégré d'information stratégique. Mise à jour d'avril : La Division des ressources humaines continue d'élaborer les directives relatives aux bureaux décentralisés, en application de cette recommandation et de la recommandation 12 ci-dessus. Toutefois, étant donné qu'il faut poursuivre les consultations avec les parties prenantes, ces travaux ne sont pas encore achevés. La nouvelle date de mise en œuvre a été fixée à la fin du troisième trimestre de 2016.	L'administration n'a pas encore mis les directives à jour.	X		
14. A/70/5/Add.8, par. 34	Le Comité recommande que le FNUAP : a) intègre des indicateurs de résultats, des niveaux de référence et des niveaux cibles pour les résultats escomptés dans les plans de travail de tous ses partenaires de réalisation approuvés; et b) veille à ce que l'évaluation de la	Comme prévu, une nouvelle fonction du système mondial d'élaboration de programmes a été mise en place, selon laquelle chaque résultat doit comporter au moins un indicateur, conformément à la recommandation d'audit. Dorénavant, aucun plan de travail ne pourra être arrêté sous sa forme définitive sans ces éléments. La réalisation des objectifs sera	Le Comité a examiné les plans de travail des partenaires de réalisation pour vérifier qu'ils comprenaient des niveaux cibles, des indicateurs et des niveaux de référence.	X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	contribution des partenaires de réalisation aux missions essentielles du FNUAP soit fondée sur ces indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles.	prise en compte par le FNUAP dans son examen des performances des partenaires de réalisation.	Il approuve les mesures prises par l'administration.				
15. A/70/5/Add.8, par. 39	Le Comité recommande au FNUAP : a) de renforcer ses procédures de suivi à l'intention des partenaires de réalisation afin de veiller à la bonne exécution des activités de programme; et b) de mettre au point des plans de suivi qui puissent être appliqués dans les délais fixés.	Les fonctions du système mondial d'élaboration de programmes correspondant à la phase II, qui devraient être mises en service au quatrième trimestre de 2016, aideront notamment les partenaires de réalisation à rendre compte de l'état d'avancement de leurs plans de travail. Les versements à ces partenaires seront subordonnés à la présentation, comme il convient et dans les meilleurs délais, d'informations sur l'état d'avancement de l'exécution et les résultats obtenus. Il faudra également au cours de cette phase II que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soient fournis dans les délais prévus, condition préalable à tout versement aux partenaires de réalisation.	Les fonctions du système mondial d'élaboration de programmes correspondant à la phase II devraient être établies.		X		
16. A/70/5/Add.8, par. 44	Le Comité recommande au FNUAP de rapprocher les données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses tous les trimestres, conformément aux dispositions du guide de l'audit des projets exécutés par des moyens nationaux.	D'après le guide de l'audit des projets exécutés par des moyens nationaux, institué en 2013, les unités administratives sont tenues de procéder à des rapprochements trimestriels des données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses ainsi que dans tout formulaire de paiement direct. En conséquence, dans la version de 2014 du guide de l'audit, les rapprochements n'étaient plus demandés chaque trimestre mais « à intervalles réguliers », pour éviter de surcharger inutilement les unités administratives, qui doivent toutes effectuer	Le Comité a examiné les rapports d'exécution conjoints et approuvé les mesures prises par l'administration.	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Référence du rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- en cours d'appli- cation</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
17. A/70/5/Add.8, par. 50	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de nettoyer les données et les ajustements manuels dans l'application eService avant la fin de l'année de manière à rendre compte avec exactitude des reliquats de congés payés et, par la suite, de contrôler systématiquement les états des congés dans le système; b) de configurer l'application eService de sorte qu'elle ne permette pas d'enregistrer les soldes de congé affichant un nombre de jours de congé pris par anticipation supérieur au nombre maximum autorisé par la politique.	<p>périodiquement des rapprochements entre les dépenses figurant dans les rapports d'exécution conjoints et celles déclarées par les partenaires de réalisation dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses et les formulaires de paiement direct.</p> <p>Le FNUAP fera en sorte que le nettoyage des données et les ajustements manuels soient faits dans l'application eService avant la fin de l'année 2015, conformément à la politique en matière de congés. Il veillera également à ce que cette application soit reconfigurée de sorte qu'elle ne permette pas d'enregistrer les soldes de congé affichant un nombre de jours de congé pris par anticipation supérieur au nombre maximum autorisé.</p> <p>Au sujet de l'alinéa a), un message de rappel à l'intention de toutes les unités administratives a été rédigé et sera communiqué à l'ensemble du personnel du FNUAP.</p> <p>En ce qui concerne l'alinéa b), le changement a été effectué par le PNUD.</p>	Le Comité a examiné X l'application eService reconfigurée et approuvé les mesures prises par l'administration.				
18. A/70/5/Add.8, par. 55	Le Comité recommande au FNUAP de continuer de mettre au point une base de données mondiale permettant de gérer, d'enregistrer et de mettre régulièrement à jour les informations essentielles sur les consultants et les contrats de louage de services afin d'améliorer le contrôle et le suivi des accords de services spéciaux et des contrats de louage de services dans les bureaux	<p>Le FNUAP dispose déjà d'une base de données mondiale qui remplit ces fonctions pour les contrats de louage de services, et qui sera mise à jour régulièrement. Il tirera un meilleur parti du fichier de consultants, qui constituera une base de données pour la nouvelle formule du contrat de consultant indépendant qui remplace les accords de services spéciaux.</p> <p>En octobre, les membres du personnel de la Division des ressources humaines, de la Division des programmes et du système d'information de gestion ont examiné</p>	Le Comité note les mesures prises par l'administration pour établir l'outil relatif aux contrats de louage de services et s'attend qu'il soit achevé et mis en place.		X		

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée
	extérieurs, ainsi que la communication de l'information correspondante.	<p>ensemble les moyens d'exploiter au mieux le fichier de consultants afin de faire apparaître ceux parmi eux qui sont indépendants. Par la suite, des besoins opérationnels ont été définis et un calendrier fixé pour l'achèvement de la deuxième version du fichier de consultants.</p> <p>Les données de tous les contrats de louage de services ont été importées dans Atlas, et cette partie de la recommandation a été entièrement appliquée.</p> <p>Mise à jour d'avril : Cette recommandation est prise en compte dans l'outil de suivi des consultants en cours d'élaboration dans le système de gestion des documents AoDocs. Les besoins opérationnels ont été définis grâce à la collaboration entre la Division des ressources humaines et la Division des programmes. La mise au point de la bibliothèque et du flux de travail du système AoDocs devrait être achevée dans les semaines à venir. Ensuite, des essais seront réalisés en prévision du lancement. Les documents d'orientation et la formation nécessaires aux utilisateurs seront mis au point. La date de mise en œuvre a été fixée à la fin du deuxième trimestre de 2016, voire avant.</p>				
19. A/70/5/Add.8, par. 60	Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un solide mécanisme de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de veiller à ce que les bureaux de pays livrent et distribuent efficacement les articles achetés à leurs destinataires; b) de mettre au point des outils qui permettront aux bureaux de pays de vérifier que les articles sont	Le FNUAP s'emploie constamment à améliorer ses systèmes pour faciliter une gestion efficace des stocks et a institué dans ce cadre un nouveau système de suivi des stocks faisant partie du progiciel de gestion intégré, appelé Shipment Tracker (« système de suivi de produits »), qui remplace l'actuel système Channel. Ce système permettra de suivre le flux des produits tout au long du cycle, de la commande jusqu'à la distribution finale aux partenaires de réalisation du FNUAP ou aux	Le Comité note les mesures prises par l'administration pour établir l'outil relatif aux stocks et attend la version définitive du système Shipment Tracker.		X	

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'appli- cation	Recommen- dation non appliquée
	distribués efficacement et dans les temps, notamment en suivant régulièrement l'évolution d'indicateurs essentiels tels que le taux d'exécution des plans de distribution et le niveau des stocks conservés dans les points de prestation de services.	<p>bénéficiaires. Il fournira également aux utilisateurs et à l'administration des informations en temps réel sur les produits. Il facilitera l'élaboration d'outils analytiques et d'instruments de diagnostic propres à fournir à l'administration des chiffres clefs, notamment le volume de produits pouvant être distribués et la balance chronologique des stocks. Ces données lui donneront les moyens d'agir sans tarder pour remédier aux lacunes recensées, notamment aux longs délais de livraison et à l'engorgement des chaînes d'approvisionnement nationales. Le système Shipment Tracker en est au dernier stade d'essai et devrait être lancé au troisième trimestre de 2015.</p> <p>Informations complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du nouveau système de suivi des stocks, appelé Shipment Tracker. • Formation individuelle consacrée au système Shipment Tracker et à la gestion des stocks, à l'intention des bureaux extérieurs en Afrique de l'Est et australe, en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans les États arabes. • Webinaires mondiaux consacré au système Shipment Tracker. • Nouveaux rapports montrant l'état des stocks à un moment donné, dans le passé ou en temps réel, et comprenant des renseignements sur le vieillissement. 				

Référence du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Recommen- dation appliquée	Recommen- en cours d'appli- cation	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
20. A/70/5/Add.8, par. 63	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'accélérer l'enquête concernant les soldes créditeurs inhabituels présentés par les comptes individuels d'avances de traitement; b) d'envisager de mettre en place, au siège et dans les bureaux extérieurs, un système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires.	Le FNUAP a déjà fait d'importants progrès pour ce qui est de résorber l'encours des avances de traitement. Un plan d'action triennal détaillé a été établi pour hiérarchiser, examiner et résorber les soldes de montants en instance restants. Ainsi, le montant des soldes créditeurs présentés par les comptes d'avances de traitement a été réduit de 61 %, passant de 333 000 dollars en 2014 à 131 000 dollars en 2015. Dans l'ensemble, l'examen et le recouvrement des soldes créditeurs progressent conformément au plan d'action.	Le Comité note les mesures prises par l'administration pour lancer le système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires et résorber les soldes négatifs. Il recommande à l'administration de continuer à résorber les soldes créditeurs restant dans les comptes individuels d'avances de traitement.	X			
Total		20		14	6	0	0
Pourcentage total		100		70	30	–	–

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année considérée</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Contributions à recevoir	138 767	227 551	(88 784)
Stocks	19 567	257 853	(238 286)
Avances de fonctionnement	13 165	0	13 165
Immobilisations corporelles	5 468	10 149	(4 681)
Voyages	605	0	605
Sommes à recevoir du personnel	6 673	0	6 673
Créances diverses	57 541	0	57 541
Trésorerie	0	1 583	(1 583)
Créances sur des partenaires de réalisation nationaux au titre de dépenses sans justificatif	0	10 095	(10 095)
Total	241 786	507 231	(265 445)

Annexe III

Versements à titre gracieux

(En dollars des États-Unis)

<i>Montants approuvés par les autorités compétentes</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Montants versés</i>	<i>Raisons du versement</i>
50 160	juillet 2015	50 160	Subvention ponctuelle d'aide au relèvement versée au personnel du bureau de pays du FNUAP au Népal à la suite du séisme et de la catastrophe humanitaire.
5 590	janvier 2015	5 590	Indemnisations versées aux fonctionnaires chinois qui, en raison de leur détachement, n'ont pas acquis de droit à pension, alors que dans les faits, ils effectuent les mêmes tâches que leurs collègues.
Total		55 750	

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 29 avril 2016, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle;

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières;

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef des services financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les systèmes de contrôle du PNUD applicables dans le cas des services fournis par le Programme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division
des services de gestion
(*Signé*) Subhash K. Gupta

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015

Introduction

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rend compte des principales tendances.
2. Les états financiers du FNUAP se composent de 5 états, de 26 notes et de 4 tableaux et présentent des informations sur les opérations financées tant au moyen des ressources préaffectées qu'au moyen des ressources non préaffectées.

Résultats financiers

Produits provenant des contributions : tendances générales

3. Pour la première fois depuis quatre ans, le montant des contributions non préaffectées a diminué, passant de 477,4 millions de dollars en 2014 à 398,2 millions en 2015 (soit une baisse de 16,6 %). Cette diminution tient essentiellement à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux devises dans lesquelles sont libellées les contributions.
4. Contrairement aux ressources non préaffectées, les contributions préaffectées – déduction faite des sommes remboursées à des donateurs et des coûts indirects – ont augmenté de 51,5 millions de dollars (10,5 %) et atteint 543,3 millions de dollars en 2015. Elles représentaient 58,1 % du montant total des contributions (contre 51,0 % en 2014).
5. Comme les années précédentes, les contributions au FNUAP proviennent pour l'essentiel d'un petit nombre de donateurs. En 2015, les 10 principaux donateurs du FNUAP ont ainsi versé 87,3 % des ressources non préaffectées (contre 87,9 % en 2014) et 86,8 % des ressources préaffectées (contre 85,3 % en 2014). Le Fonds continue de s'employer à accroître le nombre des donateurs en établissant des contacts avec des pays à revenu intermédiaire et des pays émergents, ainsi qu'avec des entités du secteur privé.
6. Le montant des sommes remboursées à des donateurs s'est établi à 4,5 millions de dollars en 2015, ce qui s'inscrit dans la tendance observée les dernières années (6,4 millions de dollars en 2013 et 3,7 millions de dollars en 2014). Cela représente moins de 0,8 % du montant brut des contributions préaffectées pour l'année, preuve que le FNUAP sait mettre en œuvre efficacement les activités relatives aux programmes.

Produits divers

7. Le montant des autres produits a diminué de 4,2 millions de dollars, passant de 61,5 millions de dollars en 2014 à 57,3 millions de dollars en 2015. Cette diminution tient en partie à la baisse des honoraires perçus par le FNUAP en sa qualité d'agent chargé d'administrer des programmes conjoints impliquant deux organismes des Nations Unies ou plus. Elle s'explique aussi par la baisse du volume

des achats effectués par le FNUAP au nom de tierces parties, qui a eu une incidence à la fois sur le montant des frais de gestion perçus par le Fonds (accusant une diminution de 0,8 million de dollars) et sur le montant des produits préaffectés aux activités d'achat (qui font apparaître une diminution de 1,8 million de dollars). On trouvera dans la note 16 des indications supplémentaires sur les autres produits réalisés par le FNUAP et, au tableau C, une ventilation, par catégories de clients, des données relatives aux services d'achats pour le compte de tiers.

Prévisions relatives aux produits et à la continuité des opérations

8. Au 31 décembre 2015, le FNUAP avait signé des accords pour un montant représentant 366,7 millions de dollars en produits à tirer de contributions, dont un montant de 349,5 millions de dollars lié aux ressources préaffectées. Ces produits futurs sont d'une grande importance en ce qu'ils permettent d'assurer la continuité des opérations du FNUAP.

Charges : aperçu général

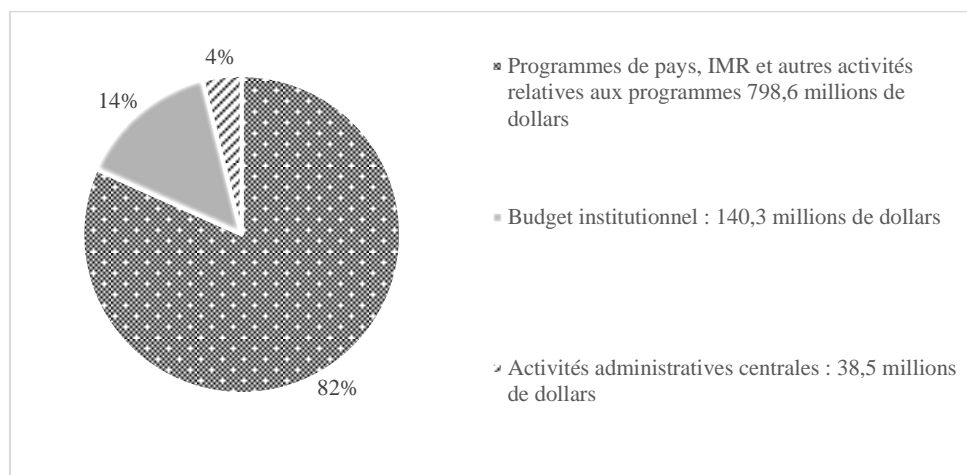
9. Le montant total des charges s'est établi à 977,4 millions de dollars en 2015, soit 2,5 % de moins que les 1 002,1 millions de dollars dépensés en 2014. Cette diminution s'explique principalement par celle des charges engagées au titre des ressources non préaffectées, qui sont passées de 500,4 millions de dollars en 2014 à 482,7 millions de dollars en 2015, soit une baisse de 3,5 % (17,7 millions de dollars). Elle tient aussi aux mesures d'austérité qui ont été prises au second semestre de 2015, compte tenu de la réduction des produits provenant des contributions non préaffectées.

10. Le montant total des charges au titre des programmes de pays, des interventions mondiales et régionales et d'autres activités relatives aux programmes a diminué de 2,6 %, passant de 820,2 millions de dollars en 2014 à 798,6 millions en 2015. Cette diminution est uniquement imputable aux ressources non préaffectées, puisque les dépenses de programme au titre des ressources préaffectées ont augmenté de 4,3 millions de dollars en 2015. Toutefois, l'augmentation des ressources préaffectées n'a pas été assez importante pour contrebalancer la diminution de 25,9 millions de dollars des charges afférentes aux activités relatives aux programmes qui ont été engagées au titre des ressources non préaffectées.

11. Les charges afférentes au budget institutionnel se sont établies à 140,3 millions de dollars en 2015 (contre 139,5 millions de dollars en 2014), soit 14,4 % du montant total des dépenses pour l'année considérée.

Figure IV. I
Répartition des charges, par type d'activités

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : IMR = interventions mondiales et régionales.

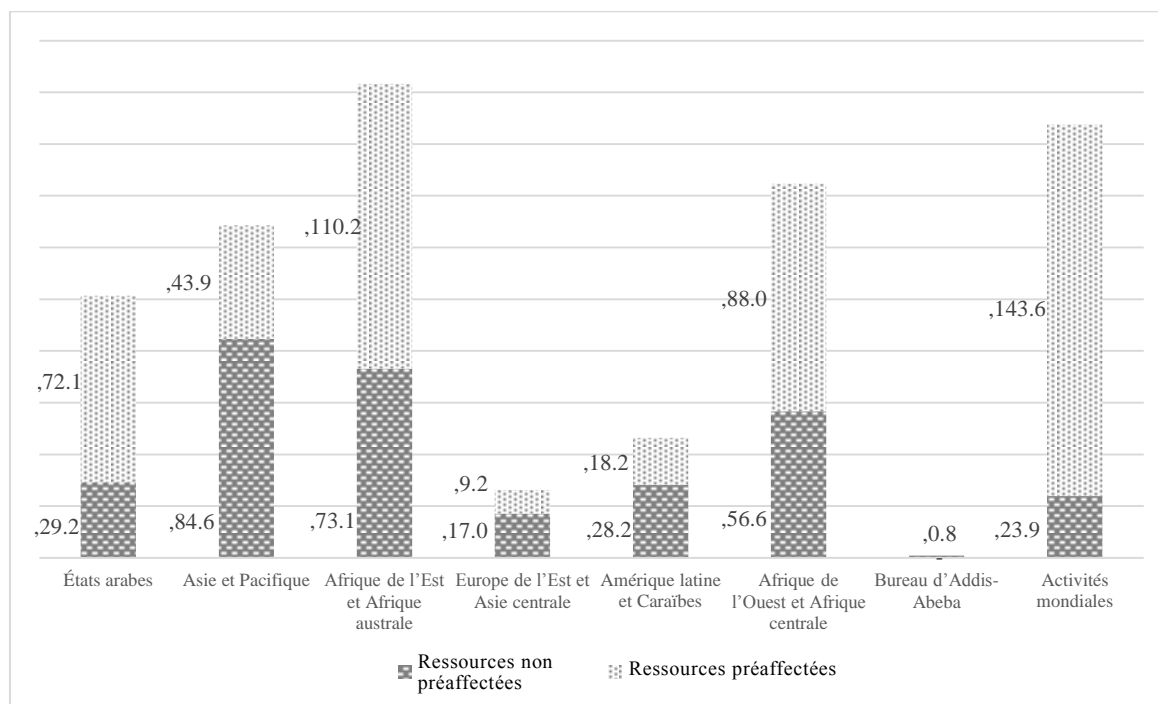
Charges : ventilation par destination géographique, nature et agent de réalisation

12. Le FNUAP mène ses activités sur le terrain. En 2015, il a consacré 631,1 millions de dollars à des activités hors siège, soit 79 % du montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes. Les régions ayant le plus bénéficié de l'aide fournie au titre des programmes du Fonds ont été l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (183,3 millions de dollars, dont 73,1 millions de dollars sous forme de ressources non préaffectées), l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (144,6 millions de dollars, dont 56,6 millions de dollars sous forme de ressources non préaffectées) et l'Asie et le Pacifique (128,5 millions de dollars, dont 84,6 millions de dollars sous forme de ressources non préaffectées). En 2014, c'étaient les mêmes régions qui avaient été les premières bénéficiaires de l'aide aux programmes du FNUAP.

13. Le montant total des charges afférentes aux interventions s'est établi à 167,5 millions de dollars (soit 21,0 % du montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme). Sur ce total, un montant de 122,4 millions de dollars, soit 73,1 %, a été consacré au programme Fournitures du FNUAP, anciennement baptisé Programme mondial visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé procréative, le programme phare du FNUAP qui aide les pays à renforcer leurs systèmes de santé et à élargir l'accès à un approvisionnement fiable en contraceptifs et en médicaments essentiels pour la santé maternelle.

Figure IV. II
Ventilation géographique des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes.

(En millions de dollars des États-Unis)



14. Pour s'acquitter du mandat qui lui est confié, le FNUAP dépend pour une grande part des compétences et des qualifications de son personnel recruté sur les plans national et international. En 2015, il a consacré 263,8 millions de dollars aux dépenses de personnel¹⁰, soit 27 % du montant total des charges pour l'année considérée, contre 25,6 % en 2014 (soit 1,4 % de plus). À la fin de 2015, 82,5 % des membres du personnel du FNUAP étaient basés dans les bureaux extérieurs (contre 82,4 % en 2014), et 17,5 % au siège (contre 17,6 % en 2014).

15. Les frais de voyage et autres dépenses sont ceux qui ont connu la variation la plus importante d'une année à l'autre. Les frais de voyage ont diminué, passant de 83,1 millions de dollars en 2014 à 69,3 millions de dollars en 2015, principalement grâce aux efforts déployés à cet effet par l'administration, qui a introduit une « taxe carbone » interne et encourage le recours à des formules économes en énergie autres que les voyages, telles que les vidéoconférences. Le montant correspondant aux charges diverses est passé de 24,1 millions de dollars en 2014 à 34,9 millions de

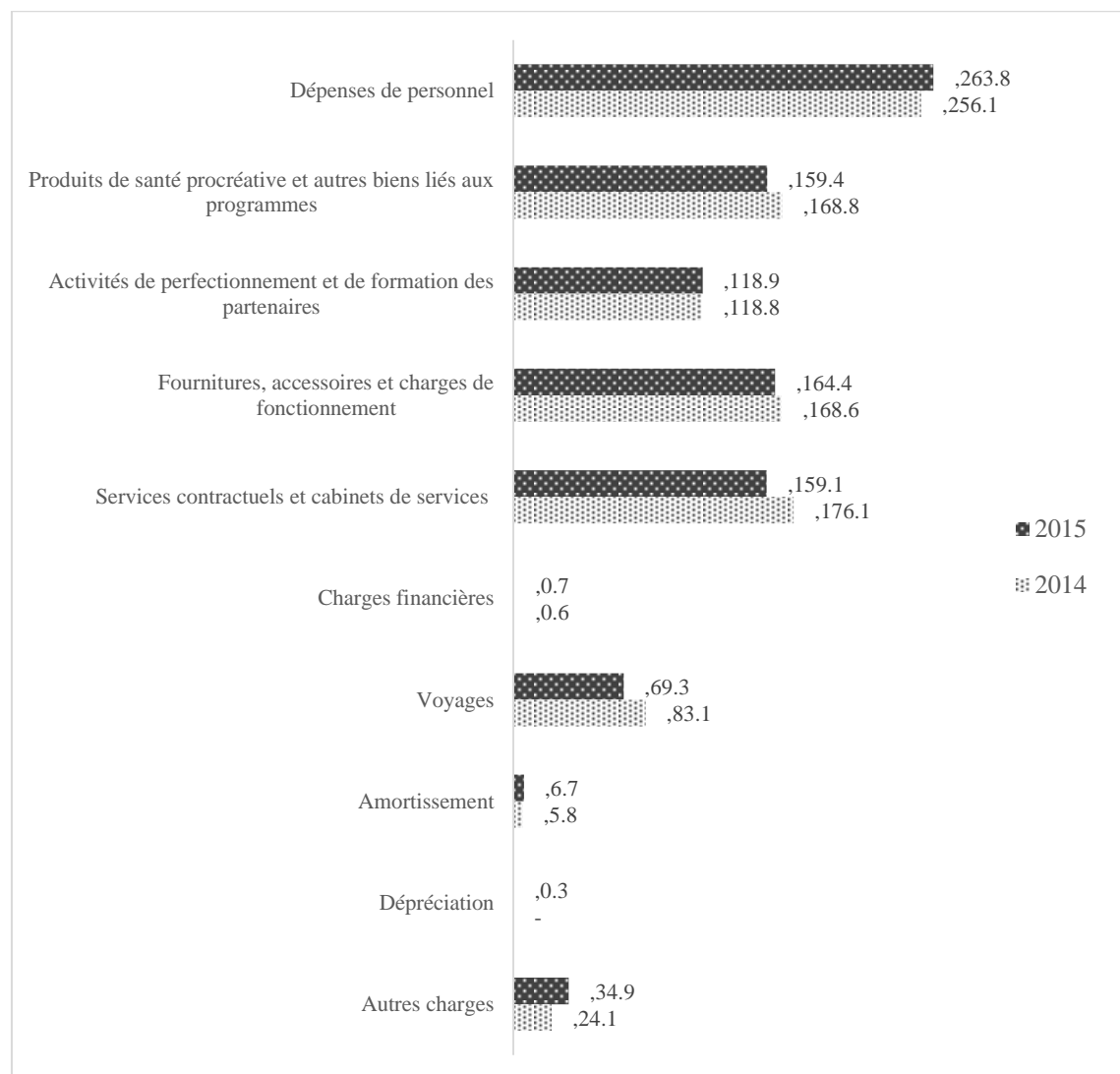
¹⁰ Par « personnel », on entend l'ensemble des membres du personnel qui sont nommés par le Directeur exécutif du FNUAP, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir la circulaire ST/SGB/2004/10, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et la décision 58/555 de l'Assemblée générale concernant les questions relatives au personnel du FNUAP). Le terme fait référence à tous les membres du personnel, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire.

dollars en 2015, principalement en raison d'une augmentation des pertes de change non réalisées et réalisées sur les contributions à recevoir.

Figure IV.III

Répartition des charges, par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



16. Un pourcentage important des activités du FNUAP relatives aux programmes est mis en œuvre par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. En 2015, il y a été alloué un montant de 259,4 millions de dollars, soit 32,5 % du montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes. Ce montant a progressé de 4,3 millions de dollars par rapport à 2014, année pendant laquelle les activités exécutées par les gouvernements et les organisations non

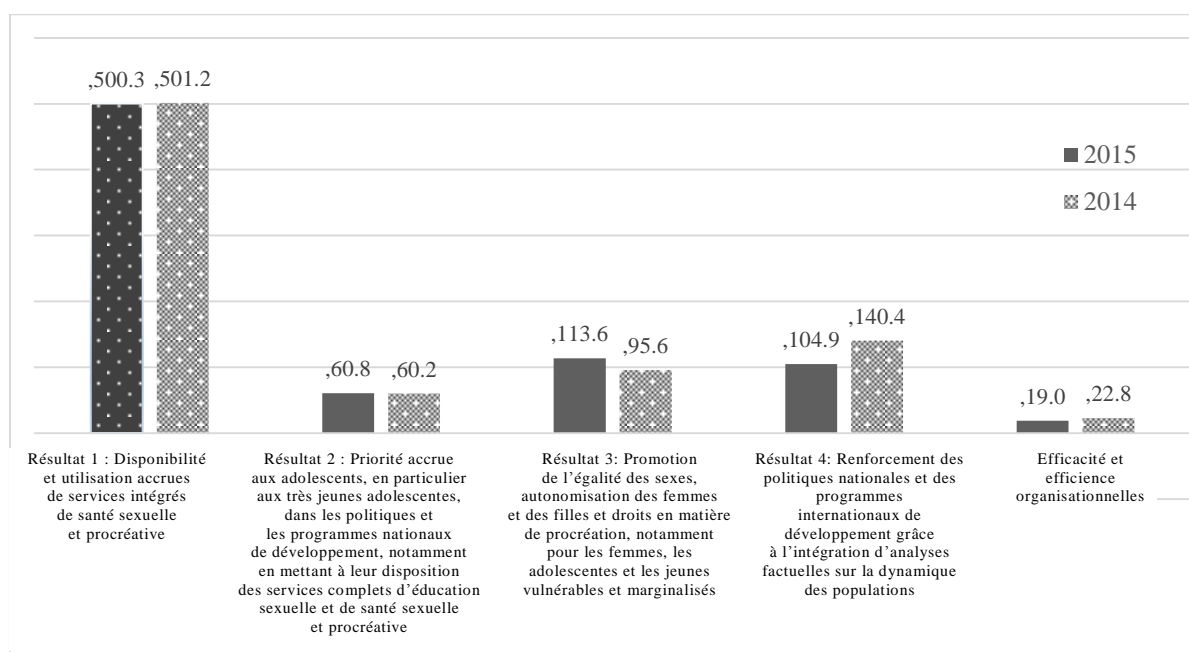
gouvernementales avaient représenté 255,1 millions de dollars, soit 31,1 % du montant total des charges afférentes aux programmes.

17. Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 comprend un cadre de résultats intégré, qui définit quatre résultats de développement et trois produits de gestion nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques du Fonds. En 2015, le FNUAP a consacré 500,3 millions de dollars à l'obtention du résultat 1 (Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative) (contre 501,2 millions de dollars en 2014), soit 62,6 % du total des charges afférentes aux programmes (61,1 % en 2014).

Figure IV. IV

Ventilation des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes en fonction des résultats du cadre de résultats intégré à la réalisation desquels elles contribuent

(En millions de dollars des États-Unis)

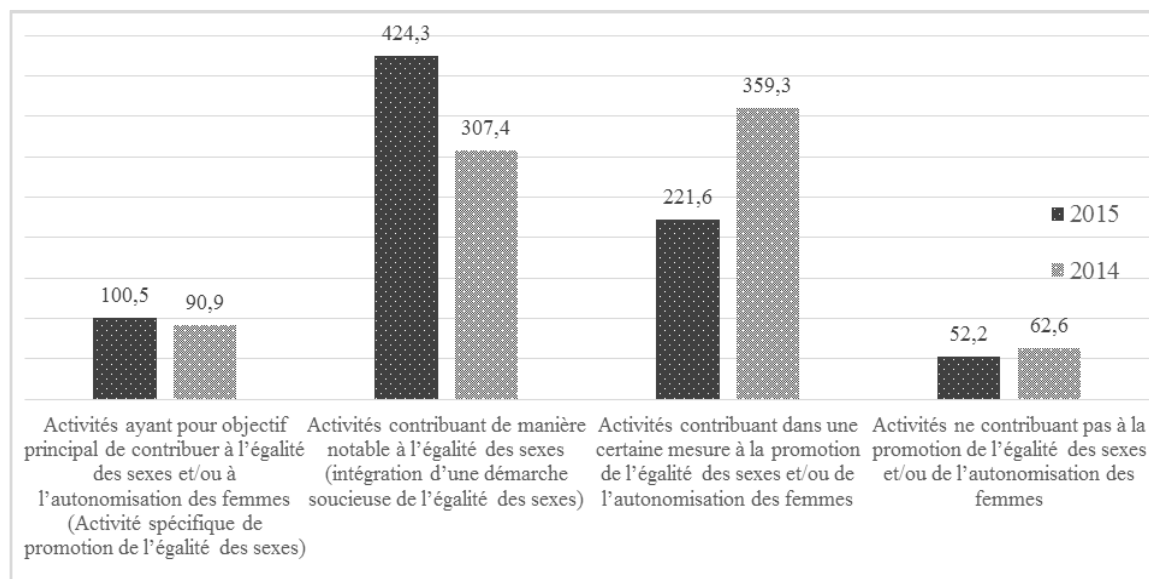


18. En 2015, le FNUAP a consacré un montant de 524,8 millions de dollars, soit 65,7 % des charges afférentes aux programmes, à des activités ayant pour objectif principal l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes, ou ayant apporté une contribution notable à l'égalité des sexes. C'est 17,1 points de pourcentage de plus qu'en 2014, où cela avait été le cas pour 48,6 % (soit 398,3 millions de dollars) des charges relatives aux programmes.

Figure IV.V

Ventilation des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes en fonction de leur contribution à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes

(En millions de dollars des États-Unis)



19. Le FNUAP continue de renforcer sa participation aux interventions humanitaires et activités de secours dans les pays de programme. En 2015, il a consacré 53,1 millions de dollars aux activités humanitaires, soit 6,6 % des charges afférentes aux programmes.

Excédent enregistré sur l'année

20. En 2015, le montant global de l'excédent s'est établi à 15,4 millions de dollars, déduction faite d'un déficit de 38,0 millions de dollars au titre des ressources non préaffectées et compte dûment tenu d'un excédent de 53,4 millions de dollars au titre des ressources préaffectées.

21. En 2015, le FNUAP a utilisé 94,9 % des ressources non préaffectées disponibles sur une base comparable à celle du budget (contre 91,4 % en 2014). Les ressources non préaffectées disponibles correspondaient aux produits de 2015, auxquels s'ajoutaient les fonds inutilisés reportés d'exercices antérieurs.

22. À la fin de 2015, le solde des fonds non réservés, non préaffectés disponibles pour les programmes du FNUAP, d'un montant de 57,8 millions de dollars (contre 61,0 millions de dollars en 2014), a été reporté sur l'exercice suivant. Sur ce total, le FNUAP pourra décider de l'affectation d'un montant de 24,8 millions de dollars en 2016. La note 14 ci-dessous donne des indications sur la variation des fonds au titre des ressources non préaffectées et présente un rapprochement entre le solde disponible pour les programmes, calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les fonds qui peuvent être utilisés.

23. L'excédent enregistré au titre des ressources préaffectées est passé de 0,04 million de dollars en 2014 à 53,4 millions de dollars en 2015, ce qui tient essentiellement à l'augmentation du montant brut des produits provenant des contributions, qui est passé de 529,4 millions de dollars en 2014 à 581,3 millions de dollars en 2015.

Situation financière

Actif et passif

24. Au 31 décembre 2015, la valeur totale des actifs du FNUAP s'élevait à 1 216,6 millions de dollars (contre 1 295,2 millions en 2014); celle de ses passifs était de 422,2 millions de dollars (contre 567,8 millions en 2014).

25. À la fin de l'année, le montant total des actifs courants du Fonds s'établissait à 667,4 millions de dollars, et celui des passifs courants à 149,4 millions de dollars, soit un ratio de liquidité générale (ratio qui permet de déterminer si l'organisation est en mesure de s'acquitter de ses engagements à court terme) de 4,5, contre 2,5 à la fin de 2014. Cette augmentation, qui ramène le taux à un niveau proche de celui de 2013 (4,6) s'explique principalement par une diminution de 100,2 millions de dollars du montant des dettes et charges à payer.

Soldes de trésorerie et portefeuille de placements

26. Le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds a diminué de 154,3 millions de dollars (soit 16,5 %), passant de 934,7 millions de dollars à la fin de 2014 à 780,4 millions de dollars à la fin de 2015. Cette évolution tient principalement à une diminution de 98,5 millions de dollars du montant des fonds détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent chargé d'administrer les activités relatives aux programmes conjoints.

27. Le montant des soldes de trésorerie (fonds en caisse et en banque) a augmenté, passant de 13,3 millions de dollars à la fin de 2014 à 21,8 millions de dollars à la fin de 2015. Le portefeuille de placements (équivalents de trésorerie compris) a été divisé presque également entre placements arrivant à échéance dans les 12 prochains mois et placements arrivant à échéance après un an, les premiers représentant 48,1 % de l'ensemble du portefeuille (contre 46,1 % en 2014) et les seconds 51,9 % (contre 53,9 % en 2014). L'échéance moyenne des placements a diminué, passant de 16,8 mois à la fin de 2014 à 13,3 mois à la fin de 2015.

28. En 2015, le taux de rendement moyen des placements s'est élevé à 0,8 %, contre 0,6 % en 2014. Le Fonds investit dans des instruments financiers de premier rang provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante. À la fin de 2015, 78,4 % des placements dont l'échéance était d'au moins trois mois étaient détenus sous la forme de titres notés AAA ou AA+ (obligations et dépôts à terme) (contre 65,1 % à la fin de 2014).

29. En avril 2016, le FNUAP a entrepris de transférer progressivement les fonds mis de côté pour financer ses passifs liés au titre des avantages du personnel à deux gestionnaires financiers extérieurs qui investiront ces sommes dans un portefeuille de placements plus diversifié et de meilleur rendement comparable à celui de la

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ces fonds feront l'objet de transferts trimestriels sur une période de deux ans.

30. Les services relatifs à la trésorerie et aux placements du FNUAP sont assurés par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services.

Stocks

31. La valeur totale des stocks du FNUAP a légèrement augmenté, passant de 54,3 millions de dollars à la fin de 2014 à 59,0 millions de dollars à la fin de 2015. Cette évolution tient à l'augmentation des stocks de produits de santé procréative et d'autres biens liés aux programmes en transit vers leur destination finale, dont la valeur s'est établie à 38,4 millions de dollars à la fin de 2015, contre 27,1 millions de dollars à la fin de 2014. Le nombre de bureaux extérieurs ayant déclaré des stocks en transit en fin d'exercice a lui aussi augmenté, passant de 50 en 2014 à 57 en 2015. Au 31 décembre 2015, les articles en transit avaient un âge moyen de 2,1 mois.

32. Contrairement à celle des stocks en transit, la valeur des stocks entreposés a diminué, passant de 22,4 millions de dollars en 2014 à 18,3 millions de dollars à la fin de 2015, alors même que le nombre de bureaux détenant des stocks entreposés était porté de 23 en 2014 à 26 en 2015. Au 31 décembre 2015, l'âge moyen des articles entreposés par les bureaux extérieurs était de 7,5 mois.

33. La somme des pertes/ajustements et de la provision pour perte matérielle a été ramenée de 0,3 million en 2014 à 0,1 million en 2015.

34. Compte tenu de l'importance croissante des achats et de la distribution des produits de santé procréative, le FNUAP s'efforce de renforcer sa chaîne d'approvisionnement et d'améliorer sa gestion des stocks. En 2015, il a adopté un nouveau système d'enregistrement, de suivi et de contrôle des stocks des bureaux extérieurs, qui est pleinement intégré au progiciel de gestion intégré et fournit des données en temps réel sur les stocks achetés, entreposés et distribués par le FNUAP à un moment donné ou sur un certain laps de temps.

Avances de fonctionnement

35. Les avances de fonctionnement ont diminué de 3 millions de dollars (21,9 %) pour la deuxième année consécutive et s'établissaient à 10,8 millions de dollars à la fin de 2015. Cette diminution est le fruit des efforts déployés par l'administration pour surveiller et contrôler étroitement les avances de fonctionnement consenties aux partenaires d'exécution.

Immobilisations corporelles et incorporelles

36. Au 31 décembre 2015, le FNUAP détenait des immobilisations corporelles d'une valeur de 34 millions de dollars (contre 34,1 millions de dollars en 2014). Comme en 2014, les principales catégories d'immobilisations corporelles étaient constituées par les véhicules, avec une valeur comptable nette de 11,3 millions de dollars (soit 33,3 % de toutes les immobilisations corporelles), suivis des immeubles, pour une valeur comptable nette de 10,9 millions de dollars (32 %).

37. Au 31 décembre 2015, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 13,9 millions de dollars (contre 14,1 millions de dollars en 2014).

38. La valeur des immobilisations incorporelles du FNUAP s'établissait à la fin de 2015 à 0,7 million de dollar (contre 0,6 million de dollars en 2014). Il s'agissait essentiellement de logiciels développés en interne et de logiciels achetés.

Créances et dettes

39. Le montant des contributions à recevoir a augmenté de 71,8 millions de dollars, passant de 229,1 millions de dollars à la fin de 2014 à 300,9 millions de dollars à la fin de 2015, notamment en raison de la croissance annuelle des contributions préaffectées à recevoir ne devant pas être réglées avant la fin de l'année, qui correspond à 58,7 millions de dollars. Comme pour les exercices antérieurs, les contributions préaffectées représentent la plupart (93,8 %) des contributions à recevoir.

40. Le taux de recouvrement des contributions demeure très élevé : à la fin de 2015, le montant des contributions à recevoir en souffrance depuis plus de 12 mois ne s'élevait qu'à 1 million de dollars (contre 0,9 million de dollars en 2014) et, sur l'année, le FNUAP n'a comptabilisé en pertes à cette rubrique que 0,1 million de dollars (contre 0,2 million de dollars en 2014).

41. Le montant des dettes a été ramené de 212,4 millions de dollars en 2014 à 112,2 millions de dollars à la fin de 2015, essentiellement par suite d'une diminution des fonds que détient le FNUAP pour le compte d'autres organismes des Nations Unies en tant qu'agent administrateur (de 143,2 millions de dollars en 2014 à 44,7 millions de dollars à la fin de 2015).

Avantages du personnel

42. Le montant des passifs liés aux avantages du personnel a diminué, passant de 332,1 millions de dollars en 2014 à 302,7 millions de dollars à la fin de 2015, essentiellement en raison d'une diminution de 30 millions de dollars du passif liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ce passif a été déterminé sur la base d'une évaluation menée par un cabinet d'actuaire indépendants. Les principaux facteurs ayant contribué à la diminution constatée ont trait aux modifications apportées aux hypothèses financières, et notamment à la révision à la hausse du taux d'actualisation des régimes à prestations définies, qui est passé de 4 % en 2014 à 4,38 % en 2015, et la réduction du taux de croissance prévu du coût des soins de santé pour les plans d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis, qui est passé de 5 % en 2014 à 4 % en 2015.

43. La part non financée des passifs liés aux avantages du personnel a été ramenée de 154,8 millions de dollars à la fin de 2014 à 114,8 millions de dollars à la fin de 2015, principalement par suite d'une diminution de 29,4 millions de dollars du total du passif, ainsi que grâce à la mise de côté d'un montant de 10,6 millions de dollars pendant l'année. Le FNUAP est l'un des organismes des Nations Unies qui finance le mieux ses passifs liés aux avantages du personnel.

Soldes des fonds et réserves

44. Le solde des ressources non préaffectées comprend le solde des fonds réservés à des fins particulières et celui des fonds non réservés à des fins particulières.

45. À la fin de 2015, les fonds non réservés à des fins particulières accusaient un déficit de 57,0 millions de dollars, ce qui correspondait à un déficit de 114,8 millions de dollars représentant la part non financée des passifs liés aux avantages du personnel, en partie compensée par le solde disponible pour les programmes établi conformément aux normes IPSAS, à savoir 57,8 millions de dollars. La part du solde disponible pour les programmes reportée sur 2016 pour réaffectation s'élève à 24,8 millions de dollars.

46. À la fin de 2015, le solde des fonds réservés à des fins particulières s'établissait à 38,3 millions de dollars. Sur ce montant, 3,2 millions de dollars, correspondant à l'excédent cumulé des commissions facturées pour les services d'achats, avaient été mis en réserve les années précédentes pour faciliter la planification des ressources nécessaires aux services d'achats. Le reste, soit 35,1 millions de dollars, a été affecté à un fonds de dotation privé. En 2015, le FNUAP a utilisé dans sa totalité les excédents accumulés sur les recouvrements des coûts qui avaient été reportés de 2014, pour un montant de 5,9 millions de dollars.

47. Le montant de la réserve opérationnelle a été réduit de 16,7 millions de dollars, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, qui fixe le montant de la réserve à 20 % du produit tiré des contributions non préaffectées pour l'année considérée.

48. Le solde des ressources préaffectées a augmenté de 54,2 millions de dollars, passant de 675,4 millions de dollars à la fin de 2014 à 729,6 millions de dollars à la fin de 2015. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de 53,7 millions de dollars du montant des contributions préaffectées à recevoir.

Conclusion

49. La situation financière du FNUAP à la fin de l'exercice budgétaire de 2015 était bonne et il est parvenu à obtenir de remarquables résultats dans la limite des ressources disponibles.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

I. Situation financière au 31 décembre 2015^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	77 359	59 385
Placements arrivant à échéance dans moins d'un an	Note 4	309 171	378 448
Stocks	Note 5	58 959	54 282
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 6	40	171
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	180 253	117 239
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	30 836	28 449
Avances de fonctionnement	Note 7	10 830	13 864
Total		667 448	651 838
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance dans plus d'un an	Note 4	393 902	496 920
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	120 589	111 659
Autres actifs non courants	Note 6	11	10
Immobilisations corporelles	Note 8	33 980	34 123
Immobilisations incorporelles	Note 9	672	648
Total		549 154	643 360
Total de l'actif		1 216 602	1 295 198
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 10	112 227	212 434
Avantages du personnel	Note 12	34 787	31 782
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	2 352	17 647
Total		149 366	261 863
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	267 876	300 302

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	4 988	5 603
Total des passifs non courants		272 864	305 905
Total du passif		422 230	567 768
Actif net		794 372	727 430
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	78 394	95 128
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
Total des réserves		83 394	100 128
Soldes des fonds			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	38 299	45 692
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(56 961)	(93 762)
Ressources préaffectées	Tableau B	729 640	675 372
Total des soldes des fonds		710 978	627 302
Total des réserves et des soldes des fonds		794 372	727 430

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2015	2014
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	398 197	477 392
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales		(5 947)	(5 483)
Total partiel	Note 15	392 250	471 909
Contributions préaffectées	Note 15	547 756	495 415
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs		(4 489)	(3 672)
Total partiel		543 267	491 743
Total des produits provenant des contributions	Note 15	935 517	963 652
Produits divers	Note 16	57 280	61 476
Total des produits		992 797	1 025 128
Charges			
Charges de personnel	Note 18	263 832	256 088
Santé procréative et autres biens liés au programme	Note 18	159 363	168 819
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	Note 18	118 876	118 814
Fournitures, accessoires et charges de fonctionnement	Note 18	164 403	168 623
Services contractuels et cabinets de services	Note 18	159 088	176 123
Charges financières	Note 18	710	608
Voyages	Note 18	69 251	83 139
Amortissements	Notes 8, 9 et 18	6 674	5 822
Dépréciation	Note 18	263	(4)
Charges diverses	Note 18	34 916	24 084
Total des charges	Note 18	977 376	1 002 116
Excédent sur l'année	États III et IV	15 421	23 012

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2015^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total de l'actif net</i>
Solde au 1^{er} janvier 2014		662 735	96 660	759 395
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2014				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle		(3 468)	3 468	–
Avantages du personnel		(54 977)	–	(54 977)
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(1 828)	1 828	–
Excédent/(déficit) sur l'année	État II	24 840	(1 828)	23 012
Total des variations		(35 433)	3 468	(31 965)
Solde au 31 décembre 2014	État I	627 302	100 128	727 430
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2015				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	16 734	(16 734)	–
Avantages du personnel	Note 14	51 521	–	51 521
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(380)	380	–
Excédent/(déficit) sur l'année	Note 14, état II	15 801	(380)	15 421
Total des variations		83 676	(16 734)	66 942
Solde au 31 décembre 2015	État I	710 978	83 394	794 372

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2015	2014
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent	État II	15 421	23 012
Pertes/(gains) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		146	117
Amortissements	Notes 8, 9 et 18	6 674	5 822
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		268	6
Pertes/(gains) : mise au rebut ou cession d'immobilisations corporelles	Note 18	704	748
Produit des placements (gains)	Note 16	(6 801)	(5 645)
Augmentation/(diminution) des provisions pour créances douteuses	Notes 5, 6 et 7	449	142
(Augmentation)/diminution des stocks	Note 5	(4 769)	(7 723)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	Note 6	(71 786)	56 541
Diminution/(augmentation) des avances de fonctionnement	Note 7	3 040	1 229
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des autres éléments d'actif		(3 434)	(11 888)
(Diminution)/augmentation des dettes et des charges à payer	Note 10	(100 207)	78 970
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	(29 421)	72 753
(Diminution)/augmentation des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Notes 11 et 13	(15 861)	14 977
Gains/(pertes) actuariel(le)s	État III	51 521	(54 977)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(154 056)	174 084
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements	Notes 8 et 9	(7 897)	(9 648)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		374	270
Achats de placements	Note 4	(523 743)	(859 983)
Placements arrivés à échéance	Note 4	690 032	620 785
Intérêts créditeurs	Notes 4, 6 et 16	13 459	11 875
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		172 225	(236 701)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement des charges à payer au titre des contrats de location –financement	Note 11	(49)	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(49)	–
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		18 120	(62 617)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	Note 3	59 385	122 119
(Pertes)/gains de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(146)	(117)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	Note 3	77 359	59 385

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V.a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2015				
<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
Activités de développement				
Efficacité du développement	34 571	32 918	31 178	1 740
Programmes	342 110	322 790	309 778	13 012
Activités de gestion				
Dépenses récurrentes	117 891	113 736	105 006	8 730
Dépenses non récurrentes	3 229	2 919	1 992	927
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	2 050	2 076	2 076	–
Total	499 851	474 439	450 030	24 409

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

V.b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal 2014-2015 s'inscrivant dans le cadre du plan stratégique quadriennal pour la période 2014-2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014-2015				
<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
Activités de développement				
Efficacité du développement	71 431	65 295	61 559	3 736
Programmes	697 410	678 990	647 235	31 755
Activités de gestion				
Dépenses récurrentes	234 934	229 531	211 354	18 177
Dépenses non récurrentes	8 585	8 125	4 418	3 707
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	4 150	4 057	4 057	–
Total	1 016 510	985 998	928 623	57 375

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités de programme. Des informations supplémentaires figurent dans la note 2 (xxv) relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du FNUAP, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies qui œuvre à l'intégration des questions de population dans le programme de développement mondial afin que les politiques adoptées soient axées sur le bien-être, la résilience et une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous. Il aide les pays à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris en garantissant un accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les femmes et les jeunes; à renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la population dans le cadre de politiques et programmes qui permettent d'éliminer la pauvreté et de corriger les inégalités, ainsi que de suivre efficacement les progrès accomplis; et à s'assurer que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement ait lieu dans de bonnes conditions et que tous les jeunes puissent s'épanouir, tout en protégeant l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Objectifs de l'organisation

Le FNUAP s'efforce de promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative en accélérant le rythme des progrès accomplis sur la voie des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la santé maternelle, qui n'est pas encore atteint, l'accent étant mis sur la réduction du taux de mortalité maternelle et l'offre d'un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale volontaire. Il vise ainsi à améliorer la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays. Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des avis techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les principales mesures visant à en poursuivre l'application ainsi que par le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence au-delà de 2014, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des principes correspondants. Il est notamment résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des

sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cet effet. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté d'un développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes et pourvoyant à leur bien-être, tout en préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le Fonds considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une présence cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre du Programme 2030, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Le Fonds joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action dépend également le succès du Programme 2030, dont l'objectif de ne laisser personne de côté est pleinement conforme au Programme d'action, tout comme l'objectif d'ensemble visant l'élimination de la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits de l'homme et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur les dividendes démographiques, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de la collaboration engagée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le FNUAP agit, dans le cadre de multiples partenariats, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant les états financiers

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2**Conventions comptables****Récapitulatif des principales conventions comptables**

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes.

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

ii) Exercice

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2015.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU. Une exception a été faite en 2015 pour le Venezuela, puisque pendant une partie de l'année, les organismes des Nations Unies ont pu participer au sistema marginal de divisas de Venezuela pour des décaissements non salariaux en bolivars vénézuéliens. Ces transactions ont été converties en utilisant le sistema marginal de divisas, et non le taux de change opérationnel des Nations Unies, ce qui a permis une représentation beaucoup plus précise des coûts économiques engagés par le FNUAP dans ses opérations.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers

classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

La valeur des actifs financiers exprimés en devises autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change opérationnel en vigueur à la date de clôture des comptes, les gains et les pertes étant comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit; prêts et créances; titres détenus jusqu'à leur échéance; et titres disponibles à la vente. Ce classement, qui repose sur l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la date d'émission ou de constitution. Tous les autres titres sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements
Titres disponibles à la vente	Placements (aucun au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014)
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir, avances de fonctionnement et autres créances
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments dérivés (aucun au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014)

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2015, le FNUAP a classé ses placements comme des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de

transaction, puis à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette. Les intérêts des titres disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. La juste valeur utilisée aux fins des évaluations repose sur la valeur marchande cotée par des vendeurs fiables. Au 31 décembre 2015, le FNUAP n'avait aucun solde débiteur correspondant aux titres financiers classés dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Ces actifs sont évalués individuellement à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe des preuves objectives de moins-value, par exemple l'insolvabilité d'un débiteur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'actif financier considéré.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit

Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont soit désignés comme tels lors de leur première comptabilisation, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. La juste valeur est évaluée à chaque date de clôture des comptes, les gains ou pertes constatés étant comptabilisés en excédent ou en déficit.

Dans son état des résultats financiers, le FNUAP classe les instruments dérivés dans cette catégorie. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2015, le FNUAP n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs, ni aucun dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Sont notamment considérées comme preuves objectives l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement

de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur du titre. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative ou d'autres articles liés à ses programmes, dont il a le contrôle et qui sont destinés à être vendus à des tiers ou distribués. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à une entité externe. À la date de clôture des comptes, les stocks du FNUAP sont soit entreposés dans des locaux connus (il s'agit de « l'inventaire statique ») soit en transit et ne sont pas encore arrivés à destination (c'est ce que l'on appelle « l'inventaire en transit »).

Le FNUAP classe ses stocks en deux groupes distincts. Le premier correspond aux stocks qui sont achetés et gérés dans le cadre de deux fonds autorenouvelables : le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs et AccessRH. Le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs a été créé pour permettre la constitution de stocks essentiels de trousse de santé procréative, principalement pour faire face aux urgences humanitaires dans les pays en développement. Le fonds autorenouvelable AccessRH a été constitué pour accroître les stocks de contraceptifs. Dans les deux cas, les articles sont stockés et mis à la disposition des bureaux extérieurs du FNUAP ou offerts à la vente à des clients extérieurs. Le coût des marchandises est établi selon la méthode du coût moyen pondéré, qui permet au FNUAP d'offrir des tarifs cohérents à ses clients internes et externes.

Le second groupe de stocks correspond aux biens acquis par le FNUAP auprès de fournisseurs extérieurs dans le cadre de commandes individuelles. Les marchandises sont expédiées directement par les fournisseurs aux bureaux extérieurs concernés. Le coût de ces marchandises est calculé sur la base de leur coût réel. Cette approche permet d'évaluer le plus exactement possible les stocks du FNUAP à un moment donné.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (par exemple le fret). Pour les stocks des bureaux extérieurs, les autres coûts sont déterminés sur la base des coûts standard. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est la juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles contrôlées par le FNUAP et en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles sur la base du coût réel des marchandises. Elles sont portées en charges une fois le transfert de contrôle effectué.

vii) Dépréciation des créances douteuses

Contributions à recevoir : Les contributions non préaffectées restant dues sont analysées et une dépréciation est constatée lorsque la créance est jugée douteuse.

Toute contribution due depuis plus de trois ans est considérée douteuse. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après que l'échéance fixée a été dépassée ou que l'accord a expiré. Si les parties s'entendent pour réduire le montant de la contribution avant expiration de l'accord, la contribution et le montant à recevoir sont directement abaissés. Quand le FNUAP n'a pas eu de nouvelles du donateur à la date d'expiration de l'accord ou quand le donateur prend unilatéralement la décision de se soustraire à cet accord, les contributions qu'il doit encore sont considérées comme douteuses et une dépréciation est alors comptabilisée.

Avances de fonctionnement : Les avances de fonctionnement restant dues sont analysées et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Ces avances sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

Autres éléments d'actif : Les éléments inscrits à la rubrique Autres éléments d'actif (avances consenties aux fonctionnaires, créances et autres) sont analysés et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est douteuse. Le montant de ces dépréciations est déduit de celui des actifs dans l'état I et dans la note 6 b).

viii) Immobilisations corporelles

Le seuil d'immobilisation des biens durables contrôlés par le FNUAP correspond à un coût unitaire de 1 000 dollars. Pour les catégories d'immobilisations corporelles amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service du bien.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées. Le coût historique comprend le coût d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin qu'il puisse être utilisé tel que la direction l'avait prévu. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7 ans
Mobilier et agencements	De 6 à 10 ans
Matériel informatique et matériel de communications	De 2 à 9 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée d'utilité
Immeubles	30 ans
Terrains	Pas d'amortissement
Biens patrimoniaux	Pas d'amortissement

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et procède aux dépréciations qui s'imposent.

x) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût atteint le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels comme relevant soit de la phase de la recherche, soit de la phase du développement. Les dépenses engagées au cours de la phase de recherche sont comptabilisées en charges et incluses dans l'état des résultats financiers. Les dépenses directement imputables à la phase du développement sont portées à l'actif une fois que les immobilisations incorporelles satisfont aux critères de comptabilisation. Elles comprennent les dépenses relatives au personnel en charge du développement du bien et le coût des services, des fournitures et des matières premières utilisées dans sa production. Les autres dépenses afférentes au développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 10 ans

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans

xi) Passifs financiers

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit; et autres passifs financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, fonds détenus au nom de donateurs, avances exigibles, autres passifs
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments financiers dérivés

Les passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'avaient pas été payés à la date de clôture, des fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Classés comme « autres passifs financiers », ils sont initialement constatés à la juste valeur et, le cas échéant, évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les instruments dérivés sont classés comme « passifs financiers à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit ». Leur valeur est établie lors de la comptabilisation initiale ou ils sont détenus à des fins de transaction. Ils sont constatés à la juste valeur à chaque date de clôture et leur variation est comptabilisée en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables. Il s'agit notamment d'instruments dérivés incorporés dans des dépôts à terme qui leur permettent d'être remboursés par des contreparties dans une autre monnaie en échange d'une rémunération plus importante. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2015, le FNUAP ne détenait aucun instrument dérivé de change en position ouverte ni aucun instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

xii) Passifs liés aux avantages du personnel

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les engagements afférents aux nouveaux fonctionnaires sont comptabilisés à compter de la date à laquelle les intéressés prennent leurs fonctions.

Les avantages du personnel du FNUAP sont classés comme avantages à court terme et avantages postérieurs à l'emploi.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent le paiement des jours de congé annuel accumulés, les prestations liées au congé dans les foyers et d'autres avantages à court terme.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comprend les frais de voyage afférents au congé dans les foyers suivant, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le FNUAP comprennent :

- L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Cet engagement représente la valeur actualisée de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité;
- Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le paiement des frais d'expédition et de voyage. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'organisation et il est évalué à la valeur actualisée pour régler ces prestations lorsque le fonctionnaire quitte l'organisation.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié aux régimes à prestations définies est évalué à la valeur actuarielle des engagements afférents à ces prestations. Les variations dues aux gains et pertes actuariels sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi est basé sur le rendement d'obligations de sociétés de premier rang.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir au personnel des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est précisé à l'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FNUAP et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Fonds dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le FNUAP a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

xiii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées contributions ordinaires, contributions aux ressources de base ou contributions non réservées) représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte;

b) Les contributions préaffectées (également appelées autres contributions, contributions aux ressources autres que les ressources de base ou contributions réservées) représentent les ressources dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs auxiliaires, les services des achats-prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers, et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est

antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent administrateur pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent administrateur.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Elles sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente de biens est constaté au moment de leur transfert; le produit tiré des services d'achat rendus est constaté sur la base de la valeur de ces services.

xiv) Sommes remboursées aux donateurs

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions. Elles sont présentées dans l'état II, la note 15 et le tableau B.

xv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le FNUAP ne peut pas imposer de méthode comptable à ses partenaires de réalisation, mais ceux-ci sont tenus de soumettre des rapports sur les frais engagés à l'achèvement des activités qu'il finance.

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui exécutent des activités relatives aux programmes communiquent au FNUAP des rapports rendant compte de la façon dont ils ont utilisé les ressources, rapports qui servent de base à l'enregistrement des charges afférentes aux programmes dans les comptes de l'organisation. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires de réalisation, il le fait sur la base de projections de trésorerie et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

La même obligation de présenter au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation des ressources reçues vaut lorsque les partenaires de réalisation sont des organismes des Nations Unies. Dans ces rapports, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les frais engagés par les partenaires de réalisation au titre de l'appui aux programmes ou qui leur sont payés sont englobés dans les fonds utilisés par les partenaires de réalisation.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités n'apparaissent pas comme charges, sauf à l'alinéa b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées aux taux ci-après.

(Pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions de gouvernements participant au financement de leur propre programme de pays	5
Accords généraux	En fonction de l'accord
Accords types de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Accords types de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	7

xvi) Gains et pertes de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont comptabilisés aux rubriques Autres produits et Autres charges, respectivement. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2015.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de

conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. La valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe le FNUAP est alors constaté d'avance; passé progressivement en produits, il contrebalance l'amortissement comptabilisé sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci si elle est plus courte.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation; et c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre; ou encore une obligation dont le montant ne peut pas être mesuré de façon suffisamment fiable.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des fonctionnaires de rang supérieur de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Chef du Service de l'information de gestion et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP devra supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations qui n'ont pas été payées ou sont devenues exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de périodes à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxii) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2015) et qui est inscrite à la rubrique Autres produits.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux B et C. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les produits tirés des services d'achat.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, les estimations portent sur la juste valeur des terrains et bâtiments, les engagements au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, le règlement des litiges, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations corporelles. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2014.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP a appliqué les dispositions transitoires des normes IPSAS de la façon suivante :

- La disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) a été appliquée en ce qui concerne les aménagements apportés aux locaux pris à bail;
- La norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) a été appliquée de façon prospective; le FNUAP ne présente pas de données comparatives pour les quatre précédentes périodes de présentation de l'information financière en ce qui concerne la valeur actualisée des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférente aux passifs correspondants;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective : ainsi, les actifs incorporels acquis ou développés en interne avant le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été portés en immobilisations.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2014-2017 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

Note 3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Fonds en caisse	1	–
Fonds en banque	21 708	13 288
Titres du marché monétaire ^a	25 650	21 097
Dépôts à terme ^a	30 000	25 000
Total	77 359	59 385

^a Les instruments financiers arrivant à échéance dans les trois mois suivant leur acquisition sont classés dans la catégorie Équivalents de trésorerie.

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et, pour un petit nombre d'entre eux, en monnaies locales (voir note 25).

La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4 Placements

Au 31 décembre 2015, les placements ayant une échéance égale ou supérieure à trois mois se décomposaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>		<i>Au 31 décembre 2014</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations	677 806	678 073	725 781	725 368
Dépôts à terme ^a	25 000	25 000	150 000	150 000
Total	702 806	703 073	875 781	875 368

Dont :

Arrivant à échéance à moins d'un an	309 127	309 171	378 476	378 448
-------------------------------------	---------	---------	---------	---------

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur de réalisation	Coût amorti	Valeur de réalisation	Coût amorti
Arrivant à échéance à plus d'un an	393 679	393 902	497 305	496 920
Total	702 806	703 073	875 781	875 368

^a Instruments financiers arrivant à échéance à plus de trois mois.

Le FNUAP classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Ces éléments sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt réel. La valeur de réalisation de ces actifs indiquée dans la présente note est calculée sur la base des prix du marché établis par des vendeurs reconnus. Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Le montant total des placements s'élève à 703,1 millions de dollars. Sur ce montant, 349,7 millions de dollars sont réservés à des usages particuliers, comme suit :

- Réserve opérationnelle 78,4 millions de dollars
- Engagements au titre des avantages du personnel 187,9 millions de dollars
- Fonds de dotation privé (principal) 33,7 millions de dollars
- Fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs 44,7 millions de dollars
- Réserve au titre des bureaux et logements hors siège 5,0 millions de dollars

Au 31 décembre 2015, les placements du FNUAP avaient une échéance moyenne de 13,3 mois. L'échéance moyenne au 31 décembre 2014 était de 16,8 mois.

Le rendement moyen du portefeuille était de 0,8 % en 2015. Il était de 0,6 % en 2014.

En 2015, le portefeuille a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépôts à terme</i>		<i>Effets de commerce et bons à prime</i>		<i>Obligations</i>		<i>Total</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Solde d'ouverture	150 000	–	–	124 943	725 368	519 438	875 368	644 381
À ajouter : achats	285 000	330 000	24 979	44 907	213 764	485 076	523 743	859 983
À déduire : titres arrivés à échéance	(410 000)	(180 000)	(25 000)	(170 000)	(255 032)	(270 785)	(690 032)	(620 785)
Amortissement	–	–	21	150	(6 027)	(8 361)	(6 006)	(8 211)
Solde de clôture	25 000	150 000	–	–	678 073	725 368	703 073	875 368

La valeur comptable des obligations à la date de clôture des comptes est indiquée ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Obligations</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>		<i>Au 31 décembre 2014</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations de banques commerciales	83 522	83 610	58 549	58 555
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	139 402	139 533	155 403	155 243
Obligations émises par des organismes supranationaux	284 848	284 928	318 635	318 517
Obligations émises par le Gouvernement et des organismes fédéraux des États-Unis	144 939	144 906	124 611	124 494
Obligations émises par des sociétés	25 095	25 096	58 456	58 434
Obligations émises par des collectivités territoriales et locales	–	–	10 127	10 125
Total	677 806	678 073	725 781	725 368

Note 5**Stocks**

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	56 672	49 497
Produits en transit	38 377	27 066
Produits en stock	18 295	22 431

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Provision pour pertes de stocks	(92)	–
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	2 379	4 785
Total	58 959	54 282

Les produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes en transit à la date de clôture sont des articles détenus par le FNUAP qui font l'objet d'achats internationaux, qui ne sont pas entreposés dans des locaux connus et qui n'ont pas encore été physiquement transférés aux bénéficiaires ou partenaires de réalisation.

En 2014 et 2015, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Stocks détenus au 1^{er} janvier	54 282	46 559
Ajouts	156 402	155 722
Stocks distribués	(151 614)	(147 685)
Provision pour pertes de stocks	(92)	–
Sorties du bilan/ajustements	(19)	(314)
Stocks détenus au 31 décembre	58 959	54 282

Note 6

Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Contributions à recevoir

Au 31 décembre 2015, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	180 253	117 239
Ressources non préaffectées	18 614	547
Ressources préaffectées	161 639	116 692
Contributions à recevoir (créances non courantes)	120 589	111 659
Ressources non préaffectées	–	–
Ressources préaffectées	120 589	111 659
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	40	171
Contributions à recevoir (créances non courantes)	–	–
Total	300 882	229 069

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour créances douteuses. Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP ne reçoit pas de contrepartie de valeur approximativement égale pour les biens ou services fournis. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe. La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Balance chronologique

Au 31 décembre 2015, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>		<i>Au 31 décembre 2014</i>	
	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>
2011	–	–	171	–
2012	144	–	151	220
2013	115	327	146	202
2014	149	262	250	8 196
2015	18 350	3 075	–	–
Contributions à recevoir	18 758	3 664	718	8 618
Provision pour créances douteuses	(144)	–	(171)	–
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	–	278 604	–	219 904
Total	18 614	282 268	547	228 522

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et à des contributions à recevoir correspondant à des

ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses).

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

En 2015, les dépréciations de créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Dépréciation des créances douteuses au 1^{er} janvier	(171)	(278)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(144)	(171)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	118	228
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	53	50
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(144)	(171)

b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants

Les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Paiements anticipés et autres actifs courants		
Avances versées au personnel	4 048	4 190
Intérêts courus	4 593	5 245
Paiements anticipés	3 067	6 373
Créances diverses	6 433	6 804
Sommes dues par d'autres organismes des Nations Unies	12 970	2 199
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	424	3 947
<i>À déduire</i> : Dépréciation des créances douteuses	(699)	(309)
Total	30 836	28 449
Autres actifs non courants		
Créances à long terme	11	10
Total	11	10

Note 7

Avances de fonctionnement

Les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Gouvernements	7 281	7 430
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	2 304	4 989
Organismes des Nations Unies	1 345	1 551
<i>À déduire</i> : Dépréciation des créances douteuses	(100)	(106)
Total	10 830	13 864

Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Terrains</i>		<i>Bâtiments</i>		<i>Mobilier et agencements</i>		<i>Matériel de télécommunications et matériel informatique</i>		<i>Véhicules</i>		<i>Améliorations locatives</i>		<i>Biens en construction encore non utilisables</i>		<i>Total</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Coût																
Au 1 ^{er} janvier	227	227	10 584	9 908	4 427	4 045	17 405	16 576	30 422	29 643	4 713	4 493	2 129	956	69 907	65 848
Ajouts	–	–	787	126	423	505	2 231	2 526	2 789	3 147	563	396	814	2 025	7 607	8 725
Cessions	–	–	(10)	–	(214)	(255)	(1 676)	(1 935)	(3 229)	(2 516)	(94)	(165)	–	–	(5 223)	(4 871)
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	(9)	4	(4)	–	(250)	–	(263)	4
Ajustements/reclassements	–	–	1 300	550	19	132	149	238	663	144	30	(11)	(2 129)	(852)	32	201
Au 31 décembre	227	227	12 661	10 584	4 655	4 427	18 109	17 405	30 636	30 422	5 208	4 713	564	2 129	72 060	69 907
Amortissements cumulés																
Au 1 ^{er} janvier	–	–	1 330	980	2 459	2 150	10 217	10 665	19 115	18 312	2 663	1 900	–	–	35 784	34 007
Charges d'amortissement	–	–	466	291	405	369	1 882	1 409	2 711	2 700	976	842	–	–	6 440	5 611
Cessions	–	–	(2)	–	(147)	(167)	(1 507)	(1 695)	(2 464)	(1 885)	(24)	(87)	–	–	(4 144)	(3 834)
Ajustements/reclassements	–	–	7	59	1	107	–	(162)	–	(12)	(8)	8	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	–	1 801	1 330	2 718	2 459	10 592	10 217	19 362	19 115	3 607	2 663	–	–	38 080	35 784
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	227	227	9 254	8 928	1 968	1 895	7 188	5 911	11 307	11 331	2 050	2 593	2 129	956	34 123	31 841
Valeur comptable nette au 31 décembre	227	227	10 860	9 254	1 937	1 968	7 517	7 188	11 274	11 307	1 601	2 050	564	2 129	33 980	34 123

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens durables établi au 31 décembre 2015. Ce dénombrement et la valeur des immobilisations correspondantes sont certifiés aussi bien par le siège que par les bureaux de pays.

Les biens en construction sont pour l'essentiel des immobilisations corporelles en transit à la date de clôture des comptes. Les actifs en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2014 ont été mis en service en 2015 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives. C'est notamment le cas de locaux au Brésil, qui représentaient 1,3 million de dollars sur le montant total des immobilisations en cours au 31 décembre 2014 (2,1 millions de dollars).

En 2015, le FNUAP a enregistré une moins-value de 0,3 million de dollars au titre d'une amélioration locative en cours de réalisation dans les locaux d'un bureau de pays, après qu'une évaluation des conditions de sécurité a révélé que lesdits locaux ne satisfaisaient pas aux normes de sécurité établies. La valeur recouvrable du bien a été déterminée en se basant sur sa valeur d'utilité, elle-même établie selon la méthode des unités de service.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,6 million de dollars à la fin de 2015.

La valeur des engagements non réglés pour l'achat de biens d'équipement s'établissait à 1,3 million de dollars au 31 décembre 2015. À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 13,9 millions de dollars (contre 14,1 millions de dollars en 2014).

Note 9

Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2015, les immobilisations incorporelles – logiciels développés en interne et logiciels achetés – détenues par le FNUAP s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels achetés</i>		<i>Logiciels développés en interne</i>		<i>Immobilisations incorporelles en cours de développement</i>		<i>Total</i>	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	711	96	–	–	166	59	877	155
Ajouts	74	615	184	–	–	107	258	722
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements/ reclassements	–	–	166	–	(166)	–	–	–
Au 31 décembre	785	711	350	–	–	166	1 135	877
Amortissements cumulés								
Au 1 ^{er} janvier	229	18	–	–	–	–	229	18
Charges d'amortissement	225	211	9	–	–	–	234	211

	Logiciels achetés		Logiciels développés en interne		Immobilisations incorporelles en cours de développement		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Cessions	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	454	229	9	–	–	–	463	229
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	482	78	–	–	166	59	648	137
Valeur comptable nette au 31 décembre	331	482	341	–	–	166	672	648

En 2015, le FNUAP n'a engagé aucune dépense de recherche-développement dans le cadre de la production d'immobilisations incorporelles qui ait été comptabilisée en charges au cours de l'année. Au 31 décembre 2015, le FNUAP n'avait engagé aucune dépense au titre de l'achat d'immobilisations incorporelles.

Note 10

Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Dettes	21 238	20 310
Engagements cumulés	28 036	29 233
Sommes dues à l'agent d'administration	44 719	143 178
Avances reçues au titre des activités d'achat	6 267	10 659
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	176	39
Fonds de fonctionnement à verser	9 464	6 925
Sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	2 327	2 090
Total	112 227	212 434

Les « sommes dues à l'agent d'administration » correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programmes qui seront exécutées par un groupe d'organismes des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu, dans un laps de temps court.

Note 11

Engagements au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2015, le FNUAP avait signé un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Le reste des engagements découlant de ce contrat est comptabilisé dans les autres passifs courants qui font l'objet de la note 13 ci-après. En 2015, le FNUAP a

dépensé 0,049 million de dollars en frais de location pour ses locaux. La valeur actuelle des derniers paiements minimum dus au titre de la location s'élève à 0,2 million de dollars, et tous ces paiements arrivent à échéance dans l'année.

Note 12**Avantages du personnel**

Les engagements au titre des avantages du personnel désignent les engagements au titre du reliquat de congés payés, du congé dans les foyers, des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages, comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Avantages à court terme		
Jours de congé accumulés	22 951	22 509
Congé dans les foyers	2 864	2 697
Avantages postérieurs à l'emploi		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	710	862
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	4 143	2 978
Assurance maladie après la cessation de service	4 119	2 736
Total partiel	34 787	31 782
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	25 029	21 016
Assurance maladie après la cessation de service	242 847	279 286
Total partiel	267 876	300 302
Total	302 663	332 084

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Jours de congé accumulés

Les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat temporaire ou d'un contrat continu accumulent chaque mois des jours de congé annuel. À la cessation de service, les jours de congé annuel non utilisés peuvent leur être payés, dans une limite de 60 jours ouvrables. Le FNUAP comptabilise ce passif en calculant, d'après le barème des traitements en vigueur, la valeur effective à la date de clôture des comptes du nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires, sans effectuer d'actualisation.

Congé dans les foyers

Cet engagement représente le montant cumulé à la date de clôture des frais de voyage prévus à l'occasion du congé suivant dans les foyers pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et il n'est pas compensable à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages que le FNUAP fournit à son personnel après la cessation de service comprennent notamment l'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées au rapatriement, toutes versées dans le cadre de régimes à prestations définies. Le calcul du montant du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2015 a été confié à un cabinet indépendant d'actuaire qualifiés. Dans le cadre de l'évaluation pour 2015, les actuaires ont formulé des hypothèses clefs concernant le taux d'actualisation, le taux tendanciel d'évolution des frais médicaux et le taux d'inflation.

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des régimes à prestations définies consiste notamment à actualiser le montant probable des futurs paiements nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus par les fonctionnaires durant la période en cours et les périodes précédentes. Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup.

Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés « prestations liées au rapatriement ».

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2015 des engagements au titre de ces prestations :

(En pourcentage)

<i>Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre des prestations liées au rapatriement</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Taux équivalent unique d'actualisation	3,58	3,30
Progression annuelle des traitements	4,00-9,80 ^a	Entre 5,00 et 10,80 ^a
Augmentation des frais de voyage	2,25	2,25

^a Des taux différents ont été appliqués en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement concernant les fonctionnaires en activité était estimée à 29,2 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Une réserve a été constituée pour couvrir l'intégralité des prestations versables aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées au 31 décembre 2015 et à l'égard desquels l'organisation restait redevable.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie proposé par l'organisation pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2015 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(En pourcentage)

Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

	2015	2014
Taux équivalent unique d'actualisation	4,38	4,00
Taux tendanciel du coût des soins de santé :		
Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	6,40, tombant progressivement à 4,50 après 8 ans	6,80, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans
Plans Medicare proposés aux États-Unis	5,90, tombant progressivement à 4,50 après 7 ans	6,10, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans
Plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,90, tombant progressivement à 4,50 après 8 ans	5,00, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans
Plans d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis	4,00 (taux forfaitaire)	5,00 (taux forfaitaire)

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

Les primes de tous les participants sont prises en compte pour calculer la valeur des engagements résiduels de l'organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Ces ratios sont les suivants :

(En pourcentage)

<i>Plan</i>	<i>Par retraité</i>	<i>Par organisme</i>
Plans proposés aux États-Unis	33,30	66,70
Plans proposés hors États-Unis	50,00	50,00
Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement dans certains lieux d'affectation hors siège	25,00	75,00

Sur cette base, la valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2015, déduction faite des primes à la charge des participants, s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Montant brut des engagements	387 363	440 617
À déduire : Primes à la charge des participants	(140 397)	(158 595)
Montant net des engagements	246 966	282 022

Évolution du montant des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'évolution du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement en 2015 s'explique par les facteurs suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2014	282 022	23 994	306 016
Dépenses comptabilisées en 2015			
Coût des services rendus au cours de la période	13 757	1 845	15 602
Coût financier	11 223	740	11 963
Montant total des dépenses comptabilisées pour l'année 2015	24 980	2 585	27 565
Prestations versées (déduction faite des cotisations des participants)	(2 846)	(3 076)	(5 922)
(Gains)/pertes actuariels	(57 190)	5 669	(51 521)
Au 31 décembre 2015	246 966	29 172	276 138

Le « coût des services rendus au cours de la période » représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements au titre d'un régime de prévoyance à prestations définies résultant des droits accumulés par le personnel en 2015. Le « coût financier » est l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations.

Les « prestations versées » correspondent aux décaissements effectués pendant l'année en cours au titre des avantages du personnel, tels qu'estimés par les actuaires d'après les tendances observées par le passé. Les écarts entre ces estimations et les montants effectifs sont reportés dans l'état des résultats financiers.

Les « gains ou pertes actuariels » se produisent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ils résultent d'ajustements opérés à la lumière de l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et des éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques. Les gains ou pertes actuariels apparaissent dans la variation de l'actif net (état III). Une synthèse des gains et pertes actuariels pour 2015 est présentée ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pertes/ (gains) actuariels</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2014	113 411	5 191	118 602
Période considérée	(57 190)	5 669	(51 521)
Au 31 décembre 2015	56 221	10 860	67 081

Le gain actuariel réalisé au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'explique principalement par l'augmentation du taux d'actualisation, qui est passé de 4 % en 2014 à 4,38 % en 2015, et par la baisse du taux de croissance des frais médicaux pour les plans proposés en dehors des États-Unis, qui est passé de 5 % en 2014 à 4 % en 2015. Les pertes actuarielles enregistrées au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité sont dues à des ajustements liés à l'expérience.

Le tableau ci-après récapitule la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les ajustements apportés lors de la période considérée et des trois précédentes périodes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014	2013	2012
Assurance maladie après la cessation de service				
Engagements au 31 décembre	246 966	282 022	209 399	227 520
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	(1 228)	93	(607)	(169)

	2015	2014	2013	2012
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)				
Engagements au 31 décembre	29 172	23 994	24 406	21 850
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	6 649	(1 311)	(323)	(1 317)

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 1 % du taux équivalent unique d'actualisation ou du taux tendanciel du coût des services de santé aurait sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et sur la somme du coût des services rendus et du coût financier (toutes autres hypothèses demeurant constantes) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>
	<i>Passif à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier</i>	
Taux équivalent unique d'actualisation			
Augmentation de 1 %	(41 968)		(2 343)
Diminution de 1 %	54 097		2 639
Taux tendanciel du coût des services de santé			
Augmentation de 1 %	55 467	5 861	
Diminution de 1 %	(42 913)	(4 357)	

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2015, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Financement des engagements au titre des avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>		
	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	246 966	167 044	79 922
Prestations liées au rapatriement	29 882	3 114	26 768
Congés annuels	22 951	16 979	5 972
Congés dans les foyers	2 864	763	2 101
Total	302 663	187 900	114 763

En 2015, les engagements ont été financés grâce :

- Aux intérêts créditeurs d'un montant de 1,2 million de dollars perçus sur la portion déjà financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;
- Aux ajustements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes payées), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers correspondant à des dépenses de personnel d'un montant de 9,4 millions de dollars engagées en 2015.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Augmentation/ (diminution) du passif</i>	<i>Augmentation/ (diminution) nette du financement</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
	<i>Montant non financé</i>			<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	119 974	(35 056)	4 996	79 922
Prestations liées au rapatriement	22 764	5 026	1 022	26 768
Congés annuels	9 900	442	4 370	5 972
Congés dans les foyers	2 149	167	215	2 101
Total	154 787	(29 421)	10 603	114 763

Changements apportés aux conditions d'emploi et aux prestations dues au personnel

En décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé une série de changements à apporter aux conditions d'emploi et aux prestations futures de tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, y compris le FNUAP. Ont notamment été approuvés les changements suivants :

- L'âge réglementaire du départ à la retraite pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014 a été repoussé, passant de 60 ou 62 ans à 65 ans. Cette décision devrait être pleinement appliquée d'ici au 1^{er} janvier 2018 et les droits acquis des fonctionnaires devront être pris en compte;
- Un barème unifié des traitements a été adopté pour le personnel recruté sur le plan international, qui viendra remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2017, le système actuel qui distingue les traitements des fonctionnaires ayant des charges de famille de ceux des fonctionnaires sans charges de famille;
- Des propositions concernant la révision de l'ensemble des prestations ont été approuvées et entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Ces décisions auront des conséquences sur les futures estimations des passifs liés aux avantages du personnel. Cependant, au moment de l'établissement des présents états financiers, les détails opérationnels associés à leur mise en application

n'étaient pas pleinement connus. L'évaluation actuarielle a donc été réalisée sur la base des conditions d'emploi en vigueur au 31 décembre 2015, sans tenir compte des changements à venir.

Prestations de retraite

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation.

Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime des pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % selon l'évaluation à fin 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 24,42 % (contre 25,57 % selon l'évaluation à fin 2011), alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle commencera au 31 décembre 2015 et devrait s'achever en juin 2016. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 127,5 %, contre 130,0 % dans l'évaluation arrêtée à fin 2011. Il était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation à fin 2011) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle du montant total

des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de réalisation des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

L'Assemblée générale a autorisé la Caisse, en décembre 2012 et en avril 2013 respectivement, à relever à 65 ans l'âge normal et l'âge obligatoire du départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au 1^{er} janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite a été pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse arrêtée au 31 décembre 2013.

Les cotisations versées à la Caisse en 2015 se sont élevées à 31,3 millions de dollars (contre 30,3 millions de dollars en 2014).

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Passifs courants		
Autres passifs courants	541	226
Produits comptabilisés d'avance	1 811	17 421
Total	2 352	17 647
Passifs non courants		
Autres passifs non courants	–	167
Produits comptabilisés d'avance	4 988	5 436
Total	4 988	5 603

Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (4,7 millions de dollars), les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance (1,4 million de dollars) et la valeur de la période de location gratuite offerte par le propriétaire des locaux du siège du FNUAP à New York (0,7 million de dollars).

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Soldes des fonds réservés à des fins particulières</i>			<i>Solde global des fonds</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>		<i>2015</i>	<i>2014</i>
	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel</i>		<i>Services d'achats</i>	<i>Recouvrement des fonds</i>	<i>Fonds en fiducie privée</i>		<i>Réserve</i>	<i>Réserve au titre de bureaux et des logements hors siège</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>		<i>[Note 14 a)]</i>	<i>[Note 14 b)]</i>	<i>[Note 14 c)]</i>		<i>(Note 14 d)]</i>	<i>[Note 14 e)]</i>		
Solde au 1^{er} janvier	61 025	(154 787)	4 324	5 858	35 510	(48 070)	95 128	5 000	52 058	83 417
Excédent/(déficit)	(25 629)	(11 497)	–	–	(457)	(37 583)	–	(380)	(37 963)	22 968
Virements										
Sur la réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(380)	–	–	–	–	(380)	–	380	–	–
Sur la réserve opérationnelle	16 734	–	–	–	–	16 734	(16 734)	–	–	–
Virements entre ressources du FNUAP	6 052	–	(1 078)	(5 858)	–	(884)	–	–	(884)	650
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds										
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	–	51 521	–	–	–	51 521	–	–	51 521	(54 977)
Solde au 31 décembre	57 802	(114 763)	3 246	–	35 053	(18 662)	78 394	5 000	64 732	52 058
Total net		(56 961)			38 299			83 394		

Notes :

Pour déterminer le solde des ressources inutilisées qui seront disponibles pour les programmes en 2015, des ajustements doivent être apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus afin de correspondre aux conventions comptables utilisées pour l'établissement du budget : immobilisations corporelles non amorties, déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) et autres passifs (26,9 millions de dollars), stocks (3,5 millions), avances non soldées versées au titre de l'approche multisectorielle (2,1 million) et autres montants soumis à restrictions internes (0,5 million). Le solde pouvant être distribué s'établit ainsi à 24,8 millions de dollars.

La répartition entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières : l'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes. L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

a) Services d'achats

Au 1^{er} janvier 2015, le montant cumulé de l'excédent des commissions pour des services de gestion des achats par rapport aux achats était de 4,3 millions de dollars. Sur ce montant, qui avait été conservé dans le fonds réservé à la planification des ressources destinées aux services d'achat, 1,1 million de dollars ont été utilisés en 2015, ce qui laisse un solde de 3,2 millions en fin d'année.

b) Recouvrement des coûts

Sur l'ensemble de la période 2012-2014, le FNUAP a accumulé au titre du recouvrement des coûts 5,9 millions de dollars de plus que le montant budgété à ce titre. Ce montant a été placé dans un fonds distinct en vue de son utilisation pour couvrir les charges liées à l'exécution des projets. Il a été intégralement utilisé en 2015.

c) Fonds en fiducie privée

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,1 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (6,2 millions de dollars) et minoré des fonds alloués à des activités (4,8 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

d) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Son montant, fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail de l'organisation, est inscrit dans le Règlement financier et les règles de gestion de financière approuvés par le Conseil d'administration du FNUAP.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, le produit provenant des contributions nettes s'élevait à 392,0 millions de dollars; la réserve s'établissait donc à 78,4 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I.

e) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège, d'un montant de 5,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. Les dépenses engagées au titre des locaux des bureaux extérieurs en 2015 se sont élevées à 0,4 million de dollars. Au 31 décembre 2015, un montant de 0,4 million de dollars a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve.

Note 15
Produits provenant des contributions

Pour 2015, les produits des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Contributions non préaffectées relevant des ressources de base	398 197	477 392
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(5 947)	(5 483)
Total partiel	392 250	471 909
Contributions préaffectées		
Aux activités cofinancées	542 554	488 744
Au programme des administrateurs auxiliaires	5 283	2 051
Aux contributions en nature	(81)	4 620
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs	(4 489)	(3 672)
Total partiel	543 267	491 743
Total	935 517	963 652

La répartition des contributions préaffectées et celle des contributions non préaffectées sont récapitulées dans le détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects du FNUAP, qui sont présentés dans la note 16 (Commissions pour services d'appui).

Les contributions en nature représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités de programme.

Note 16
Autres produits

Les autres produits se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits des placements	5 709	4 534	1 092	1 111	6 801	5 645
Commissions sur des services d'appui	33 287	33 828	2 093	5 376	35 380	39 204
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	–	–	–	–	–	–

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises						
– autres produits	2 301	3 280	–	97	2 301	3 377
Produits préaffectés aux activités d'achat	–	–	1 524	3 352	1 524	3 352
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location simple)	4 333	3 387	–	–	4 333	3 387
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location-financement)	181	181	–	–	181	181
Remboursement de charges fiscales	5 947	5 483	–	–	5 947	5 483
Produits divers	755	737	58	110	813	847
Total	52 513	51 430	4 767	10 046	57 280	61 476

Les commissions afférentes aux services d'appui comprennent les coûts indirects imputés aux autres ressources, les commissions perçues par le Fonds au titre de l'exercice de fonctions de responsable de l'administration, les commissions de gestion des services d'achat et les commissions afférentes à l'administration du programme des administrateurs auxiliaires.

Un montant de 4,3 millions de dollars a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2015 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables, calculée par un consultant externe indépendant.

Un montant de 0,2 million de dollars a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) afférents aux locaux occupés en 2015 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur des biens considérés, calculée par un consultant externe indépendant.

Note 17

Charges par agent de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état II se répartit, comme indiqué ci-après, en fonds utilisés directement par le FNUAP et fonds utilisés par les partenaires de réalisation, tels que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Gouvernements	112 770	122 999
Organisations non gouvernementales	146 699	133 214

	2015	2014
Institutions spécialisées du système des Nations Unies	4 077	3 123
FNUAP	713 830	742 780
Total	977 376	1 002 116

En 2015, 32,5 % des activités de programme ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (contre 31,1 % en 2013). Le montant total des dépenses afférentes aux activités de programme est indiqué dans le tableau D.

Note 18 Charges par nature

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé par nature ou par type de ressources utilisées, de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Charges de personnel		
Traitements	158 731	155 822
Cotisations de retraite	31 261	30 263
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	73 840	70 003
Total partiel	263 832	256 088
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes		
Produits de santé procréative	143 182	156 471
Autres produits liés aux programmes	16 181	12 348
Total partiel	159 363	168 819
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	118 876	118 814
Total partiel	118 876	118 814
Fournitures, accessoires et charges de fonctionnement		
Fournitures et accessoires	19 970	22 055
Loyer, réparations et entretien	38 072	38 125
Impression, publications et médias	32 983	40 886
Transport et distribution	29 305	23 068
Autres charges de fonctionnement	44 073	44 489
Total partiel	164 403	168 623

	2015	2014
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	113 003	118 899
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	41 331	53 280
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	4 754	3 944
Total partiel	159 088	176 123
Charges financières (principalement charges bancaires)	710	608
Total partiel	710	608
Voyages	69 251	83 139
Total partiel	69 251	83 139
Amortissements		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 440	5 611
Amortissement d'immobilisations incorporelles	234	211
Total partiel	6 674	5 822
Dépréciation		
Dépréciation d'immobilisations corporelles		
Total partiel	263	(4)
Autres charges		
Total partiel	263	(4)
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	4 333	3 387
Transferts et gains/(pertes) sur cessions d'immobilisations corporelles	704	748
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	24 097	15 584
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres	5 027	3 719
Dotations au compte de dépréciation des créances douteuses	718	649
Autres	37	(3)
Total partiel	34 916	24 084
Total dépenses	977 376	1 002 116

Note 19

**Ressources non préaffectées – ventilation par pays/territoire et région
des activités de programme et budget institutionnel**

**a) Total des charges afférentes aux activités de programme
par pays/territoire et par région**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		
Programmes de pays/territoire		
Bénin	1 833	1 820
Burkina Faso	3 240	3 731
Cabo Verde	1 020	1 000
Cameroun	3 065	3 263
Congo	1 708	2 133
Côte d'Ivoire	3 749	4 755
Gabon	819	1 070
Gambie	853	993
Ghana	3 357	3 956
Guinée	2 602	2 965
Guinée-Bissau	746	1 109
Guinée équatoriale	972	611
Libéria	1 752	2 079
Mali	2 721	2 612
Mauritanie	1 124	1 614
Niger	3 637	3 256
Nigéria	7 400	8 046
République centrafricaine	1 781	2 651
Sao Tomé-et-Principe	555	727
Sénégal	2 110	2 799
Sierra Leone	2 359	2 574
Tchad	2 742	2 983
Togo	1 447	1 228
Total partiel	51 592	57 975
Projets régionaux	4 961	5 014
Total	56 553	62 989
Afrique de l'Est et Afrique australe		
Programmes de pays/territoire		
Afrique du Sud	1 704	1 949
Angola	2 496	2 872

	2015	2014
Botswana	600	794
Burundi	2 240	2 868
Comores	923	1 025
Érythrée	1 434	1 407
Éthiopie	6 338	6 528
Kenya	6 464	5 779
Lesotho	931	958
Madagascar	4 500	3 892
Malawi	3 099	3 318
Maurice	122	89
Mozambique	4 648	5 250
Namibie	965	1 208
Ouganda	5 697	6 325
République démocratique du Congo	9 274	7 603
République-Unie de Tanzanie	4 529	4 525
Rwanda	2 323	2 456
Soudan du Sud	3 593	5 114
Swaziland	895	1 247
Zambie	2 914	3 504
Zimbabwe	2 935	3 344
Total partiel	68 624	72 055
Projet régionaux	4 363	5 086
Total	72 987	77 141
États arabes		
Programmes de pays/territoire		
Algérie	382	456
Djibouti	1 033	808
Égypte	2 043	2 583
État de Palestine	1 361	2 085
Iraq	1 704	2 445
Jordanie	929	951
Liban	887	635
Libye	516	553
Maroc	1 303	1 564
Oman	100	100
République arabe syrienne	1 825	1 933
Somalie	4 694	3 473
Soudan	3 982	3 315
Tunisie	459	585

	2015	2014
Yémen	3 266	3 530
Total partiel	24 484	25 016
Projets régionaux	4 763	5 203
Total	29 247	30 219
Asie et Pacifique		
Programmes de pays/territoire		
Afghanistan	6 241	6 080
Bangladesh	7 043	7 470
Bhoutan	936	1 004
Cambodge	3 228	3 760
Chine	3 696	3 998
Îles du Pacifique ^a	4 473	4 898
Inde	10 053	10 657
Indonésie	4 214	4 815
Iran (République islamique d')	1 618	1 468
Malaisie	403	393
Maldives	452	463
Mongolie	1 628	2 189
Myanmar	5 110	6 141
Népal	4 376	4 224
Pakistan	6 717	5 758
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 891	1 938
Philippines	3 849	5 658
République démocratique populaire lao	2 286	2 465
République populaire démocratique de Corée	1 265	1 417
Sri Lanka	1 258	1 733
Thaïlande	1 515	1 667
Timor-Leste	1 743	2 045
Viet Nam	3 844	4 540
Total partiel	77 839	84 781
Projets régionaux	6 770	6 250
Total	84 609	91 031
Amérique latine et Caraïbes		
Programmes de pays/territoire		
Argentine	527	677
Bolivie (État plurinational de)	1 146	1 243
Brésil	1 501	2 051

	2015	2014
Chili	267	172
Colombie	1 061	1 678
Costa Rica	508	576
Cuba	710	883
El Salvador	989	1 220
Équateur	710	1 040
Guatemala	1 531	1 690
Haïti	3 067	3 268
Honduras	1 284	1 369
Mexique	1 073	1 188
Nicaragua	1 270	1 406
Panama	534	702
Paraguay	791	979
Pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes ^b	2 293	2 864
Pérou	1 368	1 662
République dominicaine	880	909
Uruguay	658	600
Venezuela (République bolivarienne du)	570	975
Total partiel	22 738	27 152
Projets régionaux	5 520	6 091
Total	28 258	33 243
Europe orientale et Asie centrale		
Programmes de pays/territoire		
Albanie	460	490
Arménie	469	492
Azerbaïdjan	591	729
Bélarus	271	296
Bosnie-Herzégovine	520	654
Ex-République yougoslave de Macédoine	415	307
Fédération de Russie	–	7
Géorgie	597	649
Kazakhstan	598	618
Kirghizistan	250	259
Kosovo	740	797
Ouzbékistan	1 049	1 235
République de Moldova	420	497
Serbie	353	306
Tadjikistan	720	805
Turkménistan	638	740

	2015	2014
Turquie	1 039	1 034
Ukraine	879	763
Total partiel	10 009	10 678
Projets régionaux	7 005	6 921
Total	17 014	17 599
Bureau d'Addis-Abeba	794	905
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	23 912	26 095
Total des charges afférentes aux programmes	313 374	339 222

^a Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, des Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

^b Les chiffres pour les pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises (Aruba, Curaçao et St. Martin), des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

Le tableau D donne la répartition par type des dépenses de programme financées au moyen des ressources non prêts affectées du tableau ci-dessus.

b) Budget institutionnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Montant brut des charges	140 254	139 549
Sommes portées au crédit du budget institutionnel		
Dépenses indirectes imputées sur les autres ressources	(33 287)	(33 828)
Contributions des gouvernements locaux aux dépenses des bureaux de pays	(167)	(304)
Total	106 800	105 417

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Le montant des actifs éventuels correspondant aux contributions que les donateurs se sont engagés à verser en application des accords en vigueur au 31 décembre 2015, mais qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des produits, était estimé à 366,7 millions de dollars, dont 349,5 millions se rapportaient à des ressources préaffectées.

Au 31 décembre 2015, le FNUAP n'avait aucune provisions et n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels, de montant non significatif et correspondant à du contentieux en cours.

Note 21

Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				
	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
2015	25	4 950	1 401	901	7 252
2014	21	4 506	919	871	6 296

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi et sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que les autres fonctionnaires. La valeur actuelle du passif accumulé au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des primes de rapatriement des principaux dirigeants au 31 décembre 2015 était estimée à 7,6 millions de dollars (5,8 millions en 2014)

Il n'est pas de prêts ou d'avances auxquels les principaux dirigeants peuvent prétendre qui ne s'appliquent également aux autres fonctionnaires aux termes du Règlement du personnel de l'ONU.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des comptes est le 31 décembre 2015. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 29 avril 2016. À la date de signature des états financiers du FNUAP et des notes y relatives pour l'année terminée le 31 décembre 2015, il ne s'était produit, entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur lesdits états.

Note 23

**Présentation de l'information budgétaire et comparaison
entre les montants effectifs calculés sur une base comparable
à celle du budget et les montants effectifs inscrits
dans les états financiers**

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2015, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions au titre des ressources ordinaires à recevoir et le montant des soldes des fonds pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2015 présenté dans l'état V (état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015) et celui qui est présenté dans l'état IV (état des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2015). Les écarts sont essentiellement dus aux différences de convention et aux différences relatives aux entités prises en compte. Les différences de convention représentent les différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte représentent l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne sont pas prévues dans le budget autorisé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Total des charges réelles sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	(445 608)	(4 422)	–	(450 030)
Différences de convention	11 671	220	–	11 891
Différences relatives aux entités prises en compte	279 881	176 427	(49)	456 259
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(154 056)	172 225	(49)	18 120

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent/le déficit effectifs calculés selon des conventions comptables comparables à celles régissant le budget (comptabilité de trésorerie modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections concernant les contributions et d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'exercice précédent, tandis que les états financiers comptabilisent les contributions et autres produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	24 409
Écart entre le montant total des produits et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(46 909)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et calculées en comptabilité d'exercice intégrale	(3 598)
Excédent/(déficit) net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	(26 098)

Note 24**Information sectorielle**

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2015

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 333	20 891	50 026	38 494	77 359	59 385
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	109 238	133 133	199 933	245 315	309 171	378 448
Stocks	3 548	6 478	55 411	47 804	58 959	54 282
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	–	40	171	40	171

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	18 614	547	161 639	116 692	180 253	117 239
Paiements anticipés et autres actifs courants	24 752	16 929	6 084	11 520	30 836	28 449
Comptes des fonds de fonctionnement	3 117	4 006	7 713	9 858	10 830	13 864
Total partiel	186 602	181 984	480 846	469 854	667 448	651 838
Actifs non courants						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	139 175	174 809	254 727	322 111	393 902	496 920
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	–	120 589	111 659	120 589	111 659
Autres actifs non courants	11	10	–	–	11	10
Immobilisations corporelles	31 286	31 278	2 694	2 845	33 980	34 123
Immobilisations incorporelles	672	648	–	–	672	648
Total partiel	171 144	206 745	378 010	436 615	549 154	643 360
Total de l'actif	357 746	388 729	858 856	906 469	1 216 602	1 295 198
Passif						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	21 694	19 571	90 533	192 863	112 227	212 434
Avantages du personnel	30 674	28 285	4 113	3 497	34 787	31 782
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	(546)	15 957	2 898	1 690	2 352	17 647
Total	51 822	63 813	97 544	198 050	149 366	261 863
Passifs non courants						
Avantages du personnel	236 204	267 255	31 672	33 047	267 876	300 302
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	4 988	5 603	–	–	4 988	5 603
Total partiel	241 192	272 858	31 672	33 047	272 864	305 905
Total du passif	293 014	336 671	129 216	231 097	422 230	567 768
Actif net	64 732	52 058	729 640	675 372	794 372	727 430
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	78 394	95 128	–	–	78 394	95 128

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Total des réserves	83 394	100 128	–	–	83 394	100 128
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	38 299	45 692	–	–	38 299	45 692
Soldes des fonds non réservés à des fins particulières :						
Ressources non préaffectées	(56 961)	(93 762)	–	–	(56 961)	(93 762)
Ressources préaffectées	–	–	729 640	675 372	729 640	675 372
Total des soldes des fonds	(18 662)	(48 070)	729 640	675 372	710 978	627 302
Total des réserves et des soldes des fonds	64 732	52 058	729 640	675 372	794 372	727 430

**b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers
pour l'année terminée le 31 décembre 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits des contributions								
Contributions non préaffectées	398 197	477 392	–	–	–	–	398 197	477 392
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(5 947)	(5 483)	–	–	–	–	(5 947)	(5 483)
Total partiel	392 250	471 909	–	–	–	–	392 250	471 909
Contributions préaffectées	–	–	581 259	529 353	(33 503)	(33 938)	547 756	495 415
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	–	–	(4 489)	(3 672)	–	–	(4 489)	(3 672)
Total partiel	–	–	576 770	525 681	(33 503)	(33 938)	543 267	491 743
Total des produits des contributions	392 250	471 909	576 770	525 681	(33 503)	(33 938)	935 517	963 652
Autres produits	52 513	51 430	4 767	10 046	–	–	57 280	61 476
Total des produits	444 763	523 339	581 537	535 727	(33 503)	(33 938)	992 797	1 025 128

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Charges								
Charges de personnel	224 387	220 099	39 445	35 989	–	–	263 832	256 088
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	13 801	15 622	145 562	153 197	–	–	159 363	168 819
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	42 217	45 762	76 875	73 162	(216)	(110)	118 876	118 814
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	81 318	89 672	116 372	112 779	(33 287)	(33 828)	164 403	168 623
Services contractuels et spécialisés	66 522	75 388	92 566	100 735	–	–	159 088	176 123
Charges financières	179	261	531	347	–	–	710	608
Voyages	35 481	41 639	33 770	41 500	–	–	69 251	83 139
Amortissements	6 208	5 405	466	417	–	–	6 674	5 822
Dépréciation	263	(4)	–	–	–	–	263	(4)
Autres charges	12 350	6 527	22 566	17 557	–	–	34 916	24 084
Total des charges	482 726	500 371	528 153	535 683	(33 503)	(33 938)	977 376	1 002 116
Excédent/(déficit)	(37 963)	22 968	53 384	44	–	–	15 421	23 012

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles.

Note 25 Gestion du risque financier

Le PNUD administre les activités de placement du FNUAP dans le cadre d'un accord de prestation de services en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à assurer :

- La sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;
- Des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;
- Des revenus – c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies. Le PNUD remet au FNUAP un rapport périodique dans lequel il décrit de façon détaillée la composition et la performance du portefeuille d'investissements.

Le FNUAP est exposé à toute une série de risques financiers associés aux instruments financiers dont il dispose, dont :

- Le risque de crédit : la possibilité que des tiers ne puissent régler les montants devenus exigibles;
- Le risque d'illiquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme;
- Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

Les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation, Moody's, Standard and Poor's, et Fitch, sont utilisées pour évaluer le risque de crédit des instruments financiers. Au 31 décembre 2015, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de Standard and Poor's).

(En milliers de dollars des États-Unis)

2015	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Dépôts à terme ^a	–	–	–	–	–	25 000	–	25 000
Obligations	387 300	163 567	10 023	95 094	22 089	–	–	678 073
Total	387 300	163 567	10 023	95 094	22 089	25 000	–	703 073

2014	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Dépôts à terme ^a	–	–	–	50 000	25 000	25 000	50 000	150 000
Obligations	401 909	168 359	24 845	47 865	67 277	15 113	–	725 368
Total	401 909	168 359	24 845	97 865	92 277	40 113	50 000	875 368

^a Les placements entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus.

Analyse du risque d'illiquidité

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FNUAP, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Celle-ci prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	Pourcentage	31 décembre 2014	Pourcentage
Soldes de trésorerie	21 709	3	13 288	1
Équivalents de trésorerie	55 650	7	46 097	5
Total partiel	77 359	10	59 385	6
Placements à court terme	309 171	40	378 448	41
Placements à long terme	393 902	50	496 920	53
Total partiel	703 073	90	875 368	94
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	780 432	100	934 753	100

Analyse du risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Il classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs conservés jusqu'à échéance. Ces actifs n'étant pas évalués au

cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt. Une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait pas apparaître de variations de valeur importantes. Le comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux critères de référence établis dans les directives.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Titres détenus jusqu'à leur échéance	703 073	875 368
Titres disponibles à la vente	–	–
Total	703 073	875 368

Le FNUAP investit dans des titres de créance à taux variable libellés en dollars, ce qui l'expose à des variations de ses flux de trésorerie. En cas de baisse des taux d'intérêt, les intérêts créditeurs diminueront, et en cas de hausse des taux d'intérêt, ils augmenteront. Au 31 décembre 2015, le FNUAP détenait des titres à revenus fixes à taux variable d'un montant de 35 millions de dollars.

Risque de change

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises.

Au 31 décembre 2015, 98,2 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds étaient libellés en dollars des États-Unis, et 1,8 % en d'autres monnaies. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays de programme. Le FNUAP conserve un minimum de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dans ces autres monnaies et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis. Tous les placements détenus au 31 décembre 2015 étaient libellés en dollars des États-Unis.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars É.-U.		Autres monnaies		Total	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 926	56 787	14 433	2 598	77 359	59 385
Placements	703 073	875 368	–	–	703 073	875 368
Total	765 999	932 155	14 433	2 598	780 432	934 753

Le FNUAP est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions libellées en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions versées en monnaie locale par les gouvernements des pays de programme sont utilisées pour financer des dépenses locales.

La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. Les charges du FNUAP afférentes aux primes de couverture et aux gains ou pertes de change sont comptabilisées à la rubrique Autres produits (note 16). En 2015, les produits de contributions libellées en huit monnaies a ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Les dérivés sont évalués au cours du marché, les gains et les pertes se traduisant par un excédent ou un déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2015, le FNUAP n'avait pas de positions ouvertes sur des produits dérivés.

Autres risques de prix

Le FNUAP est exposé à des risques de prix résultant de fluctuations du cours des instruments financiers qui sont parfois liées à des facteurs autres que la variation des taux d'intérêt ou du taux de change. Les directives du PNUD pour la gestion des placements étant relativement prudentes, l'exposition potentielle aux autres risques de prix est limitée.

Note 26

Engagements

Au 31 décembre 2015, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 42,3 millions de dollars (contre 32,3 millions de dollars en 2014).

Les contrats de location conclus par le FNUAP pour ses bureaux extérieurs portent en général sur une période d'un à cinq ans. Pour son siège, situé à New York, le Fonds a conclu un contrat de location simple de plus longue durée. Au 31 décembre 2015, ses engagements au titre des contrats de location étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre des contrats de location simple non actualisés</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Moins d'un an	8 058	6 586
D'un à cinq ans	24 955	21 331
Plus de cinq ans	36 383	32 556
Total (engagements au titre des contrats de location simple non actualisés)	69 396	60 473

Seuls les contrats de location assortis d'un préavis d'annulation de plus de 30 jours sont pris en compte.

Tableaux des états financiers

Tableau A

Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année
achevée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2015</i>
Afghanistan	–	–	1	–	–	1	–
Afrique du Sud	–	–	39	–	(2)	37	–
Algérie	–	–	20	–	–	20	–
Allemagne	–	–	21 319	–	–	21 319	–
Andorre	–	–	11	–	–	11	–
Angola	–	–	20	–	–	20	–
Antigua-et-Barbuda	1	(1)	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	11 711	–	81	11 792	–
Bahamas	2	–	1	1	–	4	–
Bangladesh	–	–	50	–	–	50	–
Barbade	–	–	5	–	–	5	–
Belgique	–	–	8 536	–	(1 113)	7 423	–
Belize	3	–	4	3	–	10	–
Bénin	2	–	–	–	–	–	2
Bhoutan	–	–	6	–	–	–	6
Botswana	–	–	5	15	–	20	–
Brésil	50	(50)	–	–	–	–	–
Burkina Faso	7	(7)	19	–	–	19	–
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cameroun	82	(21)	19	–	–	–	80
Canada	–	–	12 411	–	79	12 490	–
Chili	–	–	5	–	–	5	–
Chine	–	–	1 200	–	–	1 200	–
Congo	100	–	–	–	(10)	41	49
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Côte d'Ivoire	–	–	49	114	–	163	–
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	39 596	–	(3 034)	36 562	–
Djibouti	–	–	1	–	–	–	1
Égypte	–	–	49	–	–	49	–
El Salvador	1	(1)	2	–	–	2	–
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Érythrée	–	–	5	–	–	5	–
Estonie	–	–	75	63	–	138	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2015</i>
États-Unis d'Amérique	–	–	30 840	–	–	30 840	–
Éthiopie	–	–	3	–	–	3	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	3	(3)	–	–	–	–	–
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Fidji	–	–	3	–	–	3	–
Finlande	–	–	38 039	–	(1 690)	36 349	–
France	–	–	624	–	–	624	–
Gambie	3	(3)	–	–	–	–	–
Géorgie	–	–	20	–	–	20	–
Ghana	54	–	18	–	–	–	72
Guatemala	–	–	5	–	–	–	5
Guinée-Bissau	2	–	1	3	–	6	–
Guinée équatoriale	10	–	10	–	–	–	20
Honduras	–	–	12	–	–	12	–
Hongrie	–	–	9	–	(1)	8	–
Îles Cook	–	–	1	–	–	–	1
Inde	–	–	502	–	–	502	–
Iran (République islamique d')	–	–	30	–	–	30	–
Irlande	–	–	3 097	–	–	3 097	–
Israël	–	–	50	–	–	50	–
Italie	–	–	1 300	–	7	1 307	–
Japon	–	–	18 089	–	–	–	18 089
Jordanie	–	–	50	–	–	50	–
Kazakhstan	–	–	50	–	–	50	–
Kenya	–	–	10	–	–	10	–
Kiribati	–	–	30	–	–	30	–
Koweït	–	–	10	–	–	10	–
Lesotho	–	–	2	–	–	–	2
Libéria	20	(10)	–	–	–	–	10
Liechtenstein	–	–	25	–	–	25	–
Luxembourg	–	–	3 232	–	(114)	3 118	–
Madagascar	15	–	–	–	–	–	15
Malaisie	–	–	15	–	–	15	–
Maldives	20	(5)	5	–	–	15	5
Mali	–	–	8	15	–	23	–
Maroc	–	–	12	–	–	12	–
Maurice	–	–	3	–	–	3	–
Mauritanie	–	–	3	–	–	3	–
Mexique	70	–	70	–	(2)	138	–
Monaco	–	–	16	–	–	16	–
Mongolie	4	–	8	–	–	–	12
Népal	5	–	5	–	–	5	5

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2015</i>
Nicaragua	–	–	5	–	–	5	–
Niger	40	–	20	–	–	–	60
Norvège	–	–	55 606	–	(179)	55 427	–
Nouvelle-Zélande	–	–	4 675	–	–	4 675	–
Oman	–	–	10	10	–	20	–
Ouganda	20	–	10	–	–	–	30
Pakistan	–	–	535	–	–	535	–
Panama	–	–	10	–	–	10	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	18	(4)	4	–	–	–	18
Pays-Bas	–	–	39 683	–	–	39 683	–
Pérou	–	–	4	–	–	4	–
Philippines	–	–	34	–	(1)	33	–
Pologne	–	–	11	–	–	11	–
République de Corée	–	–	100	–	–	100	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	–	–	2	–	–	2	–
République dominicaine	1	–	15	15	–	30	1
République populaire démocratique de Corée	17	–	6	–	–	–	23
République tchèque	–	–	40	–	–	–	40
République-Unie de Tanzanie	4	–	3	–	–	4	3
Roumanie	–	–	10	–	–	10	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	30 817	–	(639)	30 178	–
Rwanda	–	–	1	–	–	1	–
Samoa	–	–	3	–	–	3	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	9	–	–	9	–
Sénégal	–	–	8	–	–	8	–
Seychelles	2	–	–	–	–	–	2
Sierra Leone	51	(7)	30	–	–	–	74
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Soudan	–	–	45	–	–	45	–
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	–	–	57 403	–	–	57 403	–
Suisse	–	–	16 210	–	561	16 771	–
Swaziland	10	–	10	–	–	10	10
Tadjikistan	–	–	1	–	–	1	–
Tchad	–	–	25	–	–	–	25
Thaïlande	–	–	150	129	–	279	–
Togo	6	–	6	–	(2)	10	–
Tokélaou	–	–	2	–	–	–	2

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2015</i>
Trinité-et-Tobago	–	–	5	–	–	5	–
Tunisie	–	–	15	–	–	15	–
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Uruguay	30	–	–	–	–	25	5
Viet Nam	–	–	20	–	–	20	–
Yémen	–	–	25	–	–	25	–
Zambie	4	(4)	–	–	–	–	–
Zimbabwe	60	–	30	–	–	–	90
Contributions privées	–	–	69	–	–	69	–
Contributions inférieures ou égales à 500 dollars ^a	1	–	2	–	–	1	2
Total partiel	718	(118)	398 030	368	(6 058)	374 182	18 758
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	167	–	–	167	–
Total	718	(118)	398 197	368^b	(6 058)	374 349	18 758
Contributions à recevoir au 31 décembre	718						18 758^c

^a Comprend celles de la Bosnie-Herzégovine, des Comores, du Guyana, des Îles Salomon, du Myanmar, de Nauru, des Palaos et du Suriname.

^b Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^c Ce montant ne tient pas compte d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 0,1 million de dollars.

Tableau B

Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale									
Afghanistan	–	170	–	–	–	170	14	156	136
Accord de coopération de base avec Oman	757	860	–	–	–	1 617	557	1 060	–
Algérie	104	113	–	–	–	217	5	212	–
Allemagne	49	661	–	(24)	–	686	139	547	547
Alliance Gavi	157	–	–	–	–	157	112	45	–
Andorre et Monaco	232	–	–	–	–	232	118	114	93
Arabie saoudite	78	2 518	–	–	–	2 596	46	2 550	1 259
Association suédoise pour les Nations Unies	238	177	–	–	–	415	75	340	–
Australie	4 684	3 144	–	(393)	–	7 435	4 217	3 218	510
Banque africaine de développement	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Banque mondiale	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	–
Belgique	1 267	–	–	–	–	1 267	647	620	–
Belize	7	–	–	–	(7)	–	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Botswana	78	55	–	–	–	133	65	68	–
Boyner Holding et entreprises affiliées	35	12	–	–	–	47	44	3	–
Brésil	807	121	–	–	–	928	101	827	52
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	13 949	16 087	–	(480)	–	29 556	20 836	8 720	1 047
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	–	910	–	–	–	910	154	756	505
Burkina Faso	–	4 524	–	–	–	4 524	34	4 490	4 524
Cameroun	190	–	–	–	–	190	156	34	–
Canada	14 809	57 498	–	–	–	72 307	13 467	58 840	26 354
Children's Investment Fund Foundation	–	305	–	–	–	305	150	155	–
Colombie	845	2 104	–	(206)	–	2 743	1 101	1 642	923

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Communautés européennes	7 019	17 989	–	(10)	(234)	24 764	17 098	7 666	1 214
Congo	380	–	–	–	–	380	61	319	–
Contributions de faible montant	1 314	1 212	–	(32)	(161)	2 333	1 153	1 180	–
Costa Rica	–	47	–	–	–	47	–	47	–
Côte d'Ivoire	–	3 900	–	–	–	3 900	30	3 870	3 900
Danemark	2 964	5 278	–	–	–	8 242	6 832	1 410	704
Donateurs multiples	26 431	10 812	–	–	(1)	37 242	19 370	17 872	3 008
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	1	407	–	(1)	–	407	80	327	100
Espagne	3 233	1 459	–	(58)	–	4 634	1 535	3 099	–
États-Unis d'Amérique	11 784	45 029	12	(235)	–	56 590	22 165	34 425	20 710
Farmacity S.A.	–	16	–	–	–	16	–	16	–
Fédération de Russie	900	–	–	–	–	900	65	835	–
Finlande	7	–	–	–	–	7	–	7	–
FNUAP, en qualité de participant à des programmes conjoints	37 652	66 814	2	(772)	31	103 727	53 628	50 099	–
Fondation Anesvad	103	–	–	–	–	103	103	–	–
Fondation Concept	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–
Fondation Ford	538	–	–	–	(1)	537	529	8	–
Fondation Gates	9 822	–	–	(18)	–	9 804	4 736	5 068	–
Fondation MTN	108	–	–	(11)	–	97	88	9	–
Fondation Packard	429	750	–	–	–	1 179	466	713	–
Fondation Sotici	33	–	–	–	–	33	30	3	–
Fondation Zonta International	1 614	–	–	(30)	–	1 584	1 249	335	300
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	2 210	–	–	(50)	–	2 160	1 187	973	790
Fonds d'affectation spéciale thématique – donateurs multiples	304 988	77 012	1 033	–	2	383 035	181 349	201 686	72 423
Fonds de l'OPEP pour le développement international	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 952	17 659	–	(90)	–	20 521	14 132	6 389	39

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	239	714	–	–	–	953	779	174	18
France	8 854	3 947	–	–	–	12 801	5 510	7 291	–
Friends of UNFPA	1 458	90	–	–	(7)	1 541	1 035	506	90
Gabon	25	–	–	–	–	25	6	19	–
Guatemala	4 565	–	–	–	–	4 565	2 715	1 850	626
Guinée équatoriale	2 375	–	–	–	–	2 375	682	1 693	–
H&M Hennes & Mauritz	47	–	–	–	–	47	39	8	–
Honduras	4 929	–	–	–	–	4 929	753	4 176	3 800
International Planned Parenthood Federation	2	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Irlande	62	3 051	–	–	–	3 113	363	2 750	509
Italie	3 170	2 225	–	–	(30)	5 365	1 739	3 626	1 639
Japon	8 714	15 500	26	(216)	–	24 024	14 076	9 948	2 700
Kazakhstan	2	–	–	–	(2)	–	–	–	–
KfW – Allemagne	5 116	–	–	–	–	5 116	105	5 011	–
Koweït	17	–	–	–	–	17	–	17	–
Liban	139	46	–	–	–	185	77	108	–
Libéria	2 076	–	–	–	–	2 076	1 402	674	–
Luxembourg	3 132	1 276	1	–	(11)	4 398	2 216	2 182	1 238
MacArthur Foundation	–	600	–	–	–	600	–	600	300
Malaisie	88	400	–	–	–	488	444	44	–
Mali	–	5 200	–	–	–	5 200	40	5 160	5 200
Mauritanie	–	1 950	–	–	–	1 950	16	1 934	1 950
Max-Planck	–	320	–	–	–	320	191	129	–
Mexique	366	239	–	–	–	605	294	311	116
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	21	–	–	–	–	21	–	21	–
Niger	–	6 955	–	–	–	6 955	54	6 901	6 955
Nigéria	2 446	3 497	–	(9)	–	5 934	2 488	3 446	106

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Noble Energy	–	6 204	–	–	–	6 204	–	6 204	4 724
Norvège	11 970	4 194	–	(11)	–	16 153	5 588	10 565	7 314
Nouvelle-Zélande	4 662	–	–	–	–	4 662	1 295	3 367	2 015
Oman	738	–	–	–	–	738	252	486	392
ONUSIDA	3 351	17 711	–	15	–	21 077	12 937	8 140	5 250
Organisation mondiale de la Santé	9	–	–	–	–	9	1	8	–
Oyu Tolgoi LLC	–	226	–	–	–	226	57	169	157
Particuliers	3	10	–	–	–	13	–	13	–
PATH	219	–	–	–	–	219	105	114	27
Pays-Bas	18 372	4 852	–	(226)	(1)	22 997	5 477	17 520	8 160
PNUD – Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires	18 020	21 000	–	(304)	–	38 716	23 969	14 747	–
Productora de Pulpas Soledad	625	–	–	–	–	625	74	551	–
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	7 421	5 920	–	(411)	–	12 930	10 190	2 740	55
Qatar	73	–	–	–	–	73	3	70	–
République arabe syrienne	2	–	–	–	–	2	(43)	45	–
République centrafricaine	1 819	–	–	–	–	1 819	1 208	611	–
République de Corée	3 769	4 553	–	(1)	–	8 321	1 925	6 396	500
République dominicaine	3	–	–	–	–	3	–	3	–
République tchèque	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	35 663	90 755	–	(324)	–	126 094	28 361	97 733	64 165
Sao Tomé-et-Principe	–	204	–	–	–	204	29	175	–
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	127	–	–	(62)	–	65	65	–	–
Sierra Leone	11 533	1 684	–	(78)	–	13 139	10 486	2 653	1 684
Suède	9 062	28 084	–	(24)	–	37 122	8 241	28 881	14 960
Suisse	9 976	1 212	1	–	–	11 189	4 679	6 510	2 307
Tchad	–	3 471	–	–	–	3 471	26	3 445	2 777

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Timor-Leste	85	–	–	–	–	85	3	82	69
Toms Shoes Inc.	–	60	–	–	–	60	26	34	–
Toros Agri Industry	–	61	–	–	–	61	61	–	–
TOTAL-Congo	15	–	–	–	–	15	–	15	–
Turkménistan	–	1 000	–	–	–	1 000	–	1 000	1 000
Últimas Noticias	382	–	–	(382)	–	–	–	–	–
Uruguay	785	318	–	–	–	1 103	727	376	5
Venezuela (République bolivarienne du)	45	–	–	(46)	–	(1)	(1)	–	–
Virgin Unite	4	–	–	–	–	4	–	4	–
World Vision Australia	–	88	–	–	–	88	(1) 89	–	–
Total partiel (fonds d'affectation spéciale)	639 345	575 260	1 075	(4 489)	(426)	1 210 765	518 681	692 084	279 947
Fonds spéciaux									
Contributions en nature sous forme de biens – préaffectées	3 191	(81)	2	–	–	3 112	837	2 275	1 560
Coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous	1 239	697	–	–	–	1 936	988	948	–
ePAS (UNICEF)	143	100	–	–	–	243	116	127	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 086	–	9	–	–	1 095	–	1 095	–
Gains/pertes de change globaux relatifs aux autres ressources	1 933	–	–	–	233	2 166	107	2 059	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	161	–	–	–	–	161	1	160	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 734	–	13	–	–	1 747	–	1 747	–
Programme des administrateurs auxiliaires	5 378	5 283	–	–	–	10 661	4 431	6 230	721
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	–	31	–	(1)	5 030	30	5 000	–
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	3 891	–	607	–	–	4 498	1 107	3 391	–
Services d'achat – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers	13 731	–	3 030	–	1 078	17 839	4 144	13 695	40

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Stocks et marchandises en transit – autres ressources	(1 460)	–	–	–	–	(1 460)	(2 290)	830	–
Total partiel (fonds spéciaux)	36 027	5 999	3 692	–	1 310	47 028	9 472	37 556	2 321
Total	675 372	581 259	4 767	(4 489)	884	1 257 793	528 153	729 640	282 268

Note : Les charges et les contributions indiquées dans le présent tableau comprennent des coûts indirects d'un montant de 33,3 millions de dollars et les contributions que le FNUAP verse aux programmes communs dont il est l'agent administrateur, soit 0,2 million de dollars en 2015. Sauf dans le présent tableau et dans la note 24 b), ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de services d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2014 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus au titre des services d'achat</i>	<i>Ajustements et virements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Coût des services d'achat</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2015</i>
Institutions						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	6 252	13 000	(71)	19 181	14 048	5 133
PNUD et autres organismes des Nations Unies	(455)	2 107	(42)	1 610	1 106	504
Organisations non gouvernementales	915	2 614	45	3 574	3 368	206
Total	6 712	17 721	(68)	24 365	18 522	5 843

Tableau D

Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Activités administratives centrales</i>				<i>Total</i>			
	<i>Non préaffectées</i>		<i>Préaffectées</i>		<i>Non préaffectées</i>		<i>Non préaffectées</i>		<i>Préaffectées</i>		<i>Non préaffectées</i>		<i>Préaffectées</i>	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Dépenses de personnel	94 598	95 554	31 768	28 705	111 239	110 514	18 550	14 031	7 677	7 284	224 387	220 099	39 445	35 989
Produits de santé procréative et autres biens liés aux programmes	14 129	15 889	145 832	141 587	58	(14)	(386)	(253)	(270)	11 610	13 801	15 622	145 562	153 197
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	42 166	45 394	76 686	73 089	52	103	(1)	265	(27)	(37)	42 217	45 762	76 659	73 052
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	63 489	69 015	81 675	77 618	19 218	20 743	(1 389)	(86)	1 410	1 333	81 318	89 672	83 085	78 951
Services contractuels et spécialisés	61 125	69 858	92 139	100 371	4 944	4 508	453	1 022	427	364	66 522	75 388	92 566	100 735
Charges financières	125	236	531	347	13	13	41	12	–	–	179	261	531	347
Voyages	32 586	38 622	33 567	41 289	3 079	2 754	(184)	263	203	211	35 481	41 639	33 770	41 500
Amortissement	3 001	2 872	462	407	1 395	944	1 812	1 589	4	10	6 208	5 405	466	417
Dépréciation	8	(4)	–	–	250	–	5	–	–	–	263	(4)	–	–
Charges diverses	2 147	1 786	22 562	17 552	6	(16)	10 197	4 757	4	5	12 350	6 527	22 566	17 557
Total des charges	313 374	339 222	485 222	480 965	140 254	139 549	29 098	21 600	9 428	20 780	482 726	500 371	494 650	501 745